



# De l'or dans les yeux

Évaluation des jeux pénitentiaires 2014

*Laurent Gras*

Observatoire de la formation, Direction de la recherche et de la documentation, Énap



## Remerciements

*Nous souhaiterions tout d'abord adresser nos remerciements à la DISP de PACA, représentée par Philippe Peyron et Sabry Beldjilali, qui ont pensé que le travail colossal établi pour ces jeux pouvait être évalué par l'observatoire de la formation de l'Énap.*

*Nous tenons également à exprimer toute notre reconnaissance envers le département PMJ2 de la direction de l'administration pénitentiaire, qui a toujours fait preuve de disponibilité pour répondre à nos demandes. Puis, nos plus vifs remerciements s'adressent aux référents sport des directions interrégionales, qui ont régulièrement répondu à nos sollicitations, aux moniteurs de sport qui ont accepté de témoigner sur ce projet, à l'ensemble des personnels pénitentiaires rencontrés au gré de ce travail et disposés à répondre à nos nombreux questionnements. Nous tenons également à remercier toutes les personnes détenues qui par leurs témoignages ont également participé à la réalisation de cette évaluation.*

*Une pensée particulière s'adresse à Valentine Auzanneau, pour sa contribution active à ce travail et Nicolas Boutin, pour son aide des derniers mois. Tous deux sont chargés d'études à l'observatoire de la formation. Nous remercions enfin Paul Mbanzoulou et Catherine Pénicaud pour leur lecture attentive et leurs précieuses corrections, de même qu'Odette Baix et Laetitia Eleaume pour la mise en forme de ce travail.*



# Sommaire

Introduction.....	7
Partie 1. L'évaluation des objectifs institutionnels.....	11
1.1.L'évaluation des objectifs généraux.....	11
1.2.Les objectifs généraux déclinés.....	24
Partie 2 : les jeux du point de vue des participants.....	35
2.1.Qui sont les personnes détenues qui ont participé aux jeux pénitentiaires ?.....	35
2.2.Le volet sportif et technique.....	42
2.3.Un volet sanitaire et social.....	50
Partie 3 : l'enquête de satisfaction.....	63
3.1.Une qualité d'accueil très satisfaisante.....	63
3.2.Un cadre et un environnement de très bonne qualité.....	64
3.3.La préparation et le déroulement des épreuves sportives.....	66
3.4.Les points forts des jeux.....	74
3.5.Les points des jeux à améliorer.....	75
3.6.Satisfaction générale.....	77
Conclusion.....	79
Table des matières.....	85
Annexes.....	87



« C'était un pari fou, le site était ouvert... Faire sortir des gars, même s'ils sont permissionables, qu'ils sont sélectionnés, ce sont des gars qui sont en prison. Il fallait régler des tas de choses par rapport à la sécurité, aux comportements. On savait qu'on était surveillés aussi et qu'à la moindre incartade, boum. On a tout préparé, un an à l'avance. C'était une opération nationale, il nous fallait l'aval de la centrale qui finançait aussi, mais au début il y a eu des résistances de leur part, de l'appréhension vis-à-vis de la logistique, de l'organisation. La question du budget rentrait aussi en ligne de compte, l'opinion publique aussi, il y avait une crainte là-dessus. C'est sur ce type d'opération qu'on a besoin de travailler car la première année, il y a eu des blogs très basiques, des critiques sur les jeux de 2012. On engageait là la crédibilité de l'AP à organiser un grand projet à l'extérieur. Il fallait montrer qu'on était capables de sortir des personnes détenues et de les contrôler. » (DISP de Marseille)

## Introduction

L'administration pénitentiaire a ses jeux. Du 22 au 26 septembre 2014, des personnels pénitentiaires et des personnes détenues ont participé ensemble à des épreuves sportives dans le cadre de jeux pénitentiaires. Ce projet national est inédit. Après l'expérimentation de jeux régionaux en 2012, l'ambition d'étendre cette manifestation à l'échelle nationale s'est concrétisée sur le site du CREPS de Boulouris, dans le département du Var. A l'instar de toute compétition sportive, la participation à cet événement a nécessité une phase de préparation, appelant les moniteurs de sport à encadrer et entraîner plus qu'ils ne le font habituellement les personnes détenues sélectionnées pour ce projet.

Dans la continuité d'autres projets sportifs régionaux et nationaux, ces jeux ont d'abord interrogé les capacités de l'administration pénitentiaire à inscrire un tel projet dans la perspective de ses missions. L'exercice paraissait en effet périlleux au vu de leur nature : la sécurité, la réinsertion et la prévention de la récidive ne sont effectivement pas à proprement parler des domaines prêtant à ce type d'exercices. Ensuite, il convenait de s'interroger sur le bénéfice potentiel que cette administration pouvait retirer en organisant ses propres jeux, dans la mesure où leur organisation n'induisait pas ou peu de contacts avec le monde extérieur. Avec les fonctions occupationnelle et sécuritaire du sport en prison, ce domaine d'activités doit également servir de passerelle avec le monde libre et permettre aux personnes détenues de renouer des contacts avec la société. C'est là son but ultime. Or, un premier regard permettrait de constater que ce projet n'y répond pas car en internalisant les pratiques sportives, les jeux pénitentiaires carcéralisent ce domaine d'activités plus qu'ils ne l'ouvrent sur le monde libre. La question qui se pose consiste dès lors à comprendre les raisons pour lesquelles l'admini-

nistration pénitentiaire a décidé d'organiser ces jeux, et à saisir comment ces derniers sont parvenus, au final, à remplir leurs objectifs ?

Afin de répondre à ces questions, il est important de resituer dans un premier temps la place occupée par cet événement dans l'offre sportive plus globale de cette administration. Il paraît tout d'abord essentiel de préciser que les jeux ne représentent pas la totalité de l'offre sportive pénitentiaire. Cette manifestation s'inscrit en complément d'autres formes de pratique sportive qui se déclinent en cinq catégories : les exercices physiques en cellule, les activités physiques en salle de musculation et en cours de promenade, les manifestations sportives ponctuelles, les compétitions sportives et les permissions de sortir sportives. Les trois dernières catégories citées peuvent faire l'objet de projets, de plus ou moins grande envergure, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'enceinte carcérale. Adaptés au public auquel ils s'adressent, ces modes de pratique remplissent des fonctions diverses et variées qui peuvent être la canalisation des tensions dues à l'enfermement, l'apprentissage d'une alimentation adaptée à l'effort sportif, la préparation de la sortie via les projets organisés hors des murs... Ces fonctions sont déterminées par des lieux, des temporalités et des acteurs qui font vivre le projet, de sa conception jusqu'à sa manifestation.

L'objectif premier de ce travail consiste à mesurer l'atteinte des objectifs définis dans le projet des jeux. Si l'élaboration d'indicateurs destinés à servir cette évaluation relève le plus souvent d'une approche quantitative, l'utilisation d'extraits d'entretiens apporte des compléments d'information sur les conceptions et le ressenti des participants, qu'il est impossible de saisir en empruntant la voie statistique. Au-delà même du calcul lié à l'effectivité des procédures<sup>1</sup>, que nous

<sup>1</sup> Jean-François Cauchie et Gilles Chantraine, « De l'usage du risque dans le gouvernement du crime », Champ pénal/ Penal field [En ligne], Vol. II | 2005. URL : <http://champpenal.revues.org/80>

abordons par exemple dans la présentation des actions santé, ce travail d'évaluation tente de définir comment ce projet s'inscrit dans l'offre de pratiques sportives de l'administration pénitentiaire. Définir les conditions de pratique qui caractérisent les jeux reviendra ainsi à les positionner dans ce complexe d'activités sportives et à déterminer les fonctions qu'ils remplissent. L'idée de considérer les jeux comme une parenthèse enchantée, un champ d'activités (faussement) indépendant des contraintes de la détention, est certes tentante. Toutefois, nous préférons nous attarder sur la manière dont ces jeux s'inscrivent dans le cours des peines, en les réintégrant dans les

parcours individuels. Définir comment ce projet s'insère dans l'offre de pratiques sportives pénitentiaires, dans une approche organisationnelle de l'évènement (objet, promotion, partenariat, actions menées) constitue la première partie de ce travail. Puis, l'analyse de son avènement comme une étape du parcours sportif et pénal fait l'objet du développement de la deuxième partie de l'évaluation. En dernier lieu, la présentation de l'enquête de satisfaction apporte des informations éclairantes sur la manière dont ces jeux ont été vécus par les participants, de l'accueil au village Belambra jusqu'à la soirée de clôture.

# LES JEUX PÉNITENTIAIRES





## Méthodologie

L'observatoire de la formation de l'Énap a été sollicité par la DISP de Marseille pour évaluer l'atteinte des objectifs de ce projet<sup>2</sup>. Pour mener à bien ce travail, deux niveaux d'étude se sont dessinés, répondant aux deux grandes lignes définies dans le projet des jeux :

1. Un niveau organisationnel, portant sur la préparation de l'événement par la DAP et l'ensemble des moyens utilisés pour mettre en œuvre et promouvoir le projet : la communication, les actions diverses, les réunions, les partenariats, la dynamique créée autour de la préparation de l'évènement et l'encadrement assuré par les personnels pénitentiaires.
2. Un niveau individuel, orienté vers le volet sportif (physique et technique) et le volet sanitaire et social (citoyen, réinsertion et sanitaire).

Concernant le dispositif et les modalités d'évaluation, ce travail s'est déroulé en trois temps.

1. La préparation de ces jeux, abordée au travers de leur promotion, leur organisation, l'encadrement mobilisé et les projets menés dans les détentions.
2. Le déroulement de l'évènement
3. L'évaluation différée, postérieure à l'évènement, qui a permis de saisir l'impact de la réalisation de ce projet auprès de l'administration et des participants.

Plusieurs techniques de recueil de données ont été déployées :

- la participation à des réunions avec les acteurs de ce projet : comités de pilotage, PMJ2, CODES 83, référents sport DISP ;
- l'élaboration et diffusion de questionnaires auprès des participants ;
- des entretiens avec les organisateurs et les participants ;
- le déplacement dans les établissements inscrits pour évaluer de manière différée l'impact de ces jeux *via* des entretiens avec les encadrants et les participants.

Au total, 426 questionnaires ont été traités : 256 proviennent de réponses de personnes détenues, 42 correspondent aux réponses des moniteurs de sport et 128 questionnaires de satisfaction ont été recueillis en aval de la manifestation auprès des participants.

92 entretiens ont été menés : 45 l'ont été en amont auprès de 8 référents de sports interrégionaux, de 30 moniteurs de sport et de sept fondations/partenaires. Dans le cadre de l'évaluation différée, 40 entretiens ont été réalisés auprès de 8 membres de l'organisation et référents sport des DISP, 10 moniteurs de sport, 19 personnes détenues et 3 partenaires. Les déplacements effectués ont concerné les deux DISP les plus représentées aux jeux, Marseille et Paris. Pour la DISP de Marseille, les établissements de Salon-de-Provence, Toulon la Farlède, Avignon et Aix-Luynes nous ont accueillis pour mener les entretiens. En ce qui concerne la DISP de Paris, les établissements de Meaux, Fresnes, Fleury-Mérogis et Réau nous ont également fait le plaisir de programmer notre venue et d'organiser ces rencontres.

En outre, notre présence sur les lieux des jeux a permis de mener de nombreuses observations, d'échanger informellement avec tous les acteurs et tous les participants du projet et de réaliser 10 entretiens plus cadrés avec des personnels et des personnes détenues.

<sup>2</sup> L'une des trois missions de ce service consiste à évaluer les formations données à l'Énap, à partir du regard que les élèves y portent en fin de formation (satisfaction) et plusieurs mois après leur prise de fonction (évaluation différée). En outre, l'observatoire avait déjà été mobilisé pour évaluer le tour de France cycliste pénitentiaire.



## Partie 1. L'évaluation des objectifs institutionnels

L'objectif général des jeux pénitentiaires est de « créer une dynamique autour du sport pendant les mois qui précèdent l'événement ». Dans cette perspective, ces jeux, doivent « être compris comme l'aboutissement d'une période d'entraînement et de pratique régulière d'activités sportives au sein des établissements pénitentiaires souhaitant participer »<sup>3</sup>. Point par point, nous proposons dans cette partie de revenir sur l'évaluation de chacun des objectifs qui ont été déclinés en « sous-objectifs ». Il s'agit ainsi de rendre compte au travers de nos démarches des différentes dynamiques impulsées (valorisation de l'encadrement, entraînements, motivation, volet santé) mais aussi d'étudier la manière dont s'est mis en place le projet depuis son lancement jusqu'au recrutement des participants.

Quelques propos tirés d'un entretien avec le référent sport de la DISP de Marseille complètent ces visées : « Côté objectif, l'idée de départ, était de créer une dynamique autour du sport, de booster les moniteurs de sport et leurs projets en interne, pour que globalement, ils ne se limitent pas à ce qu'est le sport en prison au quotidien, tu sais ce que c'est, muscu, rencontres de foot sans trop d'encadrement ... La question était de se dire, comment les booster à travers un projet ? Comment les amener à programmer des projets ? Le second objectif était de toucher plus de monde qu'on en avait touché dans les projets vélo, il s'agissait grosso modo de démocratiser l'activité sportive, de la rendre plus accessible sans que les participants soient une élite. »

Dynamiser les moniteurs de sport et leurs projets en interne, telle était l'ambition du projet. Cette logique de poupées russes est sans nul doute l'un des points les plus féconds de cette entreprise qui, comme nous le verrons, en a dissimulé bien d'autres en filigrane. L'idée était que pour participer, les moniteurs de sport devaient eux-mêmes lancer des projets internes, aussi

minimes soient-ils, relatifs à la prise de contacts avec la fédération pour la venue d'un intervenant, à l'engagement de personnes détenues dans une compétition extérieure, à l'organisation d'une course pédestre entre les murs, ou encore à la venue d'un nutritionniste pour sensibiliser leur public aux bienfaits d'une bonne alimentation, afin de valider leur engagement.

La seconde partie de cet extrait d'entretien porte davantage sur le public visé. L'engouement suscité par le projet devait permettre d'attirer des novices mais aussi de faciliter l'accession à des disciplines sportives moins répandues que la musculation, le football et plus récemment, le cyclisme. Nous ne disposons dans cette étude que des statistiques officielles concernant les effectifs engagés, mais nous avons pris soin tout au long de ce travail de procéder à différents traitements. A titre très général, toutes les DISP ont participé, à l'exception des DOM-TOM. 39 établissements sur les 190 du territoire national, soit 21% de ce parc pénitentiaire, ont envoyé des personnels et des personnes détenues pour prendre part à cet événement. Officiellement, 346 participants ont été comptabilisés dont 186 personnes détenues et 162 accompagnateurs<sup>4</sup>. Certains diront que c'est peu, d'autres beaucoup, quoi qu'il en soit, jamais aucune autre manifestation sportive organisée par l'AP n'a réuni autant de monde sur un même espace sportif<sup>5</sup>.

Avant d'aborder de manière plus détaillée l'évaluation du volet sportif du projet, nous avons jugé opportun d'aborder les démarches administratives et le travail de communication qui ont soutenu le projet dans sa phase préparatoire. Trop peu souvent traitées, ces démarches représentent une étape incontournable dans le lancement de tout projet dans le cadre de la préparation de cette manifestation.

### 1.1. L'évaluation des objectifs généraux

#### 1.1.1. Un projet exclusif dans la dynamique d'autres projets exclusifs étendu à plusieurs disciplines sportives et à toutes les DISP

Le projet des jeux pénitentiaires n'a pas été conçu indépendamment de l'offre sportive en prison, ni d'ailleurs de son fonctionnement plus général. En fait, ce projet s'inscrit plus largement dans une logique de

projets sportifs qui se sont succédés et qui n'auraient probablement pas vu le jour sans le projet précédent. A titre d'illustration, il peut être intéressant d'observer comment les projets liés à la pratique du cyclisme

<sup>3</sup> Inscrit dans le projet des jeux pénitentiaires.

<sup>4</sup> Comme nous le verrons plus loin, nos statistiques divergent des données officielles avec à l'inverse un effectif d'accompagnateurs supérieur à celui des personnes détenues. Cet écart provient en partie du fait que les accompagnateurs que nous avons recensés regroupent l'ensemble des personnels, y compris ceux qui n'ont participé à aucune épreuve. L'effectif de personnes détenues que nous avons comptabilisé repose sur le nombre de fiches pénales que la DISP de Marseille nous a fournies pour définir leur profil. La saisie et le traitement statistique réalisés à partir de ces données sont toujours restés strictement anonymes.

<sup>5</sup> Les premiers jeux olympiques, organisés en 1896 à Athènes, ont réuni 241 athlètes qui se sont affrontés dans neuf disciplines sportives. Au final, 122 médailles les ont récompensés.

se sont enchaînés dans la seconde moitié des années 2000 en région PACA<sup>6</sup> puis au niveau national avec l'organisation du tour de France cycliste pénitentiaire en juin 2009. La signature d'une convention entre la DISP de Marseille et le CROS de la côte d'Azur (2010), de même que celle liant l'administration pénitentiaire avec la Française des jeux en représentent certes les causes principales, mais il est intéressant de constater la manière dont ces projets sont liés et s'enchaînent les uns aux autres. L'expérimentation des premiers jeux pénitentiaires, organisés dans la région PACA en 2012, provient ainsi de la volonté de ses organisateurs de varier la palette des projets sportifs régionaux jusqu'alors essentiellement axés autour du cyclisme. Par ailleurs, les projets cyclistes ont permis aux organisateurs de se constituer un réseau de relations et un vivier de compétences, bref une équipe technique

habituée à travailler ensemble. Au final, l'organisation des jeux pénitentiaires a regroupé une équipe de soixante personnes, dont la coordination a été assurée par la DISP de Marseille et le CROS Côte d'Azur. Ce comité est composé de personnes bénévoles<sup>7</sup> et des professionnels issus de fédérations sportives, essentiellement des arbitres. Durant les jeux, leurs fonctions principales ont consisté à assurer la logistique et l'accueil, les transports ainsi que les activités périphériques. Les bénévoles ont également rempli une mission de soutien des membres des fédérations dans l'organisation des compétitions. Des journalistes bénévoles se sont occupés de la communication des événements sportifs *via* la rédaction d'un journal des jeux, diffusé sur le site des jeux et à l'ensemble des personnels pénitentiaires sous forme électronique.

### Guy, équipe de Paris

On fait partie du club des volontaires du sport, le CVS, on est à Paris mais on travaille sur toute la France, on a travaillé avec le Stade Français au rugby, la fédération handisport. J'étais il est vrai un peu angoissé à l'idée d'approcher les détenus car c'était la première fois. Mais après coup, les détenus ont compris tout ce qui avait été fait pour eux, ce qui a suscité beaucoup d'émotions au final. Des amis nous ont dit : « pourquoi tu fais tout cela, si ils sont là, tant pis pour eux, qu'ils y restent ! ». Au début, je me demandais comment j'allais me comporter avec eux, mais sur le terrain, tout est parti. J'ignorais qui était qui, certains se sont confiés, j'insiste sur le fait que tout cela a généré beaucoup d'émotions comme épreuve. Nous on s'occupait avec Sabry de l'organisation, des tableaux, maintenant je sais que je renouvelle le travail n'importe quand, c'était d'ailleurs très varié. J'avais fait les jeux en 2012 déjà et Sabry m'a recontacté. 3 détenus se sont portés volontaires pour être bénévoles à leur sortie, une relation de confiance s'est construite. A la fin, beaucoup de détenus sont venus pour nous dire qu'on avait vraiment été présents pour eux. C'est un mélange de beaucoup de choses. Au début, je n'en sais rien vraiment de ce que je redoutais, c'était surtout, comment j'allais me comporter avec eux ?

Dans un autre projet, on s'était occupés du ravitaillement, des dossards, de baliser le terrain, les JP étaient au final une compétition comme une autre. Il y avait beaucoup de changements dans les listes, c'était difficile. Beaucoup de choses à améliorer coté kms. Un autre reproche était la restauration, surtout à partir du moment où les détenus sont venus.

Après, c'était mieux avec le traiteur, je sais qu'il y a eu beaucoup de mécontentements. Certains disaient même qu'on mangeait mieux en prison. Même parmi les bénévoles, on n'était pas très contents de la restauration.

A la fin, on a eu des cadeaux de la part des détenus. Le vendredi soir, un détenu a pris la parole et a crié Martine ! Martine ! En 2012, il y avait un peu d'appréhension, je me posais des questions quand même. Les collègues, je leur ai expliqué dans le groupe « on va être pris en otage ! » et au final, toute l'équipe est très contente, tout le monde est prêt à recommencer !

Comme le souligne le référent sport de la DISP de Marseille, « En 2012, la compétition se voulait à ce titre *multi activités*, mais il y avait toujours le vélo ». De

fait, les jeux ne s'inscrivaient pas en rupture des projets précédents mais bien dans la continuité avec la même équipe et le cyclisme comme socle commun.

<sup>6</sup> Nous pensons ici aux courses de l'Ardéchoise, du tour de PACA Corse, de la Chti Ventoux et de la Chti Cassis.

<sup>7</sup> Le club des volontaires du sport, Paris et région parisienne ; L'association 'gardons le contact', Paris et région parisienne ; L'association tous bénévoles, Marseille et alentours

« Pour la constitution d'une équipe, on est passé à 10-12 puis on était 20-25 pour les jeux de 2012. Pour le PACA Corse (2011), on avait l'association « les môtards du sport », des spécialistes en mécanique aussi et 2 ou 3 personnels pénitentiaires. »

Les jeux de 2012 ont ainsi assuré le relais des projets cyclistes tout en servant l'expérimentation des jeux de 2014. Cette constatation faite, l'impact de ces projets sur les suivants laisse augurer l'impact que les jeux de 2014 pourraient avoir sur les projets à venir.

### 1.1.2. L'aboutissement d'un argumentaire destiné à convaincre la DAP de s'engager dans ce pari démesuré

Informers, motiver, porter le projet, déléguer, tels sont les maîtres mots à employer pour définir la campagne de promotion de l'évènement. En premier lieu, il fallait convaincre la DAP de manière à ce qu'elle puisse ensuite communiquer sur l'évènement et le promouvoir auprès des autres DISP. Celles-ci devaient à leur tour le promouvoir auprès des établissements dont les directions devaient ensuite promouvoir le projet auprès des moniteurs de sport. En dernier lieu, ces derniers devaient parler du projet à de potentiels candidats, personnels ou personnes détenues. Tel était le dispositif visé pour recruter ceux qui allaient participer aux premiers jeux pénitentiaires nationaux. Avant de recruter des candidats, il fallait recruter des porteurs de projets.

Ce recrutement s'est confronté de prime abord à une actualité pénitentiaire chargée. Selon le DISP de Marseille « *les jeux pénitentiaires n'ont pas fait l'objet de grandes discussions lors des réunions entre directeurs interrégionaux. On leur a montré le petit film, il n'y a pas eu d'engouement particulier. Malgré cela, ils ont quand même fait l'effort de s'y intéresser même si pour eux, ce projet revenait davantage aux DFSP. Donc ils ont eu des réactions classiques en fait. Au niveau de la DAP, idem. Il n'y a pas eu beaucoup de communication, notamment à l'attention des partenaires et des fondations. La raison, c'est que lorsqu'on se rencontre, il y a 10000 sujets à traiter, à cette époque on avait la réforme pénale, les comités de pilotage, les effectifs de personnels, la surpopulation, la gestion budgétaire, les heures supp...* ».

Par ailleurs, dans les nombreux entretiens menés, l'impression d'une communication et d'une promotion frileuses de l'évènement a souvent été évoquée, donc partagée, voire reproduite par certaines DISP. « *Il n'y a pas eu de retour d'en haut, c'est une opération qui semble avoir été considérée comme un projet ludique plutôt que quelque chose lié aux métiers. Il n'y a pas eu de restitution officielle...* » même si ce projet s'inscrit pour reprendre les propos du DI de Marseille « *dans le cadre de nos missions, celui de la prévention de la récidive* ».

Malgré cette sensation, il serait erroné d'avancer l'inexistence totale de promotion de l'évènement dans la mesure où dans un contexte pénitentiaire agité, le projet des jeux est au final parvenu à se frayer un chemin via de multiples supports communicationnels : une communication régulière sur les jeux orchestrée dans la lettre des cadres (diffusée par la DAP), la confection d'une vidéo de présentation et de multiples réunions ont permis aux personnels pénitentiaires chargés d'assurer le relais régional et aux partenaires de découvrir le projet dans lequel ils allaient s'engager. De même, la création et la diffusion du journal des jeux durant l'évènement auprès de tous les services pénitentiaires et surtout le soutien de cette action par la direction de la DAP<sup>8</sup> ont officiellement souligné dans les orientations culturelles et sportives de 2014-2015 le poids central occupé par les jeux pénitentiaires. Il était par conséquent difficile pour les DISP d'ignorer l'existence de ce projet. Ne restaient plus que les moyens, le relais de l'information et surtout la motivation de ceux qui allaient porter le projet pour en assurer le succès.

### 1.1.3. L'aboutissement d'une campagne promotionnelle de l'évènement : des DISP aux établissements

Le rôle des cadres et des personnes chargés de faire la promotion de cet évènement au sein des DISP a été déterminant pour son aboutissement. Les référents sportifs au sein de ces services se sont ainsi rapidement interrogés sur les moyens dont ils disposaient pour s'investir dans ce projet. Sur leurs moyens finan-

ciers, tout d'abord, mais aussi et surtout sur le temps qu'ils pouvaient y consacrer, la majorité d'entre eux cumulant la responsabilité de plusieurs domaines d'activités (le sport, la culture, les partenariats associatifs, l'accès aux droits et le maintien des liens familiaux). Ainsi, le temps passé à convaincre les chefs d'établissements,

<sup>8</sup> Cf annexe.

sements de l'intérêt d'un tel projet a, pour certains, nécessité beaucoup de démarches, voire beaucoup de démarchages : relationnel régulier, relances perpétuelles, présence physique sur le terrain, travail de longue haleine, très lourde charge d'organisation, changements à gérer<sup>9</sup>. Voici les propos tenus par une référente sport d'une direction interrégionale sur le sujet et l'un des initiateurs du projet :

« Malgré la qualité du projet, ça a demandé un gros travail de logistique, il faut motiver les juges, les chefs d'établissements, porter le projet ! Il a fallu trouver les bons arguments pour les convaincre, faire du démarchage, ce n'était pas le projet des établissements, ni même leur projet, mais bien le projet de la DISP de PACA. »

« Au final, je n'ai pas l'impression que les jeux ont boosté comme je le voulais les actions sportives, les chefs d'établissement n'ont pas toujours joué le jeu, des moniteurs de sport aussi. Le problème est que le sport reste une option, il n'est pas une obligation, ça se fait, c'est très bien, sinon, tant pis. Le plus souvent, les bons arguments pour convaincre étaient d'avancer le caractère national du projet car si ce dernier marchait, c'était salvateur, on avait alors de belles perspectives, de grosses répercussions potentielles. »

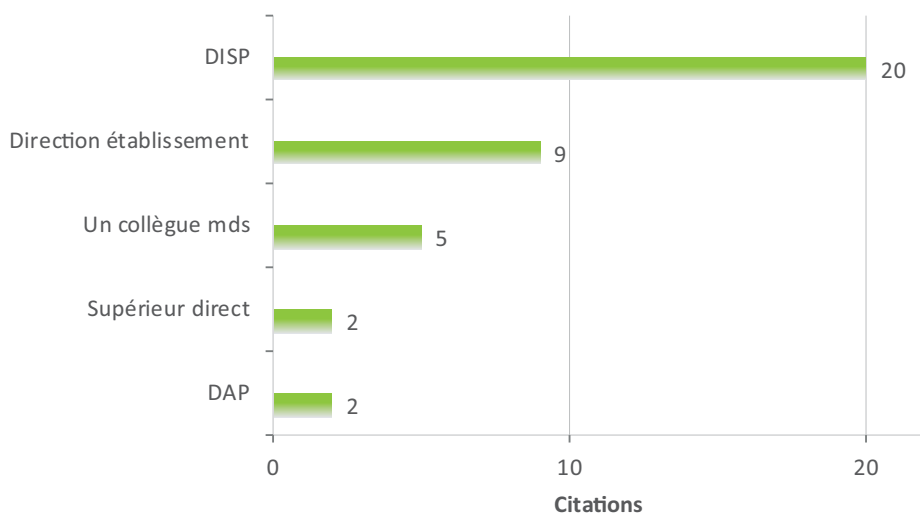
Ainsi, au final, l'engagement des établissements a

étroitement dépendu de la vision du sport prônée par les chefs d'établissement, ces derniers ayant parfois porté des regards très critiques sur le projet (absence d'un ou des moniteurs de sport durant plusieurs jours, préférence pour l'approche occupationnelle du sport, incompréhension du projet ...). Le projet de la DISP de Marseille, validé par la DAP, devait donc trouver preneurs dans les DISP de manière à ce que ces dernières se l'approprient pour apporter de justes arguments auprès de la direction des établissements. Comme le souligne un adjoint au chef d'établissement, cette appropriation fut relativement délicate car ce projet émanait d'une DISP et non de la DAP :

« Il faut, lorsque des projets sont lancés, que ces projets soient relayés par des personnels qui portent le projet. Les jeux, c'était le projet de la DISP de Marseille et non le nôtre. Or, sans porteur de projet, pas de bonne réalisation ».

A intensité variable, les chefs d'établissement ont ainsi pris connaissance des jeux pénitentiaires via l'information transmise par leur direction régionale. Concernant les moniteurs de sport, le questionnaire diffusé auprès de ceux qui se sont déplacés pour vivre l'évènement a permis d'identifier la source à partir de laquelle ils ont pris connaissance des jeux :

## Graphique 1 : Comment avez-vous appris l'existence des jeux pénitentiaires ? Citations

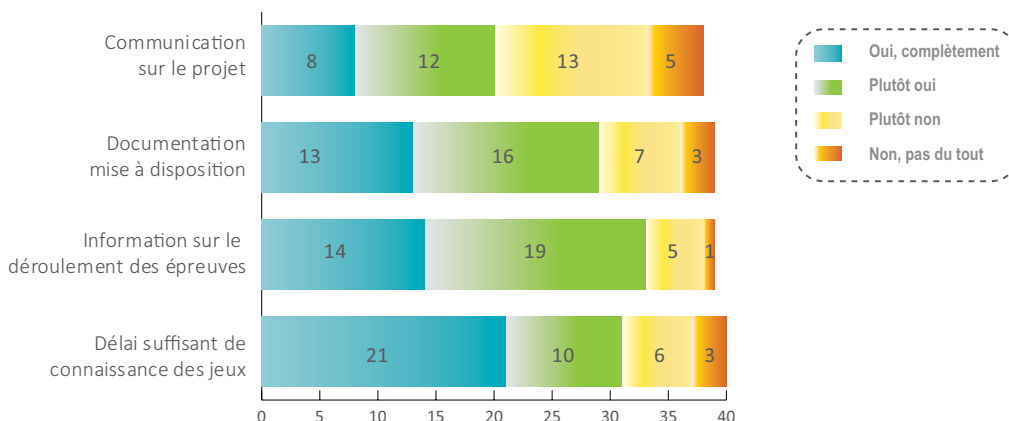


25 des 42 moniteurs de sport répondant ont pris connaissance des jeux pénitentiaires par leur direction interrégionale et 11 par la direction de leur établissement. Les moniteurs de sport engagés dans ce projet déclarent ainsi qu'en majorité, l'information des jeux leur a été transmise par les référents sport présents dans les DISP. On mesure ici l'ampleur du rôle tenu par

ces référents qui ont été les principaux communicants auprès des moniteurs de sport et qui sont parvenus à les convaincre de s'engager dans cette action. Voici en complément, ce que les moniteurs ont pensé de la manière dont ils avaient été informés de cette semaine :

<sup>9</sup> Inscriptions des personnes détenues, remaniements des équipes, difficultés à avoir les dates de naissance, les fiches pénales, échanges multiples avec les établissements, les scans, les photocopies, les mails, échanges avec les JAP, certains « pour » et certains « contre » le projet, efforts de persuasion envers ceux qui ne comprenaient pas l'objet de ces jeux.

**Graphique 2 : Avez-vous été suffisamment informés sur la semaine des jeux ? Citations**



Très partagés sur la communication du projet, une majorité de moniteurs de sport déclare être satisfaite de la documentation reçue, les informations sur la semaine et le délai dont ils ont disposé pour préparer les épreuves. Toutefois, l'absence d'unanimité autour de

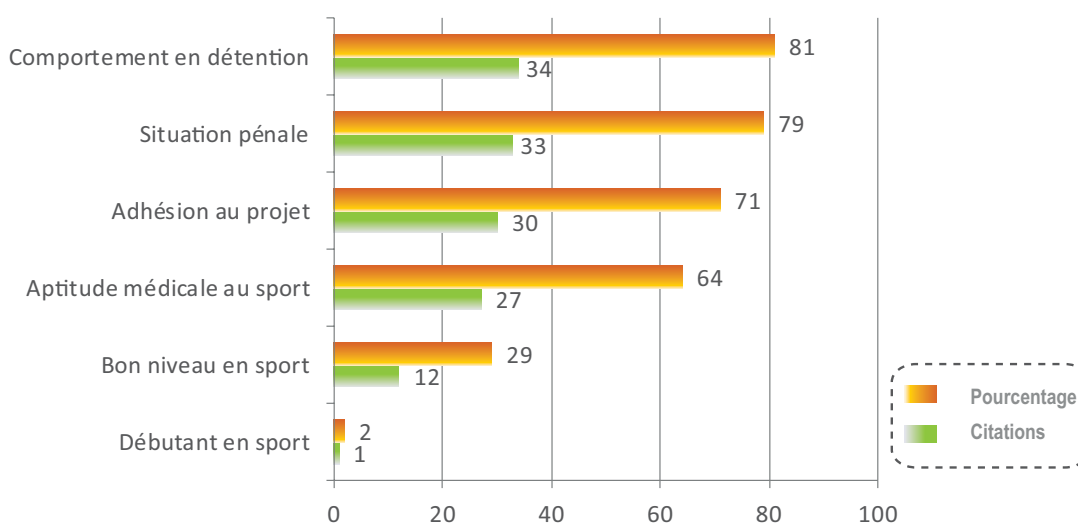
ces trois derniers points laisse penser qu'il reste des améliorations à apporter, notamment sur les délais et la documentation jugés insuffisants par 9 et 10 moniteurs de sport sur les 42 répondants.

**1.1.4. L'aboutissement d'une lourde charge administrative**

La communication sur les jeux pénitentiaires auprès de la population carcérale a essentiellement été assurée par les moniteurs de sport. Si 7 d'entre eux ont mentionné l'existence d'affichages en faisant la promotion, la majorité d'entre eux a déclaré en avoir surtout parlé avec les personnes détenues lors des séances de

sport ou au bureau, « au cas par cas », « de bouche à oreille », « auprès des détenus sportifs ». D'aucuns ont pensé à organiser une réunion d'information, d'autres des entretiens individuels avec les candidats potentiels, après une première sélection du greffe.

**Graphique 3 : Selon quels critères avez-vous sélectionné les personnes détenues ? Citations et proportions**





Interrogés sur les critères à partir desquels les moniteurs de sport ont sélectionné les personnes détenues, ces personnels ont avancé la primauté des indicateurs d'ordre comportemental et pénal. Bien que le projet soit de nature sportive, il n'est pas surprenant de constater que les items directement liés au sport occupent des places secondaires, l'accès au sport en prison, qui plus est lorsqu'il sort des murs, fait effectivement l'objet d'une sélection carcérale où le profil pénal supplante le profil sportif.

### 1.1.5. Les jeux pénitentiaires sur le marché de l'offre sportive

Comme nous le précisons en amont, les jeux pénitentiaires s'inscrivent plus largement dans le cadre d'une offre sportive déjà très riche, composée d'infrastructures sportives, de ressources humaines et de projets. Cette offre variant d'un établissement à un autre, la question des jeux pénitentiaires n'a pas été débattue de manière identique selon les contextes de détention. Parmi ces éléments contextuels, les projets sportifs en cours, les ressources humaines et le budget sont probablement ceux qui ont eu le plus d'influence sur les conceptions des jeux et la décision d'y participer.

#### **Le marché des projets sportifs**

Organisé pour la première fois, ce projet était de fait inédit. Ce caractère exclusif a eu comme conséquence de focaliser l'attention du milieu sportif carcéral sur cet évènement au point parfois d'en omettre son cadre plus général de réalisation, les pratiques sportives du quotidien et plus spécifiquement les projets en cours. Une bonne illustration en est le début d'un entretien mené avec le référent sport d'une DISP annonçant d'emblée tous les projets sportifs auxquels elle avait participé et qui ne lui avaient pas toujours apporté pleine satisfaction : le déroulement et la préparation du tour de France cycliste, l'absence totale d'appui logistique, qui au final l'avaient totalement « désabusée » du fait de la charge de travail engagée et de l'absence de soutien, « alors je me disais plus jamais je me lance dans ce type de projet national. » Cet argument a d'ailleurs été repris par un autre référent sport, laissant une fois de plus entendre que les projets ont toujours un impact sur les suivants :

*« Ceux de la DISP qui sont venus ont dû se battre pour venir. Au début, lors d'une réunion avec les chefs d'établissements et les DFSPIP, tout le monde était un peu réticent, sceptique. Ils sortaient du tour de France ... ».*

A ces antécédents s'ajoutent également d'autres évènements plus ou moins malheureux survenus durant de récentes sorties sportives, tels que l'évasion survenue à Paris Bercy évoquée par le référent sport de la DISP de Marseille :

*« Cette longue préparation », « ce travail en amont colossal », « ce gros projet au niveau logistique », « ce projet très lourd à porter », « sans compter les permissions, les autorisations de filmer, ce qui est très complexe dans le milieu carcéral », synthétisent ainsi les termes des moniteurs de sport et autres personnels de surveillance et qualifient la charge de travail qu'ils ont assurée en tant que porteurs du projet.*

*« En 2012, j'avais demandé à ce que les établissements viennent de Paris, mais c'est mal tombé après l'évasion de Paris-Bercy lors de la sortie de la Garde des Sceaux et le directeur de Fleury a dit non. Au final, seule une personne était descendue de Fresnes avec le moniteur de sport. »*

D'autres antécédents ont également été cités, telle cette sortie où un détenu avait renversé un agent à vélo, ce qui a entraîné un blocage des sorties ; ou encore les critiques enregistrées envers la transpyrénéenne du fait d'un investissement trop important en rapport avec le peu de participants (3 détenus), ou encore cette évasion survenue durant une permission de sortir sportive dans le sud-est de la France.

Le second critère à prendre en considération concerne le développement des manifestations sportives organisées au niveau national. Si l'organisation des jeux pénitentiaire est une chose inédite, son caractère national revêt quant à lui un domaine déjà plus investi, inauguré par le Tour de France cycliste pénitentiaire, première manifestation sportive carcérale nationale. Depuis, se sont ainsi développés bien d'autres projets nationaux (éco trail, tournoi de basket Paris-Bercy) qui ont eux-mêmes généré des élans régionaux (transpyrénéenne, ardéchoise, corse paca ...), mêlant la participation d'établissements de plusieurs départements, qui ne cessent de se multiplier depuis la « Chti Ventoux » et la « Chti Cassis ». Pour les établissements, la difficulté qui se pose est alors celle de devoir faire un choix du fait de leur impossibilité à participer à chacun d'entre eux.

A titre d'illustration, des référents sport de DISP soulignent que l'essor de ces projets nationaux et leur articulation avec le quotidien sportif des établissements, les projets locaux et régionaux, rencontrent des logiques parfois opposées, notamment sur les plans occupationnel, éducatif et budgétaire. Selon l'un d'entre eux,

*« La priorité est celle du local, travailler dans les prisons, sur le territoire, engager certes les gens dans tous les sports mais de manière à ce qu'ils puissent continuer après leur sortie. Les jeux étaient très intéressants mais on comptait plein de détenus engagés en compétition déjà, en ce début d'année. On a donc affaire ici à des sortes de rivalités de logiques*



*locales et nationales. Les responsables locaux ne comprennent pas toujours l'intérêt de cette participation, de l'impact, de l'intérêt investissement/coût/impact pour peu de personnes. Une seule équipe de la DISP est donc partie. »*

Ce regard « d'en bas » est intéressant car il identifie clairement les enjeux : d'abord, en précisant que le local est la priorité et qu'à ce titre, les projets nationaux ne peuvent systématiquement recevoir l'approbation de tous les terrains. L'explication apportée avance l'idée que la pratique du sport doit permettre aux personnes détenues de s'insérer dans le tissu sportif de proximité dès leur sortie ; ensuite, parce qu'il met en évidence la confrontation qui s'exerce entre les engagements sportifs locaux, notamment du point de vue budgétaire. Les questions de « rentabilité » du projet et du sens que l'on y prête sont ainsi ramenées du point de vue de l'effectif de personnes concernées.

### **Le marché des ressources humaines du sport**

La gestion des ressources humaines en établissement s'est révélée être un véritable obstacle à l'engagement des services de sports dans le projet.

Tout d'abord, parce que certains établissements ne comptent aucun moniteur de sport. Par ailleurs, dans les autres établissements, des dirigeants nous ont clairement exprimé leurs réticences à voir s'absenter le moniteur de sport durant plusieurs jours, craignant la survenue de conséquences fâcheuses sur l'équilibre de la détention. Durant la semaine des jeux, des personnes détenues dans une maison d'arrêt ont ainsi refusé de remonter de promenade en raison de l'interruption temporaire du sport. Cet évènement demeure certes singulier, mais le risque de son avènement a amené plusieurs chefs d'établissement à adopter certaines précautions en n'envoyant aucune délégation. En outre, des entretiens menés avec des moniteurs de sport ont mis en avant les conditions matérielles

de leur déplacement : se lever très tôt, travailler des heures supplémentaires sans être véritablement sûrs qu'elles soient rémunérées sinon de pouvoir les récupérer, s'absenter de la cellule familiale, sont autant de raisons qui ont freiné ces personnels à participer aux jeux.

### **La question de la budgétisation des frais de transport**

Bien que l'ensemble des frais sur place fussent assurés par l'organisation des jeux pénitentiaires (restauration, hébergement, infrastructures sportives, équipements...), la question du financement du transport a été centrale dans les nombreux échanges que nous avons eus : était-ce aux établissements ou à la DISP de les financer ? Ce problème étant systématiquement évoqué, l'intégration d'une question sur le sujet dans le questionnaire diffusé aux moniteurs de sport a permis de connaître par quel moyen et quel financement les délégations s'étaient déplacées.

Au final, la logistique relative aux moyens de transport a, pour 12 moniteurs de sport, été assurée en bus, 9 en train, 14 en véhicules administratifs, 2 en avion, 2 en fourgon/camionnette et 2 avec la mise à disposition de véhicules appartenant à la Sodexo<sup>10</sup>.

Au sujet du financement, 22 d'entre eux ont été financés par les DISP, 12 par les établissements, 1 par le SPIP et 5 par des partenaires privés.

Parallèlement, plusieurs établissements ne se sont pas engagés faute de moyens attribués de manière claire et uniforme au sport dans les DISP, d'une très nette baisse observée depuis plusieurs années et d'un investissement plus souvent alloué au domaine de la culture : pas de base commune entre DISP, coût du local favorisé, car moins élevé et pensé plus bénéfique par les chefs d'établissement, priorité donnée à l'entretien des installations sportives et aux équipements de tous les jours (ballons, raquettes...).

## **1.1.6. L'aboutissement d'une campagne promotionnelle de l'évènement visant à fidéliser des partenaires et à étendre un réseau relationnel**

L'une des grandes richesses de ce projet est la mise en œuvre d'une dynamique entre l'administration pénitentiaire et des partenaires extérieurs. L'activation de cette ouverture vers le monde extérieur s'est traduite par une véritable entreprise de démarchage auprès de fondations et d'associations dont l'implication a constitué une aide de premier plan. Au niveau de l'encadrement et de la logistique, tout d'abord, auprès de bénévoles, mais également dans la recherche de budgets et dans la déclinaison locale de conventions signées entre la DAP et le mouvement sportif. Dans ce cadre, il s'agissait *via* cet évènement de fidéliser des part-

naires déjà engagés avec l'administration pénitentiaire dans divers projets mais aussi d'élargir le champ de ces relations. En outre, cette mobilisation nationale s'est inscrite dans la dynamique plus globale des liens unissant l'administration pénitentiaire avec les autres services de l'Etat, des collectivités territoriales et des associations tel qu'il l'est rédigé dans l'article 2-1 (de la loi N°2009-1436) du 24 novembre 2009. Ainsi, dans le traitement de la question de l'implication des partenaires dans ce projet, il est primordial de rappeler l'existence de ce cadre légal en ce qu'il montre que la mission pénitentiaire d'insertion et de réinsertion n'est

<sup>10</sup> Société de services travaillant avec un établissement et partenaire indirect des jeux.

pas exclusivement l'affaire de ce service public mais en appelle aussi au concours d'instances publiques et privées et qu'à ce titre, la prison est aussi l'affaire de tous.

### **La mobilisation d'un réseau partenarial**

Ce projet a nécessité l'élaboration d'un comité de 60 personnes, bénévoles, issues des fédérations sportives, mobilisées avec l'aide du Comité régional olympique et sportif de la côte d'Azur et de la DISP de Marseille, provenant du milieu de la santé, essentiellement représentés par le CODES 83 et de trois associations sportives bénévoles<sup>11</sup>.

En outre, 14 partenaires ont été mobilisés pour soutenir cet événement national. Parmi eux, se trouvent des représentants des services de l'État, des fondations privées.

Le premier partenaire contacté a été le « Belambra », en raison de l'hébergement à réserver bien en amont. Les premiers contacts débutent le vendredi 14 septembre 2012, soit deux ans avant la semaine des jeux, alors que les premiers jeux pénitentiaires régionaux s'achèvent. A ce moment, il est alors question d'organiser des jeux nationaux, regroupant davantage de personnes à héberger, donc de solliciter un service hôtelier ayant une capacité d'accueil plus importante que celle du CREPS de Boulouris. Le Belambra étant un partenaire avec lequel le CREPS travaille, les organisateurs se tournent naturellement vers ce site et leur direction régionale pour obtenir l'accord de ce groupe hôtelier, du fait du profil spécifique des futurs occupants. L'autorisation, obtenue un mois après et probablement favorisée par l'expérience positive du tour PACA Corse au cours de laquelle des personnes détenues avaient été hébergées dans des chambres du groupe Belambra, nécessite toutefois le respect de conditions liées notamment à un engagement budgétaire de plusieurs dizaines de milliers d'euros. Au final, cet engagement porte ses fruits, comme le souligne le référent des activités sportives de la DISP de Marseille « compte-tenu de la spécificité du public, ils ont préféré fermer la réservation à tout public extérieur. » Afin d'assurer le lien entre la direction du Belambra, le groupe Belambra PACA et Belambra France, un collaborateur est recruté à temps plein afin d'assurer cette charge de travail élevée.

Concernant le CREPS de Saint-Raphaël, site sportif qui allait être le théâtre des épreuves, les premiers contacts avaient également été pris avec le projet tour PACA Corse. Le référent sport de Marseille en apporte le récit :

*« Nos premiers échanges datent de 2011 avec le projet Tour PACA Corse. En effet, nous avons organisé plusieurs regroupements : réunions des moniteurs de sports, sorties régionales d'entraînement et départ officiel du Tour PACA Corse. Le directeur adjoint du CREPS assistait surpris à ce départ fictif peu banal de coureurs cyclistes sur sa piste d'athlétisme. Une fois ce projet terminé, nous avons rencontré le directeur des 3 sites, afin de lui exposer notre projet " jeux pénitentiaires " sur 2012. Nous avons eu son accord très rapidement, suivi d'un refus très direct du directeur de l'époque du site de Boulouris. Après quelques échanges et l'appui du directeur Régional Jeunesse et Sport et du CROS CA, nous avons pu obtenir trois jours sur le site, accompagné de l'hébergement sur la semaine. Pour 2014, l'accord a été quasiment immédiat mais la négociation a été plus dure que l'année précédente. De plus, le coût des installations (y compris les salles de réunions) n'a pas été le même. Ce qui a été compliqué, c'est de recevoir le devis seulement au 31 juillet 2014, où l'on apprenait d'ailleurs le coût élevé du repas et du petit déjeuner, respectivement 10 € par repas et 4.5 € le petit déjeuner. Enfin, nous avons appris seulement une dizaine de jours avant le début de l'événement que nous ne pourrions manger dans la salle de restauration le soir et que le CREPS devrait faire appel à un traiteur, pour un coût d'environ 9 000 €. »*

Parallèlement à ces négociations, les contacts pris auprès de fondations ont abouti au final à l'acceptation par cinq fondations<sup>12</sup> de soutenir le projet :

- La Fondation Française des Jeux Responsable mécénat
- La Fondation Oxyane (décathlon)
- La Fondation M6
- La Fondation SFR:
- La Fondation du Sport Français

A ces fondations se sont ajoutés cinq partenaires supplémentaires qui sont la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives, le Comité Régional Olympique et Sportif Côte d'Azur, le Conseil Régional PACA, le CREPS de Boulouris, la Direction Régionale Jeunesse et Sports et Cohésion Sociale PACA.

L'ensemble des actions santé menées au cours du projet ont été financées par la Mission interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA) dont les actions émanent d'un plan gouvernemental sur 5 ans (2013-2017) . De ce plan,

<sup>11</sup> « Le club des volontaires du sport », « Gardons le contact » (Paris et région parisienne) et « Tous bénévoles » (Marseille et alentours).

<sup>12</sup> Sans entrer dans la singularité de chacune d'entre elles, les fondations s'inscrivent dans une démarche de mécénat n'impliquant aucun bénéfice d'entreprise. Leur objet consiste à soutenir des projets, parfois via l'implication d'un collaborateur très investi dans l'action concernée. Ces projets peuvent concerner du sport de haut niveau mais aussi des projets en lien avec le handicap.

<sup>13</sup> Ses actions sont de trois ordres : 1. Placer à la disposition des ministères et des partenaires institutionnels des outils communs d'information, de communication, de connaissance scientifique et de formation nécessaires à leur action. 2. Accompagner, en termes de financements et de méthodologie, des projets innovants. 3. Contribuer, en lien étroit avec le Secrétariat général des affaires européennes (SGAE<sup>o</sup> et le ministère des Affaires Etrangères (MAE), à l'élaboration des positions françaises en matière de lutte contre les drogues et les toxicomanies.

fondé sur trois priorités<sup>14</sup>, découle la contribution de la MILDECA aux jeux pénitentiaires dont l'objectif est de faire prendre conscience aux participants des dommages sanitaires et sociaux occasionnés par la consommation de drogues. Dans cette perspective a été mis en place un dispositif spécifique reposant sur la présence d'un stand au village olympique, la sensibilisation aux méfaits des substances psychoactives par une troupe d'artistes et la diffusion de plaquettes d'informations.

### Questions de fonds

Sur le fond, la sollicitation de plusieurs partenaires découle d'une démarche stratégique consistant à sensibiliser le monde extérieur à la question carcérale via les jeux pénitentiaires, en dépit du fait que certains d'entre eux sont déjà très engagés. Par ailleurs, il est apparu essentiel que ce projet ne repose pas exclusivement sur des sources de financement uniques. Multiplier le nombre de donateurs présente effectivement un triple avantage : ouvrir le réseau de partenaires, ne pas dépendre d'une seule fondation/association en cas de défection, réduire les participations financières de chacun.

Le plus fréquemment, la démarche à suivre consiste à s'inscrire dans le cadre de procédures administratives ou de démarches de mécénat déjà existantes, soit avec la DAP (M6) et, par extension, le ministère de la Justice (conseil régional), soit dans le cadre d'autres projets, notamment de solidarité en lien avec le handicap programmés avec d'autres partenaires (*le secours populaire, la croix rouge, les fédérations handisport, aviron, ..*). Les logiques des fondations ne rejoignent pas des intérêts financiers, ni d'attentes en matière de retombées commerciales. A l'inverse des dispositifs de sponsoring, ces personnes ont effectivement déclaré des intentions philanthropiques relatives à l'égalité des chances et au soutien des populations défavorisées et en situation de handicap. A titre d'illustration, les extraits suivants montrent clairement l'esprit dans lequel ces soutiens ont été apportés :

*« Il n'y a pas d'intérêt marketing pour Décathlon, on ne fait pas de communication sur cela. Cela découle davantage de la « philanthropie d'entreprise » envers des personnes fragilisées à qui on essaie de favoriser l'accès au sport au travers du soutien de diverses actions. La démarche n'est pas une démarche commerciale, le but premier est d'aider des gens à concrétiser leur projet, un projet qui doit présenter des valeurs. » (Fondation Oxyrane-Décathlon).*

*« Pour la fondation SFR, les valeurs sont dans une charte diversité, handicap et label éco (ex : l'égalité*

*hommes-femmes dans le recrutement). Ce sont des valeurs portées par l'entreprise et par le biais de cette fondation, il n'y a pas de recherche spécifique, pas de communication sur ces projets. SFR ne cherche pas à en tirer un bénéfice en termes de communication sauf dans les annonces en tant que mécène ou partenaire. » (Fondation SFR)*

*« La fondation du sport français est reconnue d'utilité publique. Il y a la volonté de créer une synergie au travers de 5 missions qui sont : la santé, les violences et les incivilités, l'insertion sociale, le handicap et les athlètes de haut niveau. Tout cela se fait en synergie car on est toujours plus fort à plusieurs que tout seul. On soutient actuellement des marches régénératives, avec des informations sur l'alimentation et l'activité physique pour lutter contre l'obésité, on est là pour soutenir des projets. Le but n'est pas de se donner bonne conscience comme d'autres entreprises le font (Fondation du sport français). »*

*« Notre mission est de faciliter l'accès au sport au plus grand nombre, surtout les personnes que nous considérons comme étant les plus éloignées du sport (femmes, handicapés, quartier prioritaire...). » (Direction Régionale Jeunesse et Sports et Cohésion Sociale PACA)*

Depuis 12 ans, le cadre de ces liaisons s'est ainsi concrétisé par la signature de nombreuses conventions entre l'administration pénitentiaire et le mouvement sportif avec, à titre d'illustration, l'engagement du Comité Olympique ou encore celui de conseils régionaux :

*« La politique du CNOSF s'est colorée d'une mission politique santé qui répond à une amélioration de la santé, ce qui paraît adapté à la population carcérale au vu des troubles, du vieillissement, etc ... Tout cela s'inscrit dans des politiques d'insertion plus générales. « Sentez-vous sport » est une marque nationale qui permet de communiquer avec des anneaux olympiques. Elle est un très bon support de communication permettant de couvrir et de valoriser les actions. Le CNO est une association d'utilité publique. Le « sentez-vous sport » est donc une marque qui relève d'un comité d'utilité publique. Et parmi toutes ces actions, il y a eu les jeux pénitentiaires - parmi 820 actions labellisées-, ce qui représente un volume important. Nous travaillons beaucoup avec les mairies qui coordonnent ces opérations aussi, les fédérations évidemment (45), des ligues professionnelles, des partenaires privés (Oxyrane, Coca-Cola...), des entreprises, et ce sont des opérations qui sont ouvertes à tout public sur les insuffisances respiratoires, les problèmes de santé, ... »*

<sup>14</sup> Fonder l'action publique sur l'observation, la recherche et l'évaluation ; 2. Prendre en compte les populations les plus exposées pour réduire les risques et les dommages sanitaires et sociaux ; 3. Renforcer la sécurité, la tranquillité et la santé publique en luttant contre le trafic et toutes formes de délinquance liées aux consommations de substances psychoactives.

« Le Conseil régional de PACA est mu par des orientations politiques. Mais la région PACA a souhaité accompagner des partenaires dans ce domaine d'activités. Il existe ainsi pas mal d'autres projets sportifs et culturels en partenariat avec la justice. Notre budget de 2013 s'élève à 3 millions d'euros. Il est mis en œuvre par le conseil régional pour le financement de projets de droit commun visant la formation de jeunes qui sont des projets importants tout comme les actions de médiation, de justice de proximité, de lutte contre les violences familiales, d'accès au droit. Le partenariat de ce service du conseil est triple et compte le ministère de la justice, l'école nationale de la magistrature, la protection de la jeunesse et l'administration pénitentiaire, pour les aménagements de peine et le développement des activités sportives et culturelles surtout en détention. » (Conseil régional PACA)

Les liens tissés entre l'administration pénitentiaire et ces partenaires sont variés. L'un des plus anciens, la fondation de la Française des Jeux (FDJ), l'est depuis 2007. Considérant le sport comme outil de réinsertion des personnes détenues, cette fondation a soutenu l'administration pénitentiaire dans un grand nombre de projets tels que la Chti Ventoux, la Chti Cassis, le tour de France cycliste pénitentiaire, l'Ardéchoise, le tour de Paca Corse, la transpyrénéenne, l'éco-trail et les jeux pénitentiaires. En matière sportive, la FDJ est un des principaux partenaires de l'administration pénitentiaire.

La fondation M6 présente quant à elle trois axes d'intervention : la gestion de projets consistant à suivre des projets culturels, ateliers théâtre, sport, formations d'arbitre, festival cinématographique à Fleury, travail avec la fédération française de boxe. La seconde mission qui est l'objectif majeur, est la réinsertion, avec, comme le souligne la responsable projets de cette fondation avec qui l'administration pénitentiaire travaille, « des actions notamment pour lutter contre l'illettrisme, l'indigence, l'existence de bourses d'étude, de formations au sous titrage, on touche aussi les métiers de la cuisine avec un CAP à la clé ». Le troisième axe est de soutenir des associations qui travaillent dans cet univers : tout ce qui aide les détenus à la sortie (logement, permis de conduire, soutien familial...). Cette fondation vise donc de manière exclusive à mener des actions dans le milieu carcéral depuis maintenant plus de 5 années. »

Concernant plus spécifiquement les jeux, ces partenariats se sont avant tout officialisés avec la signature de conventions<sup>15</sup>. Celles-ci ont toutes été établies avec le CROS Côte d'Azur qui avait au préalable accepté, en tant qu'association d'utilité publique, de percevoir les

fonds en raison de l'impossibilité légale de l'administration pénitentiaire de procéder à ce type d'opérations. Ces conventions ont été élaborées suite aux réponses apportées à l'appel à projet. En raison de cette fonction de médiateur financier, le CROS CA a activement participé aux actions de budgétisation des jeux, avec notamment la mise à disposition de deux membres de l'association. Ajouté à la reconnaissance du projet par le Comité national du sport français, reconnu d'utilité publique, ce partenariat a assuré un travail de fond essentiel à la bonne marche des jeux pénitentiaires et à son inscription comme action d'utilité publique.

Les actions de ces partenaires ont ainsi été cadrées par l'article 2-1 de la loi n° 2009-1436 du 24 novembre 2009, par leurs missions respectives et la signature de conventions avec le CROS CA. Mais qu'en est-il des raisons qui les ont amenés à se mobiliser pour les jeux pénitentiaires ?

A cette question posée lors d'entretiens menés avec les partenaires, les réponses ont été multiples même si globalement, tous se retrouvent autour du caractère sportif et carcéral de la manifestation.

Tout d'abord, tous s'accordent à relever le caractère exceptionnel de l'évènement, notamment dans sa dimension nationale, inédite pour un tel regroupement, et l'organisation qu'il appelle. Ensuite, la phase de préparation et son inscription dans un parcours pénal ont été évoquées à plusieurs reprises pour exprimer l'intérêt porté au projet. Pour certains, cet engagement assurerait même les conditions nécessaires à la réussite de la sortie sportive, sinon de la sortie de prison.

« L'intérêt des JP est multiple : il est en lien avec la détention, c'est un projet qui s'inscrit dans la continuité, il s'agit de sortir un public, on peut y retrouver les valeurs d'un temps de rencontres : collectives et individuelles, sans parler du rapport à la performance qui peut ajouter quelque chose. Ceci peut révéler une certaine valeur éducative avec un public spécifique sur une période de préparation, la constitution d'équipes, un comportement, une socialisation... » (Conseil Régional)

Pour le cas plus spécifique du CNOSF, sa contribution aux jeux s'est inscrite dans un continuum d'actions du même type, notamment, celle de la semaine « sentez-vous sport<sup>16</sup> ».

<sup>15</sup> Convention entre la fondation du sport français, la DAP et le CROS Côte d'Azur ; convention entre M6, la DAP et le CROS CA ; Protocole d'accord entre la DISP PACA Corse, le Comité régional et le CROS CA ; convention entre le CROS CA et la fondation Décathlon ; convention entre le CROS CA et la fondation SFR. Toutes les conventions provenaient de l'appel à projet.

<sup>16</sup> Cette labellisation s'ouvre à des projets qui doivent répondre à trois critères : la gratuité pour les participants ; les activités proposées doivent être accessibles à tous ; une extension de cette semaine à une semaine avant une semaine après. Les jeux pénitentiaires répondaient à ces critères.



« En juin, on apprend que l'administration pénitentiaire engage une édition nationale du 22 au 26 septembre et comme on était dans la période des projets « sentez-vous sport », c'était pour nous l'occasion de valoriser l'action sportive des clubs avec la promotion de pratiques de bien être, de santé qui avaient eu lieu du 13 au 21 septembre. »(CNOSF)

### **L'engagement de ces partenaires dans les jeux pénitentiaires**

Au niveau procédural, ces aides et ces soutiens se sont traduits par des apports financiers, la mise à disposition de ressources et de compétences humaines, le prêt de matériels (achat de tentes, prêt de bâches...), ou encore la mise à disposition d'infrastructures sportives. Éloignés des retombées financières, les engagements ont davantage fait émerger des attentes propres aux bénéficiaires que les participants pouvaient tirer d'une telle expérience. L'analyse de leur discours en a fait ressortir trois catégories qui sont :

#### **La revalorisation des détenus dans la performance, le goût de l'effort, l'émotion spécifique que ces jeux vont générer et sa dimension éducative**

La fondation Oxyrane souligne à ce sujet sa forte croyance dans les valeurs du sport et pense que cela permettra aux participants de mettre un pied à l'extérieur de la prison : « le Tour de France Cycliste Pénitentiaire avait été acclamé par notre conseil. ». De même, la fondation M6 se voit très motivée par le fait que ces jeux en appellent au « goût de l'effort en matière sportive, l'estime de soi : le fait que la famille puisse assister à ces jeux, voir leur père, oncle, participer à des compétitions, tout cela participe à la revalorisation des participants. ». La fondation du sport français évoque quant à elle la mise en avant de l'insertion et la manière dont le sport peut aider des gens qui sont enfermés à surmonter la détention et à se surpasser.

#### **L'impact de ces jeux sur les incivilités et les relations entre surveillants et surveillés**

Des attentes ont également été envisagées dans l'impact du rapport à autrui, tels que l'illustrent les propos suivants de la fondation M6 : « La mixité moniteurs de sport et détenus est très intéressante aussi, en vue de créer d'autres types de liens, à voir donc au retour l'amélioration des relations entre les deux parties ». La FDJ souligne également sa curiosité de savoir « dans quelle mesure les projets sportifs permettent de faire baisser les incivilités en détention et de réinsérer les sortants de prison. Curieuse également de connaître le regard que les personnels de surveillance portent sur ces projets ». Baisse des incivilités, regard porté par les surveillants sur le projet, modification des relations surveillants-surveillés, le panel de ces attentes est varié. Si, d'une manière générale, l'approbation autour

de l'impact du sport en prison sur la détention en tant que générateur de paix sociale est un constat établi, les regards portés sur le projet par les personnels pénitentiaires ont été l'objet de réflexions extrêmement variées allant de l'incompréhension totale à ce que ce type de projet puisse exister, jusqu'à des engagements particuliers telles cette directrice et cette première surveillante entraînant et accompagnant deux personnes détenues n'ayant jamais participé à une course pédestre avant de courir le semi-marathon des jeux.

#### **Les bénéfices que les participants peuvent en tirer dans la dynamique de leur parcours carcéral et de leur préparation à la sortie**

Concernant les bénéfices que les participants peuvent retirer de cette expérience, les formulations exactes employées par les partenaires définissent avant tout l'objectif d'un « mieux-être dans le cadre de leur peine, un gain hygiénique », « puis aussi expérimenter le sport sous l'angle compétition pour fréquenter des clubs à leur sortie »(CNOSF). Selon la représentante de la fondation M6, « l'impact de ces jeux ne donnera pas lieu à une réinsertion directe par le sport mais globalement tout ce qui se fait entre les murs ne peut que servir l'après ». Le conseil régional PACA garde lui « la conviction que cela peut avoir un impact sur les parcours, en permettant de bouger ce que la personne est, devient en cours de préparation tout au long de l'année, on réalise là un vrai travail d'accompagnement des détenus ».

Évaluer l'impact d'une activité sur un parcours carcéral nécessite un certain nombre de précautions. La mesure de l'impact de la pratique sportive sur un parcours carcéral, et par extension sur un parcours de vie, est en effet délicate à établir du fait de la multitude d'autres variables pouvant également l'impacter. Il faut à ce titre rester très vigilant sur l'interprétation d'événements sur les parcours individuels. Chercher à répondre scientifiquement à ces attentes peut à ce titre paraître présomptueux. Pour exemple, comment connaître l'impact de la préparation et de la participation à un tel événement sur la réinsertion lorsque la personne est libérée trois ans après ? Certes, des événements très spécifiques, en lien direct avec l'engagement dans un tel projet peuvent subvenir tels une rencontre avec un mentor, une réussite spécifique dans une pratique, l'arrêt définitif de la consommation de cigarettes ou encore l'acquisition d'une alimentation saine. Toutefois, le suivi longitudinal imposé par ce type d'analyse nécessite une mise en œuvre très élaborée à laquelle l'évaluation différée, réalisée deux mois après les jeux pénitentiaires, ne répond qu'en partie. Par ailleurs, il est important de prendre conscience que la condition de personnes détenues est si spécifique qu'elle génère des comportements tout aussi spécifiques sur lesquels il demeure complexe de poser une appréciation juste et définitive. Aménager son temps de peine, faire preuve d'un « bon comporte-

ment » pour sortir au plus vite, retrouver à la libération ses conditions de vie sociales, sont autant de biais méthodologiques à surmonter pour offrir une analyse de qualité. A défaut de pouvoir évaluer avec justesse cet impact sur les parcours, l'une des solutions consiste donc à s'appuyer sur le registre de la croyance dans les valeurs sportives ; une autre, à étudier les rouages organisationnels du projet, à l'instar des évaluations de dispositifs, afin d'y déceler des points forts mais aussi ce qu'il est possible d'améliorer.

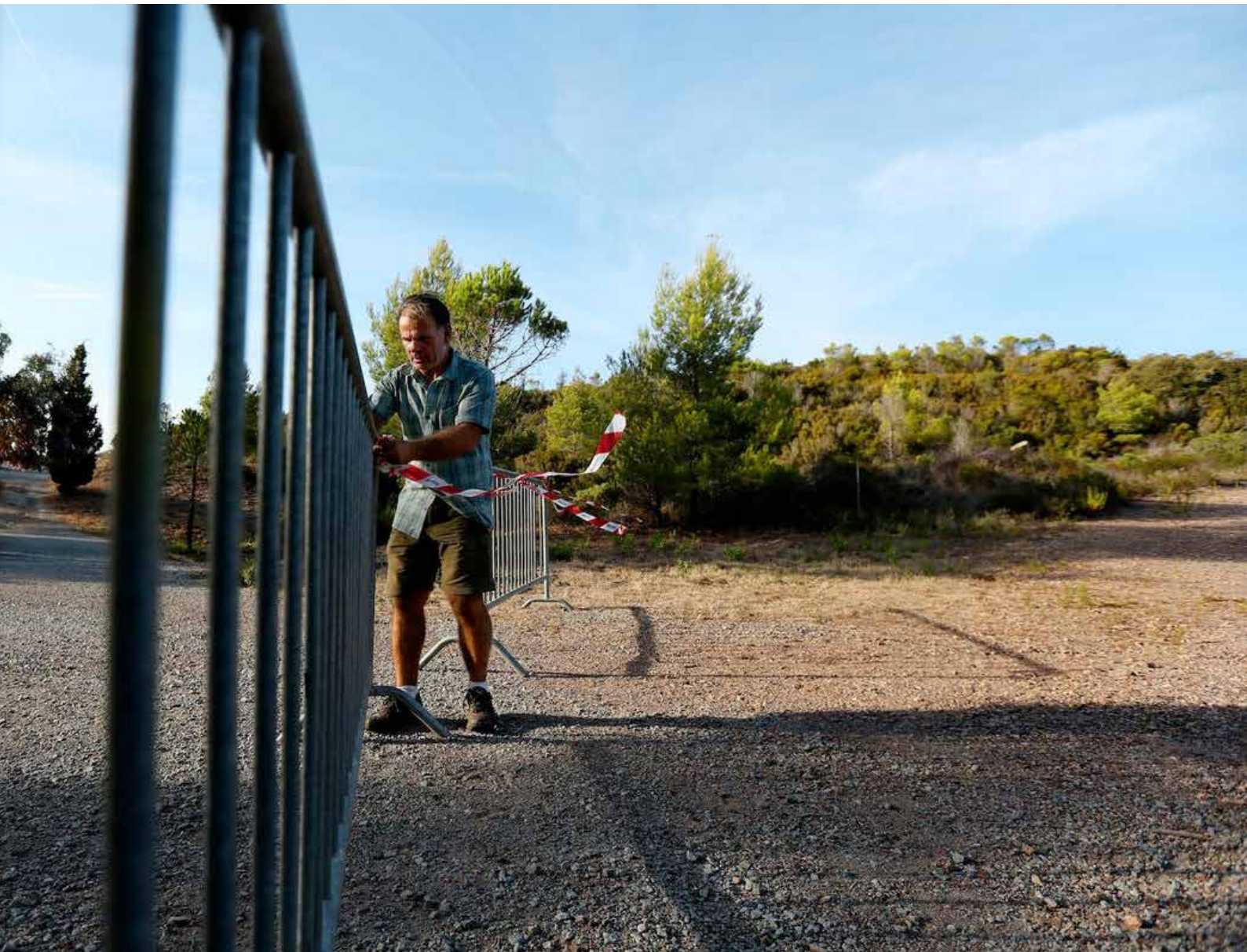
« *C'est plus le projet en lui-même qui peut servir la réinsertion, les débats idem, la notion de projet est la plus importante.* »(M6)

« *Dans le cadre des subventions octroyées, le but est de capitaliser des enseignements.* »(Fondation du sport français)

« *On recherche dans ce type d'actions davantage de la restitution, de l'évaluation de l'évènement plus que le déroulement de l'évènement lui-même. On travaille beaucoup sur le fléchage, sur l'investissement plus que sur le fonctionnement en lui-même : à quoi*

*cette somme va-t-elle être attribuée ? La subvention de T-shirts, la fabrication de programmes, la communication sur des supports pédagogiques et leur restitution, et à destination de qui ?* » (Fondation du sport Français)

Non pas exclusivement ciblé sur les participants et les personnes détenues, un tel projet est considéré par certains partenaires comme un moyen de capitaliser des enseignements sur les rouages d'un tel dispositif, sur son fonctionnement en lui-même. A l'instar des autres projets, les jeux pénitentiaires n'apparaissent plus de fait comme une fin en soi mais comme l'expérimentation de nouvelles procédures, de nouveaux mécanismes dont l'expertise doit être mise à disposition de l'ensemble des personnels pénitentiaires dans une véritable démarche de qualité.









## 1.2. Les objectifs généraux déclinés

Ce second chapitre porte sur l'évaluation des objectifs généraux déclinés en quatre orientations : l'encadrement et l'animation sportive, l'entraînement des per-

sonnes détenues, leur motivation et la contribution à la restauration, au maintien et/ou à l'amélioration de la santé physique et psychologique des participants.

### 1.2.1. Un projet très mobilisateur pour les moniteurs de sport

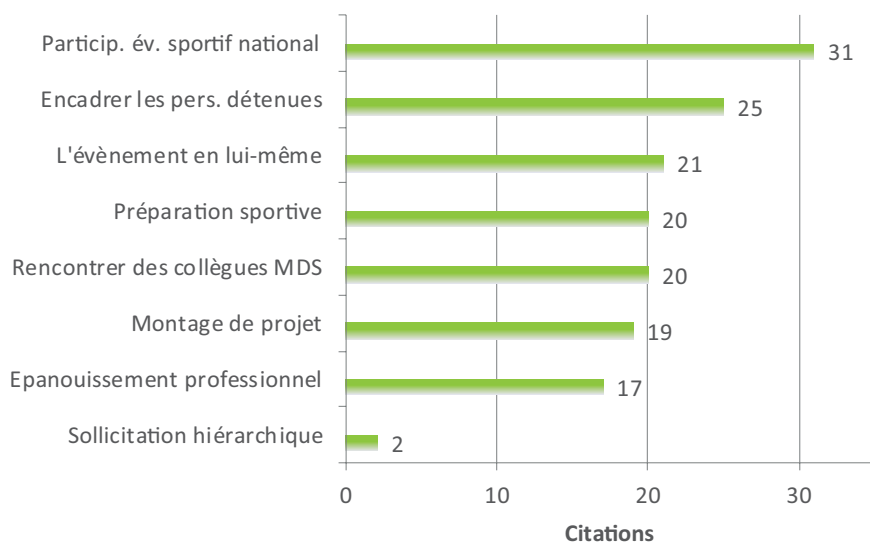
« Cette motivation est le moteur de mon boulot, et je l'ai touchée du doigt aux jeux pénitentiaires. Ils en garderont un souvenir toute leur vie. »

lement au mouvement sportif, de manière à répondre à deux des trois missions de l'administration pénitentiaire, réinsérer et prévenir la récidive.

L'un des objectifs du projet était d'amener les moniteurs de sport à préparer sportivement les détenus engagés, en sollicitant si possible des associations et des organisations extérieures appartenant plus globa-

A cette fin, il nous a semblé intéressant de se pencher dans un premier temps sur les motivations des moniteurs de sport à participer à cet événement.

#### Graphique 4 : Quelles sont vos motivations à participer à ces jeux ? Citations



31 des 42 moniteurs de sport interrogés ont répondu que la participation à un événement sportif national leur semblait être le plus motivant. Ces personnels ont déclaré apprécier l'exclusivité du projet, le côté inédit qui les sort de leur quotidien professionnel et les fait participer à « la manifestation de l'année à ne pas manquer ».

Cet événement présente par ailleurs un caractère national conférant à ses participants l'opportunité de se sentir appartenir à un corps de professionnels mis en avant au travers de l'évènement.

Sur ce point, un répondant sur deux a déclaré que la rencontre avec d'autres collègues moniteurs de sport présentait un intérêt certain. En outre, l'encadrement et la préparation des personnes détenues à une épreuve sportive, la création de séances spécifiques, parfois en lien avec le milieu sportif extérieur, ont permis de nouer davantage de liens avec la population

carcérale mais aussi le milieu sportif extérieur. Les réponses apportées aux items « montage de projet » et « épanouissement professionnel » mettent en exergue que les organisateurs et les encadrants directs ont en tiré de grands bénéfices, notamment dans l'apprentissage de pratiques spécifiques par des intervenants extérieurs sollicités pour l'occasion (chronométrage, arbitrage, règlements officiels de pratiques sportives) et celui plus directement lié à l'organisation d'une telle manifestation. Par ailleurs, en positionnant les moniteurs de sport sur le devant de la scène, ce projet leur a permis de valoriser leurs savoirs et de mettre à profit leur réseau. Comme l'indiquent les données du tableau suivant, ce projet a globalement permis de donner du sens à leurs pratiques professionnelles.



### Tableau 1 : Ce projet a-t-il donné du sens à votre pratique ? Effectifs

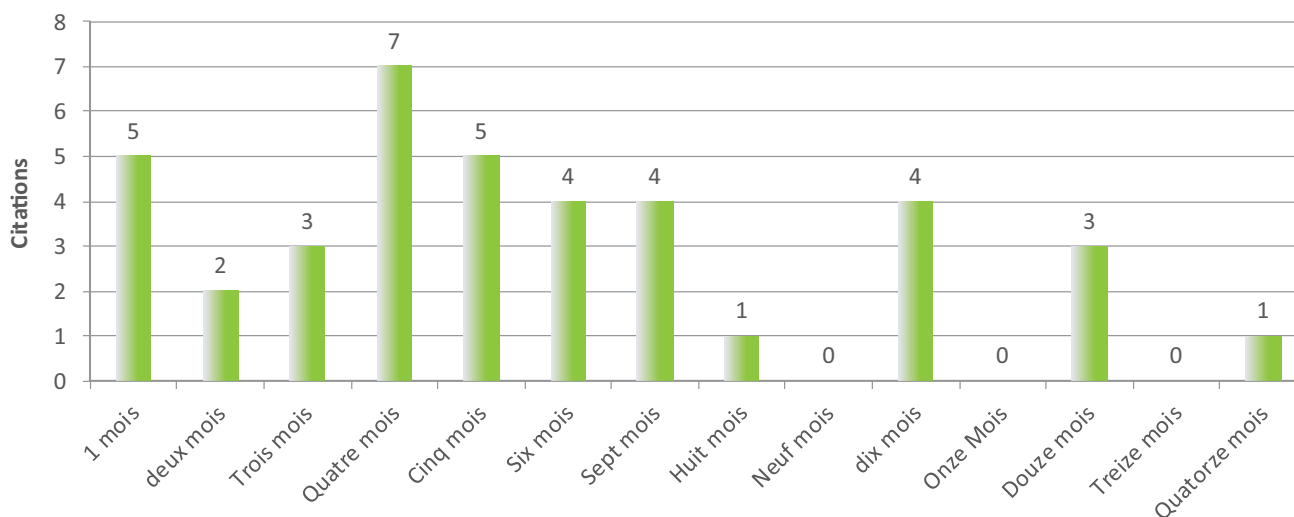
Oui, complètement	18
Plutôt oui	16
Plutôt non	4
Non, pas du tout	1
Non réponses	3
Total	39

En moyenne, les moniteurs de sport ont appris l'existence de ces jeux 5,7 mois à l'avance, soit 3,3 mois de moins que les délais annoncés dans le projet officiel des jeux (9 mois). Toutefois, cet écart ne semble pas les avoir perturbés. Interrogés sur le délai de préparation, 31 sur les 42 répondants ont effectivement annoncé qu'il avait été suffisant pour préparer l'évènement. 9

moniteurs de sport ont exprimé leur insatisfaction en avançant un manque de temps.

De manière plus détaillée, le graphique suivant présente en mois, la période à laquelle les moniteurs de sport ont déclaré avoir appris l'existence des jeux.

### Graphique 5 : Combien de mois avant les jeux avez-vous appris leur existence ? Effectifs



Ces durées s'échelonnent de 1 à 14 mois et laissent entrevoir de fortes disparités selon les établissements. S'il peut paraître surprenant que des moniteurs de sports n'aient appris l'existence de ce projet que dans

les mois précédant son déroulement, les écarts observés dans le graphique laissent penser que les conditions de préparation dont les participants ont bénéficié ont fortement varié selon le lieu de détention<sup>17</sup>.

#### 1.2.2. L'impulsion d'une dynamique sportive, condition d'un engagement aux jeux

L'objectif induisant une phase préparatoire avec des entraînements a été formalisé dans un document dénommé : « référentiel des disciplines »<sup>18</sup>. Son contenu présente par discipline les conditions d'entraînements à atteindre/réaliser pour pouvoir présenter une sélection aux jeux. Pour exemple, on peut y lire que la condition d'inscription aux dix kilomètres est d'avoir organisé une course de cette distance à l'intérieur des

murs de la détention ou d'avoir participé à une course à l'extérieur des murs sur un parcours bosselé type cross. Autre illustration, le badminton est accessible aux candidats ayant participé à un tournoi interne ou externe, etc. Les vingt disciplines sportives ainsi déclinées ont donné lieu à des comptes rendus détaillés des activités mises en œuvre pour la préparation de ces jeux.

<sup>17</sup> Des commissions d'application des peines ont eu lieu jusqu'au 19 septembre.

<sup>18</sup> Présenté en annexe

**Tableau 2 : Actions mises en place pour les jeux pénitentiaires du 22 au 26 septembre 2014 - DISP Lyon**

Sites	Nombre détenus	Nombre personnels	Jours de participation	disciplines	actions mises en place/référentiel
CP Aiton	2 ou 3	2 ou 3	Jeudi Vendredi	Basket Badminton	-Cycle d'entraînement Basket (6séances) + Challenge Pénitentiaire Paris -Cycle d'entraînement Badminton (6 séances) + Tournoi interne
CP Bourg	3 ou 4	2 ou 3	Lundi et mercredi	10km et cyclisme course en relais	- Plusieurs sorties VTT et participation à l'Oyorage - Entraînements de course à pied au sein de l'établissement et participations à diverses courses notamment 10km de BeB et Urban trail de Lyon
MA Privas	2	1 PS - 1 enseignant	mardi	cyclisme	- entraînement home-trainer + plusieurs sorties + participation à l'Ardéchoise en juin 2014
CP St Quentin-Fallavier	04	02 moniteurs de sports.	Lundi et mercredi	Pétanque. Course à pied: 10 km. Cyclisme: contre la montre, course en relais. Tennis de table: simple et double.	- Entraînement détenus sur le complexe sportif, course 10 km en prévision. -Entraînement hebdomadaire sur home-trainers, entraînement sur site extérieur pour se confronter aux reliefs naturels. - Stage de tennis de table effectué, passage du diplôme d'initiateur de tennis de table, tournoi interne réalisé.

Les entretiens menés avec les moniteurs de sport apportent des informations complémentaires avec la mise en place d'un arsenal de moyens mis à disposition des engagés :

« Pour la phase de préparation, on a mis au point des séances spécifiques de course à pied et de saut en longueur. »

« On a organisé des tournois de foot en salle et à l'extérieur, de badminton et de tennis de table. Les gars ne savaient pas qu'ils allaient participer pour être sélectionnés, ou non, par rapport à leur niveau mais aussi leur état d'esprit. »

« Alors on a créé des créneaux spécifiques, athlétisme, boxe, basket, pour lesquels on a fait venir des intervenants extérieurs : en fait, les gars sélectionnés étaient multisports et ils ont participé du coup à beaucoup d'épreuves. 10 noms ont donc été soumis, c'était vraiment un travail d'équipe. »

« Les jeux pénitentiaires ont activé les activités sportives dans l'établissement, grâce à eux, on a pu monter des choses qui n'auraient jamais vu le jour, l'exemple concret, c'est la course à pied. »

« Il y a eu la sortie nuit des champions, le concours de pétanque, on a fait venir le club du Pontet, la fédé, pour un grand tournoi et le club s'est proposé de venir avec un arbitre officiel. »

« On a fait des formations course à pied un peu plus élaborées qu'habituellement, trois fois par semaine, ce n'était pas facile car il fallait gérer un entraînement

plus un autre groupe de 40 avec la sécurité à assurer. On a au final entraîné un groupe de 12 gars susceptibles de sortir, on leur a fait faire des tests VMA et individualisé la préparation. Sur les 12, aucun n'a pu sortir. »

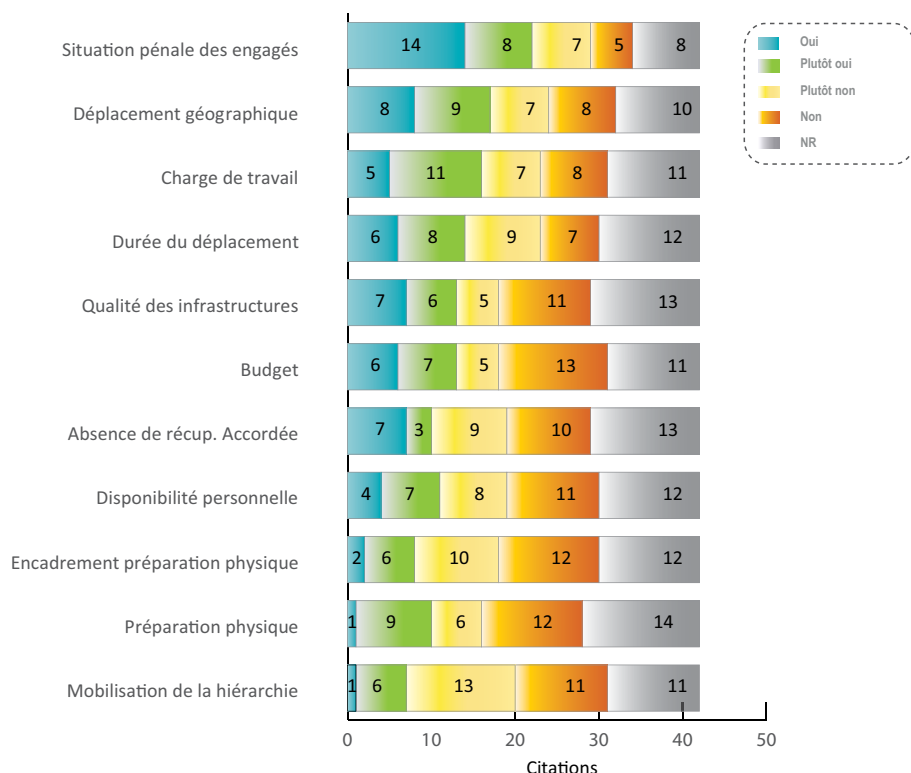
« Toutes les participations ont ainsi été assorties d'entraînements spécifiques, pétanque, foot, badminton, il a fallu créer une dynamique spécifique. On a organisé une formation arbitrage pour que les détenus découvrent l'autre côté des choses pour une question d'éthique, de respect des règles. »

Tests VMA, individualisation des préparations, séances spécifiques de course à pied et de saut en longueur, tournois de foot en salle et à l'extérieur, de badminton, tennis de table, aménagements de créneaux spécifiques pour lesquels des intervenants extérieurs sont venus, organisation d'un véritable travail d'équipe, activation d'animations spécifiques qui n'auraient jamais vu le jour, permissions de sortir préparatrices aux jeux, nuit des champions, concours de pétanque contre des clubs locaux, arbitrages officiels. Répondant ainsi aux consignes de l'organisation, l'offre sportive des établissements s'est vue étoffée durant cette période, tant dans le panel des activités, que dans son encadrement et ses modalités de pratique (compétitions, permissions de sortir). Ce ne sont d'ailleurs pas là les seuls effets recensés puisque l'ensemble de ces engagements a également permis de mettre en avant le métier de moniteur de sport, de le structurer, en de-

mandant à ses personnels de convaincre leur direction de la pertinence de leur participation, d'enrichir leur argumentation par la préparation qu'ils comptaient mettre en place afin d'atteindre leurs objectifs. De fait, la participation aux jeux pénitentiaires n'a pas uniquement servi à dynamiser l'offre sportive mais à interroger la place du moniteur de sport en détention tout en lui permettant d'acquérir de nouvelles compétences liées à la gestion d'une importante logistique et à l'organisation plus générale d'un tel évènement. Nous avons également posé la question de l'aménagement et de la découverte de nouvelles disciplines sportives. Les réponses apportées ont indiqué que dans le cadre de cet engagement sportif, un moniteur sur deux en a lancé au moins une : 9 exclusivement pour la préparation des jeux et 11 qui, selon les dires des moniteurs de sport, seront probablement pérennisées après la manifestation. A l'inverse, la moitié des répondants souligne qu'aucune activité nouvelle n'a été lancée en vue de cette occasion, laissant ainsi supposer l'existence au préalable des activités concernées dans l'établissement.

L'absence d'activités nautiques aura marqué les esprits pour une manifestation organisée en bord de mer. Si la quasi impossibilité de s'entraîner en piscine peut expliquer ce constat, des résistances se sont également exprimées du côté de certains organisateurs : « L'eau c'est compliqué, la plongée pour eux c'était compliqué et dangereux ». Tout était dit. Tout comme l'aurait formulé très clairement un magistrat, « pourquoi autoriserai-je des personnes condamnées et donc leurs accompagnateurs à passer une semaine de vacances en bord de mer ? ». Le lieu où ces jeux se sont déroulés a ainsi probablement freiné les ardeurs de décideurs à autoriser une délégation à participer à cette manifestation, de même que des organisateurs ont sans doute également pensé que le choix des épreuves relevait en soi d'une dimension stratégique. La boxe, le rameur et le cyclisme occupèrent ainsi une place de choix avec des équipements et un encadrement peut-être plus soignés que dans les autres épreuves. Un trail remplaça ce que beaucoup avait imaginé comme une course sur route. Aucune épreuve de natation, ni de rameur sur la mer. La douceur de l'eau romprait-elle trop avec les souffrances à éprouver dans le sport ?

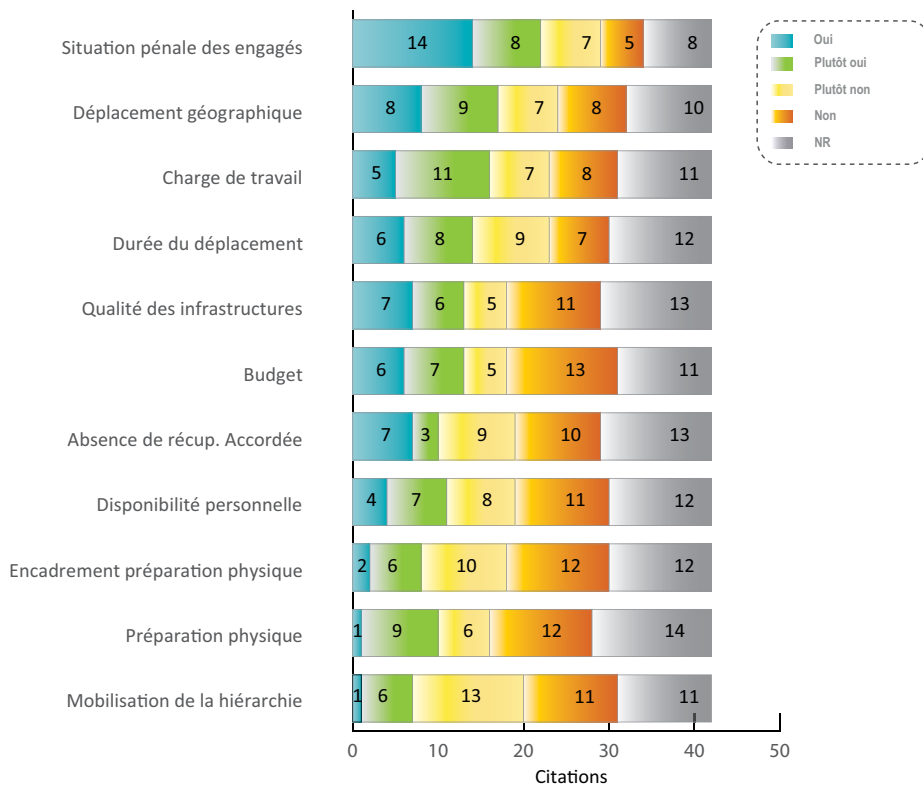
**Graphique 6 : Votre engagement dans les jeux pénitentiaires vous a-t-il permis de ? Citations**



Dans la perspective de définir plus concrètement l'apport de leur engagement dans ce projet, les moniteurs de sports ont été interrogés sur ce que ce dernier leur avait permis de faire. Parmi les réponses les plus fréquentes, apparaissent l'encadrement et l'entraînement des engagés, la création d'une émulation de service et en détention, l'impact de ce projet sur la discipline des personnes détenues et la rencontre avec d'autres moniteurs de sport. En dehors du service des sports et de

son activité, le renforcement des liens avec la direction a été cité à 25 reprises, ce qui est relativement élevé. Dans une moindre mesure, ceux ayant eu cours avec le service d'insertion et de probation sont également mentionnés, à l'instar des échanges noués avec des collègues surveillants, voire même des magistrats. Les contacts avec le service médical ont été plus rares et les jeux n'ont pas représenté, sinon très peu, un support pour monter de nouveaux partenariats.

## Graphique 7 : Quels sont les obstacles que vous avez rencontrés dans la préparation de cet évènement ? Citations



Nous avons vu précédemment que certains établissements avaient rencontré un certain nombre de difficultés relatives à leur actualité sportive, leur personnel ou encore leur budget, qui les avaient dissuadés de participer aux premiers jeux pénitentiaires nationaux. Dans une perspective identique, les moniteurs de sport ayant participé à cette manifestation ont dû surmonter des obstacles pour valider leur engagement. Parmi eux, la situation pénale des engagés a été la plus citée avec 22 réponses positives. La condition d'être « dans les temps », « permissionnable », est effectivement une condition nécessaire pour qu'une personne détenue bénéficie d'une permission de sortir. Aussi, tant que cette autorisation de sortir n'est pas validée, les moniteurs de sport restent dans l'expectative vis-à-vis des personnes à sélectionner, à l'instar des premiers concernés qui méconnaissent la décision finale qui sera apportée à leur demande. D'autres considérations

temporelles ont également fait l'objet d'observations telles que la charge de travail occasionnée par la préparation, l'absence de récupération accordée et l'indisponibilité familiale. Avec ce critère temporel, un critère spatial, celui du déplacement géographique, a également été évoqué par un effectif élevé de moniteurs de sport (17). Étroitement liée à ce dernier point, la durée du déplacement a fait l'objet de nombreuses citations, imposant pour certains des permissions de sortir plus longues de deux jours, pour l'aller et le retour, et la nécessité de participer à un nombre d'épreuves optimal pour « amortir » le déplacement. Les difficultés relevant du domaine sportif ont porté sur la qualité des infrastructures sportives dont les moniteurs de sport disposaient pour entraîner les personnes sélectionnées (13), l'encadrement (8) et la préparation physique (10).

### 1.2.3. Les animations santé au village

#### Les actions menées pour mettre la drogue hors-jeu

Les premiers mots échangés lors d'une réunion à la DAP avec le service PMJ2, datent du 28 novembre 2014. Selon ce service, l'objectif était que cette semaine soit « l'aboutissement d'actions menées au sein des établissements et de coupler le sport avec la santé, le bien être. ». Les jeux pénitentiaires se sont

inscrits officiellement dans cette politique, celle d'un focus « santé bien-être », attirant de nouvelles fondations, telle que la MILDECA, qui finança la totalité de ces actions. Leur thème fut celui des addictions et le slogan officiel, « La drogue, c'est hors-jeu ». Dans ce cadre, de nombreuses actions de prévention ont ainsi été mises en œuvre avant et durant les jeux pénitentiaires, afin de fournir aux participants des connaissances en matière d'addictions, de lancer une réflexion

sur ce thème et d'aborder la modification des comportements face à la consommation de produits toxiques. Dans cette perspective, une étroite collaboration entre PMJ2 et la référente santé, adjointe au chef de département et référente de la mission santé/suicide et mineurs de la DISP de PACA allait voir le jour, donnant ainsi l'impulsion aux actions santé qui allaient être menées. Effectivement, cette dernière, interrogée sur le dispositif mis en place, nous a indiqué que des actions santé allaient être financées par la MILDECA en contact avec le service PMJ2<sup>19</sup>. La DISP PACA prenait alors le relais de quatre des six actions engagées, à savoir :

- La formation des référents sport régionaux sur les addictions ;
- L'élaboration de divers supports servant la diffusion de messages contre les addictions (gourdes, tee-shirt, brochures...) ;
- La présence de stands au village olympique abordant la thématique des addictions ;
- Un théâtre de rue portant également sur la thématique des addictions.

Les deux autres actions étaient la rédaction et la diffusion de brochures INPES et la délégation aux DISP de la formation sur les addictions donnée aux référents sportifs régionaux.

La conception de ces actions santé appelait d'autres ressources pour la prise en charge d'un dispositif qui s'alourdisait. Un partenaire fut alors recherché et le CODES 83, très actif dans la région du Var, répondit alors présent pour réfléchir aux actions efficaces pouvant être menées dans le cadre des jeux et assurer un fil rouge à toutes ces actions menées.

La troupe de théâtre « Fenêtre sur... » était recrutée, tandis que parallèlement, la DISP et le CODES 83 organisaient six réunions auxquelles participèrent différents partenaires (CPTLF, UFR STAPS, CSAPA, AVASTOFA, CDOS, ARS), appelés en renfort. Le milieu carcéral n'était pas en reste avec la participation d'un groupe de santé communautaire<sup>20</sup> qui se réunit à 18 reprises au centre pénitentiaire de Toulon la Farliède. D'autres slogans y furent travaillés sur des thématiques liées aux usages de drogue, aux addictions, à la toxicomanie. Au total, 25 personnes détenues y participèrent durant la phase de préparation des jeux. Comme le soulignait la référente santé de la DISP de Marseille, « Les détenus avaient travaillé dessus avant de le présenter à d'autres détenus, « l'éducation par les pairs », marche très bien dans le milieu carcéral, on a observé que les choses passaient mieux quand c'était les détenus qui le présentaient. C'est ainsi que des détenus ont animé des stands auprès d'autres détenus sur la santé, les soins corporels qui sont complexes à abor-

der. » Des outils comme les slogans pour les T-shirts, badges, gourdes, sac à dos y furent créés ainsi que des thèmes de stands pour le village « olympique » tels que la roue à questions sur les addictions ou encore le bar à cocktail sans alcool.

### L'évaluation institutionnelle des actions santé

Parmi les actions MILDECA menées dans le cadre de ces jeux, une formation sur la prévention des addictions, financée par la MILDECA, a été menée auprès des référents sport régionaux et assurée par une psychologue du SPIP de Toulouse et un intervenant. Globalement, l'évaluation de cette formation a ainsi permis d'indiquer que le niveau des connaissances sur le sujet s'était amélioré malgré l'absence d'unanimité autour de la capacité à les retransmettre. Dans cette optique, une session de formation a d'ailleurs été menée par la DISP de Marseille auprès des moniteurs de sport de cette région.

Par ailleurs, la certification d'un bon état de santé était l'une des conditions nécessaires à la participation à des épreuves sportives. Durant la phase préparatoire et selon les déclarations des moniteurs de sport, 141 consultations et 213 bilans médicaux ont été comptabilisés. Ces actions sanitaires auraient ainsi - selon les déclarations de 21 moniteurs de sport<sup>21</sup> - mobilisé en moyenne 1,4 personnel médical, référent du projet pour l'occasion, certains établissements en comptant 1 (la majorité) et d'autres 2, 3, 4 voire 5 dans un établissement. Au final, 17 moniteurs de sport ont déclaré que ces bilans ont rendu 44 personnes détenues inaptées.

Une autre action MILDECA consistait à transmettre aux participants aux jeux des messages de santé. Dans le but d'assurer cette communication, l'idée a été de diffuser des slogans via différents types de supports. Conçus par la société Graphitec, 1600 T-shirts ont au total été floqués des logos définis par le groupe de santé communautaire : 600, blancs, du logo officiel « Non aux addictions, oui à la santé » et 1000 autres, de 10 couleurs différentes pour les 10 DISP. De même, le nombre total de gourdes habillées du même slogan s'élève à 1000, à l'identique des sacs (100 par région). 700 furent distribuées lors de la semaine des jeux, l'excédent étant par la suite distribué aux établissements interrégionaux.

Toujours dans la perspective de diffusion de messages sur la santé et les addictions, une plaquette sur la prévention des addictions, intitulée « La drogue, c'est hors-jeux », a été réalisée par l'INPES et reproduite à

<sup>19</sup> La MILDECA a financé toute l'action santé, soit 30000 euros environ. Elle est une mission de lutte contre la toxicomanie et maintenant de lutte contre toutes les addictions.

<sup>20</sup> Cet atelier de santé communautaire assure une activité pérenne d'actions pour la santé, l'éducation, la nutrition et l'hygiène via un travail en groupes entre détenus. D'autres partenaires comme le CDOS et l'UFR STAPS ont tenu une place particulière dans ce dispositif en assurant respectivement la tenue d'un stand sur les conduites dopantes et une évaluation personnalisée des performances.

<sup>21</sup> 21 moniteurs de sport n'ont pas répondu à cette question.



raison de 20 000 exemplaires. Cette plaquette a été conçue en vue d'être diffusée au sein des établissements pénitentiaires et lors de ces jeux, (1500 étaient réservées aux jeux pénitentiaires). Dans le cadre des stands qu'il tenait, le CODES a mis à disposition d'autres supports de prévention classiques sur les addictions en général: tabac, alcool...

La présence de stands au village olympique a pris la forme d'une véritable animation. Plusieurs stands, occupés par des professionnels de la santé, ont en effet été montés afin de proposer aux participants une palette d'animations sur le thème de la santé et des addictions. Plusieurs ateliers animés par des membres du CODES ont ainsi constitué ce qui a été appelé « le village olympique » avec comme moyens humains des spécialistes de la santé<sup>22</sup>.

L'évaluation de ce dispositif a déjà fait l'objet d'un premier travail par la CODES 83. Celui-ci rend ainsi compte d'une fréquentation de 221 visites aux ateliers sur les quatre jours de leur présence. De même, 838

brochures INPES, sur le tabac, l'alcool et les addictions, ont été distribuées (3350 prévues).

En ce qui concerne le théâtre de rue, les représentants de « fenêtre sur ... » ont rédigé un carnet de bord quotidien rendant compte de leurs actions et de bilans journaliers. Ceux-ci indiquent les modalités d'actions (animations, participation aux épreuves, nombreux échanges, soutien, accompagnement, confidences...) qu'ils ont entreprises pour aborder la question des addictions avec les participants. L'approche avec humour, facilitée par leur costume de clown, a au final permis de réduire les distances entre les protagonistes, de nouer une proximité riche en émotions et en confidences et de transmettre des messages sur les comportements addictifs. Leur présence a ainsi joué les rôles de ciment relationnel et d'absorbeur émotionnel dès le premier jour en intégrant subtilement la problématique des dépendances par la joie et la bonne humeur, dans une ambiance parfois lourde des tensions ressenties à l'approche des épreuves sportives.



<sup>22</sup> Deux chargés de projet du CODES 83 et un art-thérapeute. Les actions menées sont une fresque pour représenter les slogans et communiquer sur le thème des addictions, un bar à cocktail sans alcool, une roue à questions multiples sur les addictions, des perceptions sensorielles sur les addictions, une carte mentale sur les représentations des addictions, une exposition d'œuvres et d'arts plastiques. A l'exception de l'atelier débat, tous les ateliers ont été mis en place comme prévu initialement. Concernant l'atelier CDOS, une diététicienne nutritionniste du Var et un stagiaire du même département ont animé 2 demi-journées avec comme thématique la nutrition, le dopage et les produits hyper protéinés via un quizz interactif projeté sur un écran plasma. De la même manière, un atelier UFR STAPS, animé par deux étudiants de cette filière, était programmé sur la semaine afin d'intervenir sur des thématiques relatives au sport et à l'évaluation personnalisée des performances grâce à l'usage de fréquencemètres posés sur les participants. Trois éducatrices spécialisées et trois personnes détenu·es, appartenant à l'équipe de santé communautaire, ont complété l'équipe d'animation.

**Éric de l'association « Fenêtre sur ... » psychothérapeute**

« Il s'agissait pour nous de rencontrer les détenus dans un autre cadre de celui de la détention. Ce type d'intervention était également différent dans la mesure où habituellement, nous faisons un spectacle et ensuite nous avons des échanges avec les détenus. Aux jeux pénitentiaires, on travaillait sur le spontané, dehors. Nous, on ne travaille que sur du théâtre de prévention de la santé, sur le handicap, les difficultés sociales, les enfants. La personne s'inscrit dans la scène, « le champ », on s'implique, on fait partie du travail, avec l'idée que dans la vie, on ressent des besoins, on les définit, on cherche à les assouvir, à les satisfaire, on le digère et après on passe à autre chose. Le problème est que ce processus ne s'opère pas toujours, autrement dit toutes les phases ne sont pas toujours appliquées, suivies, les gens s'arrêtent au niveau 2, 3 ...L'idée est que si on n'achève pas ce processus, on le reproduit ; si quelqu'un qui est violenté, se cache pour éviter de l'être à nouveau, elle ne le digère pas, elle le fera à son tour. Dans l'implication, on se retrouve dans des situations de face à face, ici et maintenant. On pose les questions : « qu'est-ce que cela vous fait ? Qu'est-ce que cela vous rappelle ? » Aux jeux pénitentiaires, le soir, on continuait de travailler, de remanier perpétuellement nos rôles, on se posait pour se recalculer. Par exemple, on s'est vite aperçu que pour les détenus, c'était énorme de se retrouver là et on en a été surpris. Pour nous, la prévention, c'est avant tout reconnaître ce qu'il s'est passé ! Or, à maintes reprises, les détenus nous ont exprimé le fait que c'est énorme que l'administration pénitentiaire ait cru en eux, qu'elle leur propose de vivre cela, dans un cadre extraordinaire ... Tout ceci nécessitait un gros travail, c'était très éprouvant de donner tout cela. On a même travaillé avec les bénévoles aussi, les accompagnants, ils avaient besoin de reconnaissance car ils donnaient beaucoup aussi.

On a eu l'impression avec les détenus qu'ils nous considéraient comme un soutien, ils venaient nous remercier. Dès le premier jour, on a senti qu'on était dedans. Cyril allait souvent voir les familles. C'est une des choses que l'on a pensé en cours. Quand on a vu qu'il y avait des familles, on allait voir les enfants, on leur disait, « t'as vu ton papa ? », pour valider encore plus ce qu'il se passait, ce que faisaient les détenus. On a eu l'impression qu'il manquait là quelque chose qu'on a du coup essayé d'apporter. Ces gens n'étaient pas sortis depuis longtemps et tout à coup, des tas de choses devenaient possibles, il n'y a pas de déterminisme.

Le message sur la santé est un petit peu passé, oui. Les gars nous demandaient ce qu'on faisait là et on leur répondait pourquoi il y avait des clowns. On leur expliquait notre action de prévention. Il y avait des échanges, surtout quand ils rentraient un peu dans notre jeu : on leur disait « Nous on est des clowns, et vous des sportifs », et on les singeait. Alors, ils arrivaient à plaisanter aussi sur leurs pratiques. Beaucoup ont fait le choix du sport, à la place de la drogue. C'est l'inverse en détention où on retrouve des gars qui sont dans le gouffre de l'addiction. Aux jeux pénitentiaires, ils ont quasiment tous passé une étape. Ils ont modifié mon regard sur le sport en prison, mais après c'est aussi un danger car le sport peut aussi devenir une addiction, et participer à l'enfermement, c'est plus l'idée d'un bouclier, d'un refuge, un abri ? C'est dommage que les photos n'étaient pas exposées, qu'on les voie dans l'effort, que soient mis en scène leur dépassement, leurs efforts, leur investissement. Ça l'a été dans le journal mais le village n'a pas suffisamment intégré cela car il aurait pu y avoir des échanges, il y avait des espaces encore à créer. Bon, après la gestion de tout cela était vraiment, top mais ce que je veux dire, c'est que ce qu'il ressortait de tout cela n'était peut-être pas assez mis en valeur, ils étaient beaux quoi, tout simplement ! Il n'y avait pas de moment où on était seuls en fait, et quand on y était, ça se ressentait beaucoup. Cette semaine a ainsi permis d'aller au-delà de cette solitude, d'être tout le temps avec quelqu'un et les clowns ont permis d'aller vers ceux qui étaient seuls. De la même manière, je me suis demandé sur ce que faisaient les surveillants de ces émotions ? De même, la surveillante qui est partie chercher un détenu en difficulté dans la course, les directeurs qui accompagnaient ... Le soutien est le mot qui me restera de cette expérience. Nous étions tous fiers de les soutenir, c'est très important pour les détenus de se sentir soutenus. Il était très important de chercher à valider le regard des surveillants dans cet échange. Certes, cela coûte cher de laisser sortir un détenu comme cela, mais cela peut aussi avoir une forte résonance sur lui, un impact très fort, toujours très difficile à calculer mais c'est sûr loin d'être anodin. »







L'idée d'organiser des jeux à l'échelle nationale résulte d'une construction progressive qu'il est possible de faire remonter au premier événement sportif pénitentiaire national, le tour de France cycliste pénitentiaire. De même, l'analyse rétrospective des projets régionaux permet de reconstituer des liens et de montrer comment chacun d'entre eux s'inscrit dans la perspective des projets antérieurs. Ce constat indique que, de manière quasi automatique, ces manifestations impulsent une véritable dynamique sportive nationale. En outre, l'expérimentation de ces manifestations étoffe la boîte à outils de l'administration pénitentiaire en matière de challenges et de défis sportifs, et permet la mise en place d'activités en décalage avec celles qui s'inscrivent traditionnellement dans le cadre de ses missions.

D'un point de vue transversal, l'organisation des jeux pénitentiaires a agi comme une caisse de résonance de son épïcêtre jusque dans les services les plus éloignés. De Brest à Nice, de Bayonne à Ensisheim, des

dizaines de services se sont mobilisés pour prendre part à l'évènement. Quand bien même ce projet était considéré dès son lancement comme démesuré, cette double transversalité, géographique et professionnelle, s'est ainsi activée pour rendre ce projet possible.

Sans aucun doute, la mise en œuvre de ce projet n'aurait pu avoir lieu sans la mobilisation d'un réseau partenarial extérieur dont l'engagement et la contribution financière élevée ont été les gages de sa réussite. Leurs interventions en détention durant la phase de préparation, la programmation d'actions de santé, leur présence aux jeux, ont apporté une véritable bouffée d'oxygène, d'autant plus essentielle que le projet ne prévoyait aucune confrontation avec le monde libre.



## Partie 2. Les jeux du point de vue des participants

Après l'évaluation de l'offre, nous voici maintenant dans la partie relative à l'évaluation des objectifs spécifiques, autrement dit, la partie relative à la manière dont les personnes détenues ont vécu l'évènement, depuis leur préparation jusqu'à deux mois après l'évènement. Dans ce but, avant d'exposer leurs conceptions des jeux et les pratiques qu'ils ont suivies pour les préparer, il nous a paru dans un premier temps nécessaire de nous arrêter sur leur profil démographique

et surtout pénal, afin d'identifier le profil des engagés mais aussi et surtout de situer leur participation aux jeux dans la dynamique de leur parcours carcéral, puis sportif. En effet, parallèlement à l'effervescence sportive et parfois même festive ayant marqué le déroulement de ces jeux, ces éléments de connaissance sont des données essentielles pour saisir la variété des parcours qui les a traversés.

### 2.1. Qui sont les personnes détenues qui ont participé aux jeux pénitentiaires ?

Le profil des personnes détenues ayant participé aux jeux pénitentiaires pose un certain nombre de questions auxquelles ce travail d'évaluation se devait de répondre. Des femmes ont-elles participé aux jeux ? De quelle direction interrégionale venaient les participants ? Quels établissements ? Depuis quand étaient-ils incarcérés ? Quel était leur reliquat de peine ? Les éléments de réponse qui suivent permettent de définir les caractéristiques des personnes détenues et l'inscription de ces jeux dans la temporalité de leur peine.

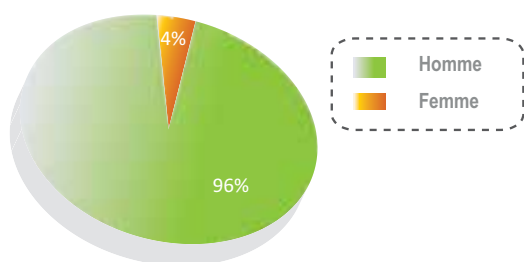
Le profil des participants doit avant tout être considéré à la lumière des conditions d'accessibilité aux jeux, posées par l'organisation. Ces conditions sont au nombre de trois :

- > respecter des conditions pénales pour être autorisé à sortir
- > avoir fait preuve d'un bon comportement en détention, plusieurs personnes détenues engagées dans la phase de préparation ne sont au final pas sorties en raison de leur comportement
- > s'être vu délivré un certificat médical autorisant la pratique sportive en compétition

A ces critères incontournables, s'ajoutent d'autres filtres sélectifs liés au profil démographique et aux situations pénales.

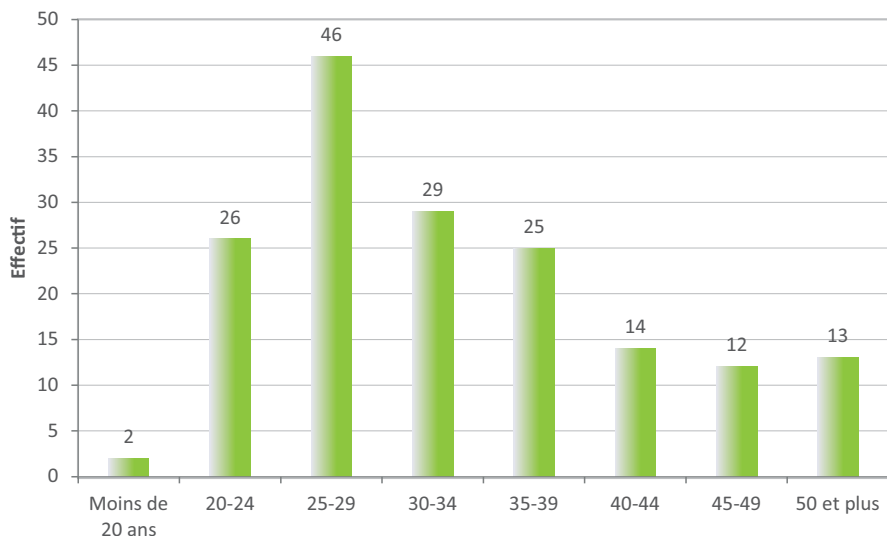
#### 2.1.1. Un genre et des âges rappelant ceux de la population mère

##### Graphique 8 : Proportion d'hommes et de femmes détenus ayant participé aux jeux pénitentiaires



La population détenue ayant participé aux jeux pénitentiaires était composée de 96% d'hommes et de 4% de femmes, ce qui n'est pas sans rappeler la composition de la population carcérale puisqu'elle se répartit exactement ainsi. On peut donc y voir là l'existence d'un effet de structure. Peu de femmes y ont participé parce que le vivier duquel elles proviennent est lui-même bien inférieur en effectif à celui des hommes. Dans la majorité des épreuves, les femmes participaient en même temps que les hommes mais leurs résultats faisaient l'objet d'un classement spécifique. Dans les sports collectifs, des équipes pouvaient être mixtes.

## Graphique 9 : Répartition par catégorie d'âges des personnes détenues – Effectifs



La moyenne d'âge des participants est de 33,6 ans avec des âges s'échelonnant de 17 à 69 ans. Or, au premier janvier 2013, date à laquelle remonte notre source, l'âge moyen des personnes détenues était de 34 ans<sup>23</sup>. En posant l'hypothèse que l'âge moyen des personnes détenues n'ait pas connu de changements notables depuis 2012, la constatation d'un effet de structure semble de nouveau posée. En dépit de cette constatation, il reste surprenant que l'âge moyen des participants ne soit pas bien plus inférieur à celui de la population carcérale du fait de l'objet même de la manifestation, les personnes pratiquant un sport étant en moyenne plus jeunes. L'explication provient probablement du fait que l'incarcération est un temps que des

personnes détenues mettent à profit en se mobilisant autour d'activités dont ils avaient plus ou moins réduit la pratique avant d'être condamnés. Les contraintes physiques imposées durant la détention (alitement prolongé, sédentarité, circulation réduite...) créent de fait certaines réactions physiques qui appellent les personnes détenues, quel que soit leur âge, à trouver des espaces d'expressions qui leur permettent d'évacuer certaines tensions. L'exercice physique et la pratique d'un sport répondent à ces besoins spécifiques. Il est possible également que le filtre pénal opéré durant la sélection, des personnes condamnées en fin de peine, ait eu mécaniquement un impact sur l'âge relativement élevé des personnes engagées.

### 2.1.2. Les jeux comme étape du parcours pénal des participants

Comme nous l'avons souligné dans l'introduction, il s'agit d'inclure cet événement dans le parcours des peines comme une des étapes. Dans un premier temps, le traitement statistique des profils pénaux a ainsi été nécessaire pour dégager les grandes tendances des situations pénales des participants. Si le détail de ces informations indique comment le profil pénal détermine l'accessibilité à ces jeux, il permet également d'intégrer l'avènement des jeux pénitentiaires dans la temporalité des peines.

#### Les provenances géographiques par DISP

La situation géographique du CREPS de Boulouris, situé à l'extrême sud-est de la France, imposait aux DISP qui en étaient les plus éloignées de parcourir une distance très importante. Pour les DISP concernées, ce critère était d'autant plus problématique que les déplacements à réaliser induisaient des coûts élevés et la nécessité d'obtenir des permissions de sortir plus longues. Voici au final, la carte des participations des DISP :



<sup>23</sup> Les chiffres clés de l'administration pénitentiaire au 1<sup>er</sup> janvier 2013, Direction de l'Administration Pénitentiaire.

Avec 187 personnes sélectionnées, accompagnants compris, la DISP de Marseille est de loin la plus représentée, ce qui paraît logique au vu de la proximité géographique de ses établissements pénitentiaires avec le CREPS et de leur appartenance à la DISP organisatrice de l'évènement. A l'inverse, il est plus surprenant de constater que les deuxième et troisième rangs sont occupés par les DISP de Paris et de Rennes avec respectivement 67 et 31 engagés. Loin derrière, les effectifs de participants provenant des 6 autres DISP s'échelonnent de 7 à 14. Nos investigations ne permettent pas d'avancer de manière probante l'existence d'un critère qui pourrait expliquer ces écarts. Cette opération est d'ailleurs d'autant plus complexe à réaliser que ces derniers émanent de situations interrégionales très variées tant au niveau des personnels à qui revenait une part de décision, (directeurs interrégionaux, magistrats, chefs d'établissements, référents sports, moniteurs de sport), qu'à celui des moyens dont ces personnes disposaient.

### Les origines selon le régime de détention

Le régime de détention pouvait apparaître comme un filtre sélectif dans la mesure où les maisons centrales imposent des conditions de sortie extrêmement strictes et les maisons d'arrêt comptent majoritairement des personnes en attente de jugement, donc non autorisées à sortir. De fait, l'une des suppositions avancées était de penser que la population carcérale des centres de détention allait être la plus engagée dans l'évènement<sup>24</sup>. Afin de le vérifier, l'ensemble des établissements ayant envoyé une délégation ont été regroupés selon leur régime de détention. Le nombre trouvé a été ensuite rapporté aux données nationales afin d'évaluer un taux de représentativité selon ce critère.

**Tableau 3 : Représentativité des régimes de détention aux jeux pénitentiaires**  
Nombre et Proportions

DISP	Nombre à l'échelle nationale*	Proportion nationale	Présents aux jeux pénitentiaires	Proportion aux jeux
Maisons d'arrêt	99	51	12	31
Centre de détention	25	13	6	15
Centre pénitentiaire	43	23	15	38
Maison centrale	6	3	4	10
Centre de semi-liberté	11	6	1	3
Etablissement pour mineurs	6	3	1	3
Santé national Fresnes	1	1	0	0
<b>Total</b>	<b>191</b>	<b>100</b>	<b>39</b>	<b>100</b>

\* Données tirées des chiffres clés de la justice 2014

Comme il l'a été précisé plus haut, l'engagement des centres de détention, du fait de leur régime et du profil pénal des personnes détenues qu'ils accueillent, était un fait attendu. Or la réalité est toute autre. En effet, parmi les 25 centres de détentions implantés sur le territoire national, seuls 6 ont envoyé des participants, ce qui peut paraître surprenant. Ce résultat doit toutefois être relativisé dans la mesure où les centres de détention ne représentent que 13% du parc des établissements pénitentiaires nationaux. Au final, cette comparaison leur serait donc favorable, dans la mesure où la statistique de leur participation aux jeux pénitentiaires dépasse celle de leur représentativité nationale.

Les données relatives aux maisons centrales sont toutes aussi surprenantes puisque 4 d'entre elles, sur les 6 existantes, ont répondu positivement à l'appel des jeux pénitentiaires en autorisant des personnes détenues à sortir, le plus souvent accompagnées d'escortes. Ce constat laisse ainsi apparaître un différentiel très élevé entre leur représentativité nationale et celle des jeux avec des statistiques respectives de 3% et 10%.

A l'inverse, seules 12 maisons d'arrêt ont participé aux jeux. Sur un total de 99, cela représente une proportion de 12%, soit un peu plus d'une sur dix. On le sait, ces établissements n'ont pas vocation à s'engager

<sup>24</sup> Ce type d'établissement présente effectivement la spécificité d'accueillir des personnes condamnées et de leur proposer un panel d'activités très variées (formation, apprentissages professionnels, activités professionnelles, culturelles et sportives) de manière à optimiser leurs chances de réinsertion.

dans ce type de manifestation, nécessitant de la préparation et l'obtention de permissions de sortir, peu adaptés au turn-over et au profil pénal des publics qui y sont accueillis. Elles ne comptent au final que pour 31% des établissements présents contre une représentativité de 51% à l'échelle nationale.

Toutefois, on peut supposer que d'autres personnes détenues soumises au même régime de détention mais dans un quartier d'un centre pénitentiaire ont également pu bénéficier d'une sortie jeux pénitentiaires. Parmi les 43 centres pénitentiaires, 15 d'entre eux ont ainsi été recensés, soit plus d'un sur trois. Le détail des quartiers de détention par engagé n'apparaissant pas, il demeure impossible de rendre compte de la ré-

partition des personnes détenues en quartiers maison d'arrêt et centre de détention de ces établissements, et, en conséquence, de la population totale des participants. La comparaison avec les données nationales indique une surreprésentation de ce type d'établissements aux jeux (38% contre 23%).

Après avoir effectué cette évaluation, il s'agit ensuite de recenser l'effectif d'engagés par établissement et régime de détention. Dans cette opération, nous avons volontairement compilé les effectifs de personnels inscrits afin de les comparer à ceux des personnes détenues en vue d'évaluer l'application du ratio d'un personnel pour trois personnes détenues qui avait été décidé.

**Tableau 4 : Effectifs d'engagés (encadrants et personnes détenues) selon le régime de détention** <sup>25</sup>

	Établissements présents aux jeux pénitentiaires	Effectifs d'engagés (personnels et personnes détenues) par type d'établissement	Proportions
<b>Maisons d'arrêt</b>	12	94	28
<b>Centre de détention</b>	15	161	47
<b>Centre pénitentiaire</b>	6	35	10
<b>Maison centrale</b>	4	27	8
<b>Centre de semi-liberté</b>	1	3	1
<b>Etablissement pour mineurs</b>	1	21	6
<b>Total</b>	39	341	100

Plus nombreux à être engagés (15), les centres pénitentiaires sont aussi ceux qui comptent le plus d'inscrits avec 161 personnes. Viennent ensuite les maisons d'arrêt qui, en comparaison avec le nombre d'établissements engagés (12), affichent des effectifs d'inscrits bien inférieurs aux centres pénitentiaires. Les six centres de détention sont également en dessous de la moyenne avec 35 participants, soit à peine 6 de moyenne par établissement. Les 4 maisons centrales, que l'on n'attendait pas aussi présentes ont d'ailleurs envoyé presque autant d'inscrits avec 27 représentants au total, ce qui est très étonnant.

Bien qu'il fût question d'appliquer un ratio d'un encadrant pour trois personnes détenues, afin de préserver une majorité de personnes incarcérées dans les épreuves, le ratio final indique un effectif supérieur d'encadrants, 184 contre 157. En conséquence, ces chiffres indiquent clairement que les jeux pénitentiaires ont attiré plus de personnels qu'initialement prévu. A l'exception des centres pénitentiaires, l'effec-

tif d'accompagnants est effectivement plus élevé avec des données surprenantes de l'EPM comptant 19 encadrants et deux personnes détenues.

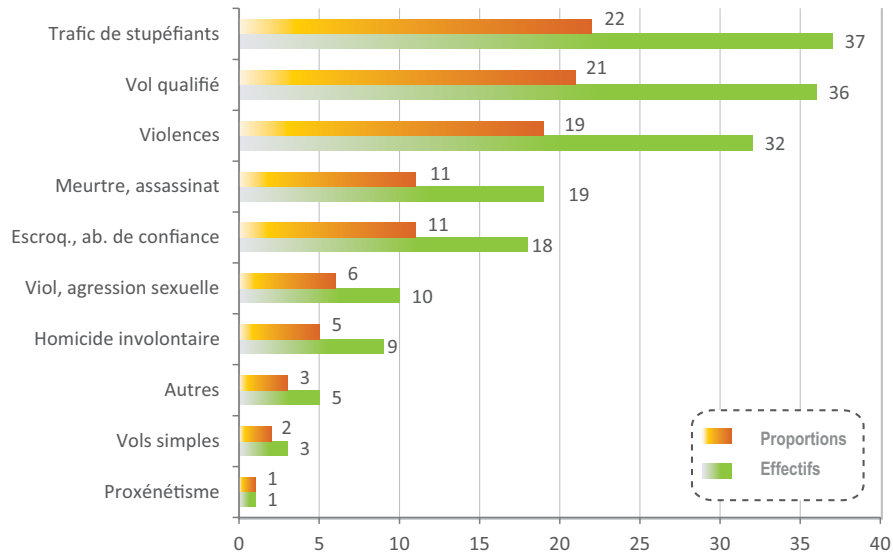
Le détail des effectifs d'engagés par établissements affine l'analyse. 341 personnes ont été au total inscrites pour participer aux jeux. Rapportées à 39 établissements, nous obtenons une moyenne de 9 personnes par établissement, avec des valeurs s'étendant de 2 (MA Bayonne) à 37 (CP d'Avignon).

#### **La répartition selon la nature de l'infraction principale**

La nature des infractions des personnes détenues engagées a été également l'objet d'interrogations, notamment de personnes du monde libre, ayant de près ou de loin participé à l'évènement. Voici le détail des informations traitées.

<sup>25</sup> Les données relatives aux effectifs de personnes détenues selon le régime de détention sont indisponibles.

**Graphique 10 : Profil des personnes détenues engagées selon la nature de l'infraction principale**



Trois grands groupes d'infractions dominent, il s'agit de la catégorie « trafic de stupéfiants » (22%), de celle des « vols qualifiés » (21%) et des « violences » (19%). Puis, viennent respectivement les catégories des « meurtres, assassinat » et des « escroqueries, abus de confiance » avec 11% de représentativités pour les deux groupes. Les autres infractions ne dépassent pas quant à elles les 5%, à l'exception de la catégorie « Viols, agressions sexuelles ».

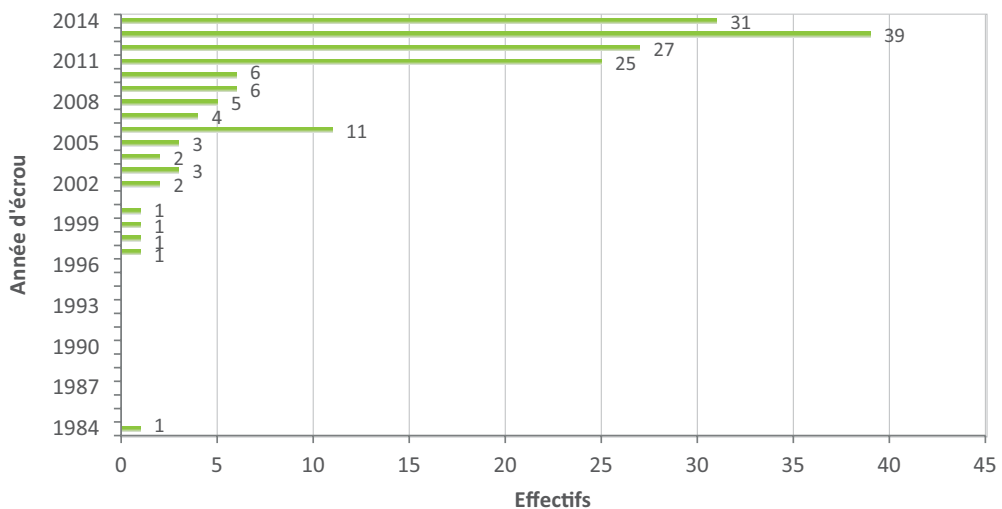
Globalement, il peut être ainsi intéressant de constater que toutes les catégories d'infractions sont représentées, voire surreprésentées pour les deux premières catégories si l'on compare ces chiffres avec la répartition nationale des condamnés sous écrou. A l'inverse, les auteurs de violences et d'infractions à caractère sexuel sont bien moins représentés qu'ils ne le sont à l'échelle nationale<sup>26</sup>.

**Les jeux pénitentiaires et le parcours de peine**

A quelle année correspond l'entrée en détention des personnes détenues ? Au moment de la manifestation, la durée moyenne durant laquelle les personnes détenues sont incarcérées est de quatre ans, ce qui signifie, toujours en moyenne, que leur dernier écrou date de 2010.

La participation des personnes détenues à cette manifestation s'inscrit dans la dernière partie de leur parcours d'exécution de peine. Leur présence aux jeux induit le bénéfice d'une permission de sortir, plus ou moins longues, décidée en commission d'application des peines. Les éléments statistiques qui suivent apportent des informations sur leur parcours pénal.

**Graphique 11 : Année du dernier écrou**

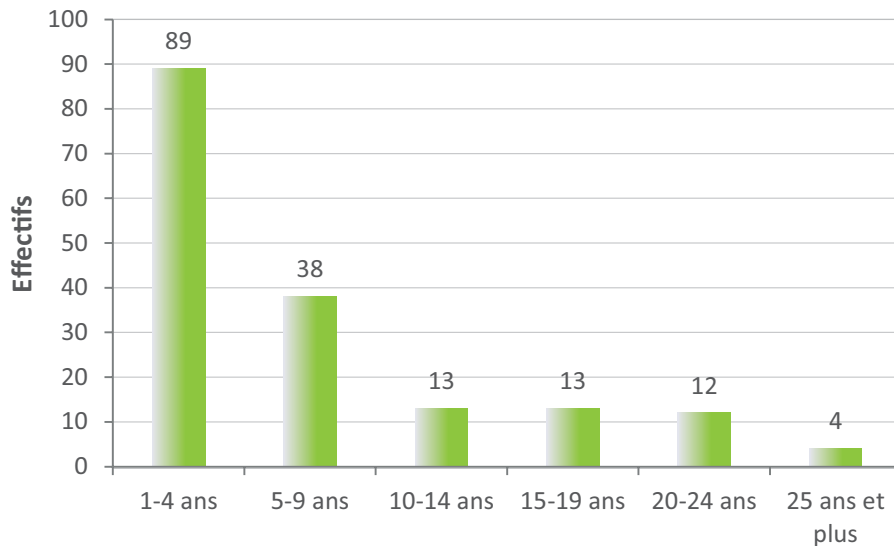


<sup>26</sup> Les données de la direction de l'Administration Pénitentiaire indiquent en janvier 2013 les proportions suivantes chez les condamnés : infraction à la législation des stupéfiants : 14,1% ; Vol aggravé, vol criminel et qualifié : 11,3% ; Violence volontaire : 27,7% ; Viol, agression et atteinte sexuelle : 12,8%.

Si l'année moyenne d'écrou date de 2010, le détail des années d'entrée en détention de chaque personne laisse apparaître une réalité plus variée avec des millésimes s'échelonnant de 1984 (une personne) à 2014 (31 personnes). 122 des 169 personnes détenues, soit 72% de la population considérée, ont été écroués depuis 2011.

Concernant le quantum de peine auquel elles ont été condamnées, la moyenne s'élève à 7,3 ans, ce qui est relativement élevé<sup>27</sup>. De nouveau, comme l'indique le graphique suivant, le graphique présente des variations relativement fortes autour de cet indicateur.

### Graphique 12 : Quantum de peine



L'échelle des quantum de peine s'échelonne de 1 à 36 ans, avec un effectif majoritaire chez les condamnés à des peines situées entre 1 et 4 ans : 89 (53%).

Un bénéficiaire de cette permission de sortir spécifique sur deux ne purge donc pas une peine lourde si l'on prend comme seul indicateur la durée de peine à laquelle ils ont été condamnés<sup>28</sup>. Toutefois, il n'en reste pas moins que 47% des peines prononcées sont égales ou supérieures à 5 ans, et 25% à 10 ans, ce qui demeure élevé, notamment au vu de la décision d'autoriser ces personnes détenues à bénéficier d'une permission de sortir. Comment cette permission de sortir s'inscrit-elle plus globalement dans les parcours individuels ?

Afin de répondre à ces questions, le croisement des données relatives aux quantum avec celles de l'année du dernier écrou a été réalisé. Les résultats indiquent

une dépendance très significative entre les deux variables : plus la durée de la peine est longue, plus l'année d'écrou remonte dans le temps, signifiant ainsi que les personnes sélectionnées sont en fin de peine. En fait, ce constat ne répond à rien d'autre qu'au cadre légal qui régit les permissions de sortir en autorisant uniquement les personnes en fin de peine à bénéficier de cet aménagement de peine spécifique qui participe à la réinsertion progressive des personnes dans le monde libre. Il est à ce titre essentiel de souligner que les aménagements de peine accordés pour les jeux s'inscrivent dans une dynamique de réinsertion et de préparation à la sortie.

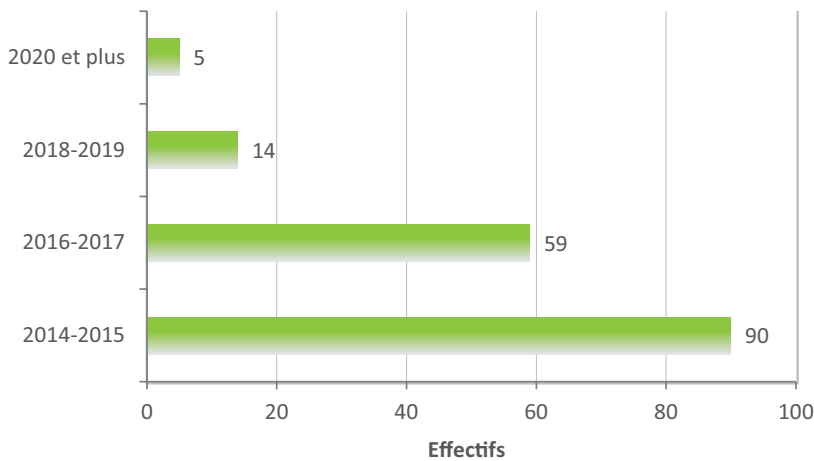
Le compte-rendu des dates de libération répond ainsi parfaitement à ce qui vient d'être dit dans la mesure où la date de sortie moyenne calculée est le mois d'octobre 2015, soit un peu plus d'un an après les jeux.

<sup>27</sup> Pour information, les données de 2012 indiquent des durées moyennes sous écrou de 9,9 mois.

<sup>28</sup> Les peines lourdes sont habituellement définies comme étant supérieures à 5 ans.



### Graphique 13 : date de sortie

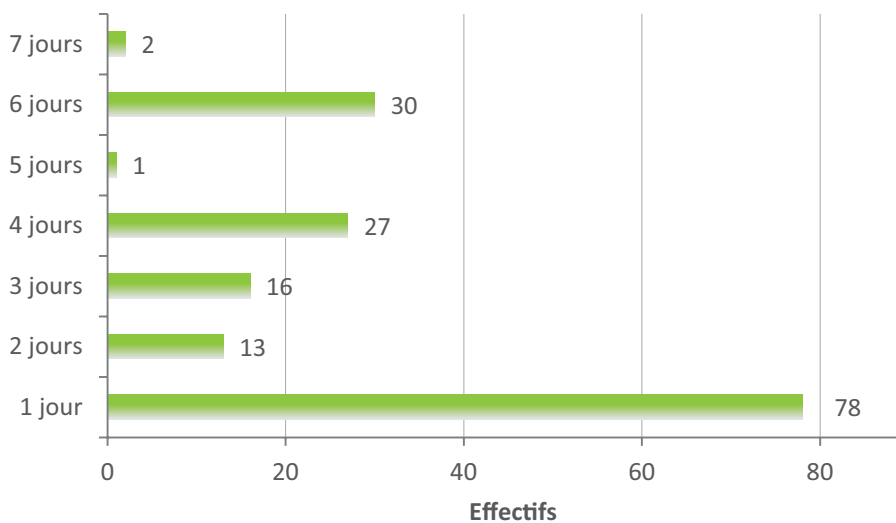


A l'instar des données précédentes, ces dates varient, en dépit du fait que le graphique ci-dessus indique qu'une personne sur deux sortira en 2014 et 2015.

Dans la dynamique des parcours carcéraux est apparue la nécessité de traiter du nombre de journées accordées par personne détenue. En effet, la durée de

ces permissions de sortir figure parmi les indicateurs de fond qui déterminent les dispositions individuelles dans l'appréhension de cet événement. A titre d'illustration, une personne bénéficiant d'une permission de sortir d'un jour ne prépare ni ne vit cette manifestation de la même manière qu'une autre qui y passe la semaine.

### Graphique 14 : Nombre de journées accordées



La moyenne calculée s'élève à 2,75, soit presque trois jours. Globalement, on peut donc avancer l'idée que les permissions de sortir accordées pour les jeux l'ont été de telle sorte que leurs bénéficiaires puissent en profiter plusieurs jours. De manière plus détaillée, les données ci-dessus montrent de nouveau bien des écarts avec une majorité de permissions d'un jour (78) et 60 personnes autorisées à partir pour une durée d'au moins 4 jours.

Plusieurs points méritent ici d'être soulevés. Le premier est directement lié à ces résultats dans la mesure où profiter des jeux durant une journée n'implique pas les participants de la même manière que ceux qui y

participent durant plusieurs jours. Tandis qu'une sortie d'un jour s'apparente à une permission de sortir ordinaire, celle d'une semaine s'apparente davantage à un aménagement exceptionnel. Cette distinction ressort d'ailleurs clairement dans les entretiens menés avec les participants et même les organisateurs qui ont constaté de grands écarts dans les participations. La remise des médailles demeure à ce titre une bonne illustration puisque des personnes détenues se sont retrouvées dans l'incapacité de recevoir leurs récompenses, sinon d'assister à la cérémonie, du fait de la nécessité de réintégrer la détention avant une heure prédéfinie. Un autre exemple est celui des hébergements dont toutes les délégations n'ont pas pu profi-

ter, ceci pour les mêmes raisons. Nous abordons ici le second point qui est celui de l'identité géographique des participants. Le constat est simple : les 78 permissions de sortir d'un jour ont été accordées dans la DISP de Marseille. Autrement dit, du fait de la proximi-

té géographique, relative pour certains établissements de cette région, avec le CREPS de Fréjus, la grande majorité des engagés de cette région rejoignait le site le matin pour en repartir le soir.

🔗 **Tableau 5 : Journées de permissions de sortir accordées par DISP**

DISP/Journées de permission de sortir accordées	Non réponse	1	2	3	4	5	6	7	Citations totalisées	Nombre total de journées
<b>Dijon</b>	0	0	3	0	0	0	0	0	3	6
<b>Strasbourg</b>	0	0	0	0	0	0	2	2	4	26
<b>Lille</b>	0	0	0	0	0	0	5	0	5	30
<b>Lyon</b>	0	0	0	7	0	0	0	0	7	21
<b>Toulouse</b>	0	0	0	7	0	0	0	0	7	21
<b>Bordeaux</b>	1	0	0	1	0	0	6	0	8	39
<b>Rennes</b>	0	0	7	0	9	1	0	0	17	55
<b>Paris</b>	1	0	1	1	18	0	16	0	37	173
<b>Marseille</b>	1	78	2	0	0	0	1	0	82	88
<b>Citations totalisées</b>	3	78	13	16	27	1	30	2	170	
<b>Nombre total de journées</b>	0	78	26	48	108	5	180	14		459

A l'inverse, et aussi pour des questions de transports, les permissions de sortir les plus longues ont été accordées aux DISP les plus éloignées, à savoir celles de Lille, Strasbourg, Rennes et Paris tandis que celles de Toulouse, Lyon et Dijon se positionnent en milieu

de tableau. Ce décalage a ainsi fait ressurgir quelques frustrations du fait de l'impossibilité d'être hébergés au Belambra, de recevoir officiellement les médailles et de profiter plus longuement de cette semaine.

## 2.2. Le volet sportif et technique

Ainsi que le préconisait le tableau des consignes à suivre en vue de participer aux jeux pénitentiaires, il est intéressant d'observer comment le projet final a généré, dans le détail des préparations individuelles, la mise en place d'autres projets intermédiaires qui ont servi de balises et d'indicateurs aux progressions observées. Procurer aux moniteurs de sport les conditions nécessaires à remplir et le parcours à suivre fut

à ce titre judicieux en proposant par la même occasion une ligne de conduite à adopter chez les participants. Retrouver et entretenir sa condition physique, respecter un plan d'entraînement, travailler avec le moniteur de sport et se fixer des objectifs représentaient ainsi les principales orientations sportives à atteindre.

### 2.2.1. Questions de motivations... hédonistes

En premier lieu, la question du bien-être des personnes détenues est abordée sous l'angle de leurs motivations à participer à ce projet. Afin de ne pas les limiter à un

choix, nous leur avons proposé de répondre à deux items par ordre de préférence.

## Tableau 6 : Motivations à participer aux jeux pénitentiaires

Motivations	Choix 1	Choix 2
Non réponse	5	14
M'occuper quelques mois	3	0
Me faire plaisir	68	7
Améliorer ma santé	3	30
Réaliser un projet	7	19
Rencontrer du monde	1	11
Sortir de la cellule	4	7
Me fixer un objectif sportif	10	7

L'engagement des personnes détenues dans ce projet est régi par des motivations hédonistes, 68% des répondants l'ayant cité en premier choix. Pour une question à laquelle les répondants pouvaient répondre par huit items, ce résultat est particulièrement convaincant et ne souffre d'aucun doute : la motivation première de leur engagement est de chercher à se faire plaisir. Derrière, aucun item ne ressort nettement avec des proportions atteignant tout au plus 9% des réponses en choix 1. En outre, il est intéressant de noter que les réponses apportées en second choix sont réparties de manière plus équilibrée, bien que l'item « améliorer

ma santé » rassemble 30% des citations. De même, « réaliser un projet » rencontre un certain succès, avec 19% de citations. « Rencontrer du monde » et « sortir de la cellule » sont également cités en second choix, ces deux motivations pouvant être étroitement liées dans ce contexte précis. L'approche occupationnelle ne réunit quant à elle presque personne tant ce qualificatif, habituellement utilisé pour définir la fonction première du sport en prison, semble au final inadapté pour qualifier la motivation à se lancer dans ce projet inédit.

### 2.2.2. Une projection spatiotemporelle dans le cours des peines

Parallèlement à cette armada d'outils mis à disposition des personnes détenues pour les sensibiliser au problème des addictions, les témoignages des moniteurs de sport indiquent comment l'aménagement de séances spécifiques et la préparation aux jeux a permis de restaurer, sinon de renforcer le goût de l'effort des engagés.

Passé le stade de la sélection, les personnes détenues désignées se sont préparées pour l'évènement. Comme nous le verrons plus loin, cette préparation s'est essentiellement orientée autour du renforcement des acquis et de l'intensification des pratiques plutôt que de l'initiation et de la découverte de pratiques. Cette grande tendance s'explique par le fait que les personnes détenues sélectionnées possédaient déjà un certain niveau dans la pratique sportive visée. Malgré la constatation de certains acquis, il n'en reste pas moins que le projet de participation aux jeux a amené les inscrits à faire preuve d'efforts supérieurs dans le cadre de leur préparation, comme en témoignent les extraits d'entretiens menés avec des moniteurs de sport :

« On a forcé dans la préparation, les détenus ne s'attendaient pas vraiment à vivre un tel projet. »

« Des détenus se sont engagés et les jeux pénitentiaires ont créé une émulation, ils se sont préparés autrement en poussant plus que d'habitude. »

« Avec les jeux, on est rentré plus dans le monde de la compétition, de la combativité. Ces jeux ont renforcé une dynamique qui existait déjà. »

On le sait, les permissions de sortir créent une appréhension du monde libre qui est fréquemment source d'inquiétudes chez les personnes qui en bénéficient. Toutefois, la perspective de participer à un tel évènement demeure en soi quelque chose de nouveau qui n'a pu qu'intensifier cette inquiétude régulièrement citée au cours des entretiens. En parallèle de l'engagement physique, s'est ainsi développée une appréhension spécifique liée à l'épreuve elle-même et à la confrontation avec d'autres compétiteurs, incarcérés -ou non- :

« La rencontre avec d'autres détenus a été l'un des apports du projet, les détenus se demandaient d'ailleurs s'ils allaient être à la hauteur par rapport aux autres, comment ils sont les gars de là-bas ? »

Ajoutée à ces dispositions, d'autres dimensions mentales ont été observées durant la préparation – et constatée durant le déroulement des épreuves – du

projet tel que l'assiduité aux séances, la ponctualité, la correction en détention et même, selon les dires d'un surveillant, du calme et une baisse des violences en détention.

« Le projet était superbe, les gens ici se levaient avec les jeux en tête et se couchaient pareils. »

« Dans la phase de préparation, le projet a apporté du calme et moins de violences. »

Autrement dit, l'engagement dans ce projet a généré de la perspective, un horizon à atteindre et redonné la capacité aux participants de se projeter dans l'avenir et de ressentir des émotions, plus positives.

### 2.2.3. De l'or dans les yeux

La question des objectifs fixés aux personnes détenues relève d'un intérêt très spécifique dans la mesure où elle se rapporte à la capacité de se projeter dans l'avenir et de mettre les moyens en œuvre pour les atteindre. Se fixer un objectif représente en soi la capacité de se sentir exister.

A l'instar d'une activité professionnelle, l'atteinte des objectifs atteste par ailleurs de l'acquisition de compétences résultant d'un apprentissage adéquat des moyens à mettre en œuvre pour parvenir aux fins visées.

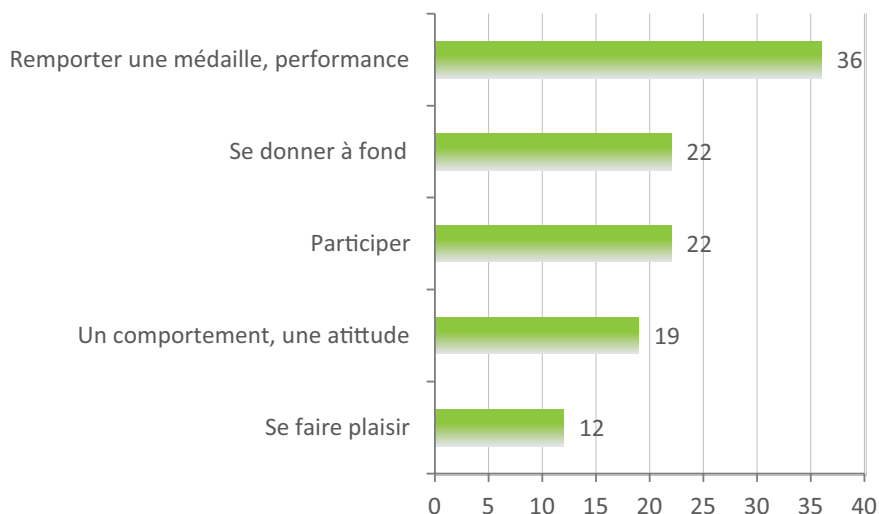
#### Tableau 7 : Personnes détenues inscrits aux jeux pénitentiaires ayant déclaré avoir un ou des objectifs - Effectifs

Objectifs Statut	Non réponse	Oui un seul	Oui plusieurs	Non, aucun	Total
Personnes détenues	0	35	35	9	79

A la question « vous étiez-vous fixé des objectifs ? », 70 des 79 personnes détenues ayant répondu à l'en-

quête ont déclaré s'être fixé un ou des objectifs, soit 89% de l'effectif.

#### Graphique 15 : Quels sont les objectifs que vous vous êtes fixés ?



Obtenues à partir des réponses à une question ouverte, l'analyse des objectifs fixés par les athlètes, fait émerger une forte tendance compétitive et de dépassement de soi. A titre d'illustration, « Remporter une (ou plusieurs !) médaille(s) » est l'objectif numéro un qui a été cité par les participants. En second rang, « le dépassement de soi », « donner le meilleur de soi », « se donner à fond » apparaissent et s'inscrivent dans une logique plus physique et plus individuelle avec des propos tels que « tenir physiquement », « aller au bout de ses efforts », « terminer le 21 km », « ne pas avoir

de regrets », « surtout ne pas arrêter » qui ne visent donc plus la performance mais traduisent plus que la volonté d'arriver premier, celle d'arriver.

Viennent ensuite la participation et l'acquisition d'un comportement qui soulignent des dispositions radicalement différentes de celles qui viennent d'être évoquées. Pour ce qui est de la logique participative, les propos saisis indiquent clairement que l'engagement de certains visait en priorité leur participation plus que la commission d'une performance. Aussi, tandis

que certaines réponses ne précisent que l'épreuve à laquelle les répondants allaient participer, « tournoi de volley », « semi-marathon », d'autres ont clairement exprimé leur volonté de « faire un maximum d'épreuves », « faire le maximum d'activités ». Ces expressions relativement récurrentes ont ainsi été employées pour définir cet objectif qui renvoie à une logique consumériste extrême de l'évènement. Il ne s'agit pas ici de cibler une ou deux épreuves pour y réaliser une performance mais davantage de profiter de la manifestation dans une logique hédoniste, faisant ainsi écho à l'item « se faire plaisir », cité par 12 des 128 répondants. Par « se faire plaisir », des participants ont ainsi répondu « m'amuser et profiter de tout », « profiter de la journée » et même « prendre du plaisir et jouir de cette permission de sortir sportive ».

Concernant l'item « Un comportement, une attitude », l'objectif visé concerne l'acquisition sinon la tenue d'un comportement respectueux, qu'il soit envers les autres qu'envers la règle. « Parvenir à jouer en équipe », « être

le meilleur possible pour le groupe », « à se confronter aux autres », « à reprendre confiance en soi » sont effectivement des propos découlant de perspectives altruistes et personnelles<sup>29</sup>.

En dernier lieu, d'autres objectifs plus diversifiés et plus rares sur la santé, le fait de reprendre goût au sport ont également été mentionnés.

Pour conclure sur ce point, il est intéressant de noter que l'objectif « donner des objectifs aux personnes détenues » est atteint, du moins par les personnes qui ont répondu à cette enquête : du fait d'en avoir défini mais aussi de les avoir remplis. Globalement, les personnes ayant déclaré être venu pour décrocher une médaille ont vu leurs attentes satisfaites, au même titre que ceux qui sont venus pour se donner à fond, participer et se faire plaisir. De même, l'adoption de comportements respectueux et solidaires, est un objectif qui a été atteint.

#### 2.2.4. Des jeux inscrits dans le cours de pratiques sportives régulières

Comme nous le précisons *supra*, les moniteurs de sport ont en moyenne appris l'existence des jeux 5,7 mois avant leur déroulement, avec des valeurs s'échelonnant de 1 à 14 mois, selon les répondants. Une majorité d'entre eux a également indiqué que ce délai avait été suffisant pour préparer les engagés. Nous pensons que la raison principale de ces déclarations est liée aux acquis des engagés potentiels, dans la mesure où l'entraînement de personnes déjà pratiquantes nécessite une durée de préparation réduite.

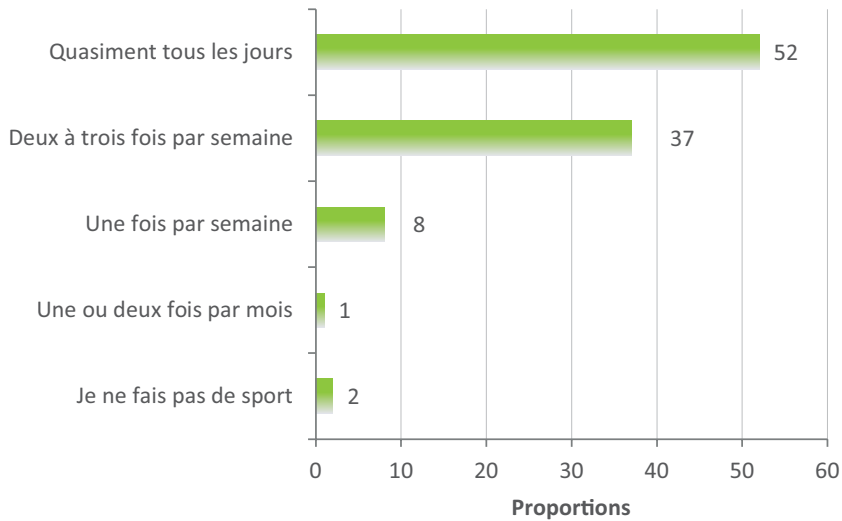
Toutefois, le détail des réponses relatives à ces délais laisse entrevoir l'existence de fortes disparités avec, notamment des entraînements qui se sont mis en place dans le dernier mois. Au final, l'évaluation de l'objectif du maintien des efforts sur une longue période et du travail à long terme doit donc prendre en considération le paramètre de la période durant laquelle il est possible de réaliser ces efforts. La réflexion vaut d'ailleurs

également pour la préparation technique plus ou moins élaborée selon les délais dont les engagés disposaient. Il est ainsi important de tenir compte du fait que le projet envisageait dans la définition des objectifs un temps de préparation moyen de neuf mois. Le temps déclaré des moniteurs de sport étant de 5,7 mois, soit plus de 2 mois en dessous de cette prescription.

En complément des informations sur les profils pénaux, des questions sur les pratiques sportives et les motivations à participer à ces jeux ont été posées aux personnes détenues afin de définir leur engagement. Le traitement de leurs réponses a ainsi permis de répondre aux objectifs spécifiques du volet sportif définis dans le projet. La présentation de ces résultats débute avec l'analyse des fréquences de pratique sportive avant les jeux pénitentiaires.

<sup>29</sup> Cette relation à soi et aux autres est également reprise par les moniteurs de sport dont les objectifs, relevant de leurs fonctions, s'inscrivent dans la perspective d'une cohésion de groupe, de la valorisation de la personne détenue et de la qualité de leur accompagnement. Nous retrouvons dès lors dans les formulations rédigées « Le pousser très fort dans ses efforts », « éviter les situations d'échecs », une volonté de hisser et de porter la personne détenue.

### Graphique 16 : A quelle fréquence pratiquiez-vous le sport au moment de votre engagement ?

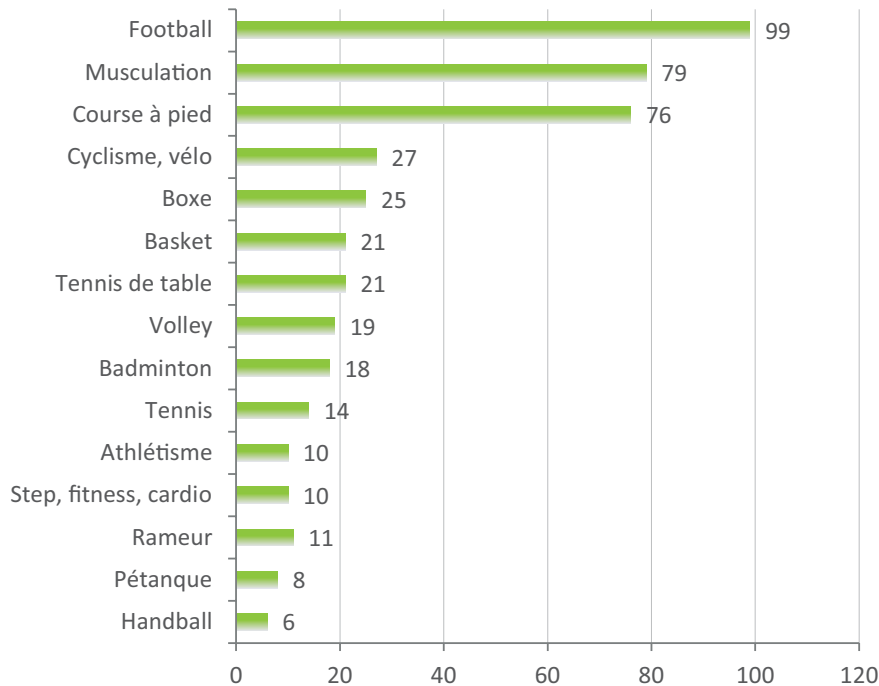


Comme nous le soulignons supra, les personnes détenues sélectionnées ont déclaré majoritairement des fréquences de pratique élevées à savoir « quasiment tous les jours », pour 52% d'entre eux et « deux à trois fois par semaine » pour 37%. Ces données rendent ainsi compte de pratiques sportives relativement intensives, ce qui laisse à penser que les bénéficiaires de cette sortie sont avant tout des sportifs réguliers plus que des novices ou débutants. Autrement dit, les jeux ont permis davantage à des sportifs de se fixer un objectif compétitif plutôt qu'à des débutants de participer et de s'initier à une discipline. Par ailleurs, ces données signifient que le niveau sportif des personnes détenues a constitué, en complément de la situation pénale, du comportement en détention et de leur état de santé, une variable non négligeable dans la sélection des personnes.

Les entretiens menés auprès des personnes détenues ont permis de constater qu'à l'instar des offres de pratiques sportives pour lesquelles les jeux pénitentiaires assuraient une continuité, la préparation aux épreuves s'inscrivait dans la perspective de pratiques régulières déjà existantes tel cette personne déclarant « *ma préparation aux jeux existe depuis maintenant 5 ans car je m'entraîne tous les jours. Je n'ai donc pas eu à intensifier ma pratique car elle était déjà intense* » ou encore, tel autre nous signalant « *être un ancien boxeur professionnel et disposer d'un niveau ne nécessitant pas de préparation* ».

Ces deux témoignages ne représentent certes pas la majorité de ceux que nous avons recueillis mais ils présentent l'avantage d'illustrer clairement l'idée que les jeux se sont inscrits dans la continuité de parcours sportifs déjà existants. Interrogés sur les disciplines sportives auxquelles ils s'adonnaient, le traitement de leurs réponses a donné les résultats suivants.

### Graphique 17 : Quelles disciplines sportives pratiquez-vous ? Proportions/citations



Toutes réponses cumulées, les 86 répondants ont déclaré 444 disciplines sportives, soit en moyenne 5 pratiques sportives par personne. Cette donnée est certes relativement élevée mais il faut garder à l'esprit que toutes ces pratiques ne font très probablement pas toutes l'objet d'un entraînement intensif. Par ailleurs, il est d'usage d'observer que les enquêtes menées sur les pratiques sportives font fréquemment l'objet de déclarations excessives au vu des pratiques réellement exercées.

Concernant plus spécifiquement les disciplines sportives mentionnées, le football, la musculation et la course à pied occupent loin devant les autres sports les trois premiers rangs. Viennent ensuite l'ensemble des disciplines présentes aux jeux avec plus spécifiquement le cyclisme, la boxe, le basket, le tennis de table cités à plus de 20 reprises.

#### 2.2.5. Une intensification des pratiques sportives quotidiennes

A ce titre, la préparation aux jeux n'a pas véritablement opéré un déclic chez les non sportifs, en les amenant à pratiquer un sport, mais s'est inscrite avant tout dans la perspective de pratiques déjà présentes. Malgré cet état de fait, la majorité des sportifs a déclaré avoir suivi une intensification de leurs pratiques dans le cadre de la préparation aux jeux. Si les témoignages de personnes détenues déclarant « avoir toujours couru », « être sportif depuis longtemps », « pratiquer le foot, la musculation, le badminton, le volley et la course à pied » ont ainsi été fréquents, il n'en reste pas moins que les entretiens menés ont clairement fait émerger la mise au point d'entraînements spécifiques en vue des jeux :

« Je suis aux sports, je cours deux fois par semaine. Un mois avant les jeux, je courais tous les jours. Une heure non-stop, 9 kilomètres en 37 mn. Je courais 70 tours de 200 m autour de la cour pour me préparer. »  
« Plus d'entraînements oui, 71 tours autour du stade. »

« Sinon, je fais du sport tous les jours, un mois avant j'étais à fond dedans. »

En parallèle, d'autres sportifs ont été amenés à diversifier leurs pratiques en vue d'acquiescer de nouvelles dispositions mais aussi de participer aux épreuves des jeux dans un souci de participation à tout ce qui était proposé :

« Dans la phase de préparation, j'ai toujours fait du sport, avant aussi, mais pour les jeux pénitentiaires, j'ai fait du basket, du foot, on s'est entraînés en rapport avec ce qu'on pouvait faire, les infrastructures de l'établissement, rameur, boxe aussi. »

« Patrick lui a parlé des jeux environ un mois avant. Alors il s'est mis à la course à pied, au rameur et à la musculation aussi pour assurer l'endurance en parallèle. Une sortie avait été programmée fin mai. »



Cette préparation a ainsi généré des logiques que l'on pourrait qualifier de consuméristes tant la volonté de participer à toutes les épreuves était forte :

« Quand j'ai su que j'allais partir, je me suis plus entraîné, je me suis mis à la course à pied entre autre. J'ai fait tous les sports sauf le semi. Je m'entraîne sur

du plat ici, j'ai mis 40/ 45 minutes pour mon premier trail sur les 10 km. J'avais eu une perm famille avant, une perm kayak aussi avec la directrice. On s'était retrouvés sur le même kayak ! En tout j'ai donc fait le 10 km, la pétanque, le 3000m, le 800 m , le 100m, le saut, le lancé, le volley, le basket. »

DHA : L'athlétisme. Ben, moi je courais il y a longtemps en fait. Je faisais quand même de bonnes performances quand j'étais plus jeune mais je me suis dit « ben, pourquoi pas, oui on t'en a parlé », oui, pourquoi pas, on m'a dit 10 km, je ne voyais pas vraiment en fait ce que cela représentait. On m'a dit que c'était 150 tours de promenade. On s'est entraînés comme ça.

Valentine : Ah oui ? Tu t'es entraîné donc sur des tours de promenade ?

DHA : Oui, 150 tours.

Valentine : 150 tours ?

DHA : oui, on les a fait. On a vu que c'était possible, que ce n'était pas... que ce n'était pas infaisable

Valentine : Et puis des entraînements, combien de fois par semaine ?

DHA : Dès qu'elle nous a dit que notre dossier allait passer en commission, elle nous a préparés un emploi du temps bien spécifique : du cardio, oui elle a tout bien fait, du cardio, de l'athlé, du volley, du badminton, du foot etc.

Valentine : Et c'était tous les jours ?

DHA : oui

Valentine : en fait, tous les jours, tu t'entraînais ?

DHA : oui, tous les jours, j'avais une activité diverse.

Valentine. D'accord. Et en temps normal, tu fais du sport combien de fois par semaine ? Comment ça se passe ? En temps normal, en détention, sans les jeux, sans la préparation aux jeux pénitentiaires?

DHA : Trois-quatre séances par semaine.

Valentine : Ah oui quand même ! Donc tu es passé de trois à quatre séances à tous les jours en juillet-août ?

DHA : Oui, voilà.

## 2.2.6. Des contacts avec des intervenants extérieurs oxygénants

Sans rentrer dans le détail de toutes ces préparations spécifiques, les entraînements ont occasionné, plus ou moins fréquemment, l'avènement d'un contact avec l'extérieur. Le plus souvent, ce contact consistait à accueillir un intervenant, faisant le plus souvent office de coach auprès des engagés, et/ou alors à bénéficier de permissions de sortir, donc d'un aménagement de peine, afin de participer à une épreuve sportive :

« On a eu du monde de l'extérieur qui est venu pour nous entraîner, dont un volleyeur professionnel. »

« On a eu la chance d'être entraînés par un coach qui a été champion du monde full contact. L'entraînement était fabuleux et on a tous accroché. »

« Je me suis entraîné deux fois, fin juin, je m'étais inscrit au cross, le 11 km du Vernet, j'ai obtenu un bon classement. »

« Entraînement foot, course à pied, deux permissions de sortir avant les jeux pénitentiaires, objectif : gagner. »

« On a fait une sortie aussi aux remparts d'Avignon. » Avec le bénéfice de ces contacts extérieurs et d'aménagements de peine, le travail collectif mené autour

des engagés renforça cet accompagnement avec notamment le soutien d'autres personnes détenues, évoqué à plusieurs reprises :

« Un autre détenu m'aidait pour la préparation physique, d'autres auraient pu sortir aussi mais n'étaient pas dans les temps alors c'était un moyen de les faire participer et nous ensuite, on les a représentés au gala. »

« Beaucoup de solidarité entre détenus dans la préparation en détention. »

« On y est allés à deux mais pour tout un groupe de détenus en fait ! On les représentait. »

« Un ami boxeur l'a préparé, pendant deux semaines, avant les jeux. Il s'est entraîné tous les jours, a renforcé son entraînement par rapport à avant. »

L'émergence d'une solidarité autour de la préparation à cet événement a donc eu pour effet d'élargir le groupe des personnes réunies autour de ces entraînements et de créer ainsi une émulation sportive propre à cette manifestation.

### 2.2.7. Les reprises de pratiques sportives

Tandis que certains intensifiaient et variaient leurs pratiques, d'autres ont profité de cette émulation pour se remettre à des sports qu'ils avaient pratiqué jadis. Un ancien boxeur nous a ainsi déclaré qu'il avait pratiqué cette discipline il y a dix ans et que la perspective des jeux l'avait encouragé à s'y replonger quelques mois avant leur avènement. Voici le témoignage d'un autre ancien boxeur ayant profité de cette occasion pour remettre les gants :

*« J'ai toujours aimé la boxe et j'ai profité d'être en prison pour reprendre. J'ai repris l'entraînement en mars 2014 mais c'est surtout en mai que les choses sérieuses ont commencé à raison de deux entraînements par semaine et début juillet en vue de préparer les jeux. Tous les jours, entraînements. De la course à pied également. L'objectif était de gagner la compétition. Deux sorties ont précédé les jeux, au club de boxe de l'entraîneur Tendil que j'ai rencontré, un champion du monde ! Une sortie également au festival d'Avignon le 16 juillet. Pour les jeux, on a appris un peu tard qu'il fallait ne pas porter les coups, on était un peu déçus au début et puis on s'y est fait. »*

Si, globalement, il est donc possible de dégager de ce type de témoignage le constat d'un processus d'intensification des pratiques, plutôt que celui d'une initiation et d'une découverte du sport en général, la pratique de disciplines complémentaires (musculature, course à pied) destinée à l'amélioration du niveau dans le sport premier est apparue à de nombreuses reprises. De plus, une certaine logique consumériste consistant à se préparer à un nombre d'épreuves optimal a pu également être observée, nécessitant de fait l'apprentissage de nouvelles pratiques sportives. Par ailleurs, nous avons constaté quelques exemples d'initiation à des disciplines telle cette personne qui nous a déclaré avoir profité de son temps de détention pour se mettre à la boxe, alors qu'elle y réfléchissait depuis longtemps, ou encore ces deux femmes qui n'avaient jamais couru et qui sont parvenues à finir le semi-marathon des jeux (voir encart)<sup>30</sup>.

C'est d'abord par la lecture d'un slogan, affiché au dos de T-shirts portés par deux participantes aux jeux, que notre regard fut attiré : « En mai 2014, nous avons commencé par cinq minutes... Et aujourd'hui, nous faisons un semi-marathon à Fréjus. »

Puis, par le récit qui en était à l'origine. Jeanne et Christine sont d'anciennes toxicomanes. Loin d'être des sportives aguerries, la directrice chargée des activités sportives de l'établissement les convainc de participer aux jeux pénitentiaires. Dans cette perspective, un aménagement de peine leur est accordé et leur permet de bénéficier de nombreuses permissions de sortir qu'elles mettent à profit pour s'entraîner à la course à pied. Encadrées par la directrice chargée des sports, férue de course à pied, ainsi que d'une première surveillante, les deux femmes détenues progressent chaque jour. Malgré des grands moments de solitude, où la tentation de tout arrêter prédomine, y compris chez la première surveillante, leur préparation s'étale sur plusieurs mois avec l'aide d'un accompagnement technique de qualité. Au final, cette préparation intensive connaîtra un aboutissement heureux : les deux femmes seront alignées sur la ligne de départ du semi-marathon des jeux pénitentiaires. En dépit du fait que seule l'une des deux parviendra à achever le parcours, unanimement reconnu comme étant particulièrement ardu, l'aventure vécue, les souffrances surpassées, la découverte de capacités physiques méconnues, le plaisir de la pratique ressenti, témoignent du chemin parcouru, apportent une illustration rare et précieuse de participantes qui n'étaient pas sportives à l'origine et dont la participation à ce projet a véritablement servi de matrice à un programme de désintoxication.

<sup>30</sup> Nous n'omettons pas de signaler l'existence d'activités parallèles aux épreuves officielles des jeux qui ont permis à des dizaines de participants, personnels et personnes détenues, d'être initiés durant les jeux à des disciplines sportives telles la plongée, le kayak, le VTT ou encore le tir à l'arc.

## 2.3. Un volet sanitaire et social

Dans le cadre des objectifs spécifiques, le volet sanitaire et social regroupe trois niveaux - citoyen, réinsertion<sup>31</sup> et sanitaire - que nous avons abordés à partir de plusieurs thèmes : la charte sportive et l'aventure

### 2.3.1. Le respect de la charte sportive

Par son étymologie, le terme de citoyenneté, renvoie à un droit de cité. L'accès au statut juridique de « citoyen » permet à un individu d'être reconnu comme membre d'une société, de participer à la vie politique et d'accéder de manière égalitaire à l'ensemble des droits politiques, dont celui de voter est le plus représentatif. En outre, il implique aussi de respecter un certain nombre de devoirs.

Dans le cadre des jeux pénitentiaires, cette notion fait référence au respect des valeurs de l'olympisme, de l'arbitrage et du règlement sportif de chaque discipline. Autrement dit, le droit de participation aux jeux pénitentiaires induit un certain nombre de devoirs tel celui de respecter le règlement et les décisions arbitrales. A l'instar du programme sportif fourni par les organisateurs en vue de la préparation aux jeux, l'élaboration d'une charte sportive a permis de préciser les attentes en matière de citoyenneté et d'aiguiller ainsi les comportements dans le sens des valeurs qui y sont décrites, à savoir :

- 1.- JE RESPECTE LES RÈGLES DU JEU.
- 2.- JE RESPECTE L'ÉQUIPE ADVERSE ET MON VIS-A-VIS EN COURS DE JEU.
- 3.- MON ADVERSAIRE EST EN VÉRITÉ UN PARTENAIRE DE JEU.
- 4.- JE M'ENGAGE PHYSIQUEMENT SANS EXCES.
- 5.- JE ME METS AU SERVICE DE L'ÉQUIPE.
- 6.- JE NE DISCUTE PAS LES DÉCISIONS DE L'ARBITRE.
- 7.- JE RESPECTE LES CONSIGNES DE MON ENTRAÎNEUR.
- 8.- JE RESPECTE LES LOCAUX ET LE MATÉRIEL MIS À MA DISPOSITION.
- 9.- J'ACCEPTÉ LES CONDITIONS MISES EN ŒUVRE PAR L'ORGANISATION.
- 10.- « SOUVENONS-NOUS QUE L'ESSENTIEL EST DE PARTICIPER ET DE PRENDRE DU PLAISIR »

Sans reprendre un à un la manière dont ces principes

humaine, l'atteinte d'objectifs sportifs, l'acquisition d'un bien-être et la valorisation dans le regard d'autrui.

ont été adoptés, l'analyse que nous proposons ici reprend les témoignages des personnes détenues, interrogées dans le cadre des entretiens menés sur cette approche des valeurs olympiques. Si, globalement, nous constatons un respect quasi-total de cette charte par chacun des protagonistes, les propos enregistrés indiquent également la création d'un effet collectif qui semble avoir dépassé l'addition des comportements individuels pour atteindre une sorte de bien-être collectif, voire même d'euphorie, qu'il convient de traiter dans ce volet social et sanitaire.

La satisfaction des organisateurs à constater le respect des règles du jeu, des adversaires, de l'arbitrage, des consignes des entraîneurs et des infrastructures a été d'autant plus grande que la crainte de voir émerger des comportements déviants était élevée. Regrouper plus de 150 personnes détenues sur un même site autour d'épreuves sportives présentait effectivement certains risques et ce n'est sans doute pas sans une certaine fierté, sinon une once de soulagement, que les membres de l'organisation ont au final constaté qu'aucun incident n'était survenu. Portés par la reconnaissance d'un environnement et d'une ambiance de grande qualité, les engagés n'ont pas tari d'éloges quant à l'organisation et l'encadrement qui les ont amenés à donner le meilleur d'eux-mêmes. Le respect mutuel et la confiance accordée par l'administration pénitentiaire et les magistrats ont eu comme impact la responsabilisation du groupe participant à la manifestation.

La reconnaissance de la beauté du site sur lequel les participants ont été accueillis a probablement participé activement, et ce dès le début de la semaine, à cette disposition responsable en imposant le respect. Défini comme l'un des points forts du projet, l'environnement du CREPS de Boulouris et la qualité de ses infrastructures sportives ont dans la réjouissance des participants, drainé de nombreux témoignages sur la beauté du site :

<sup>31</sup> L'évaluation des objectifs de réinsertion demeure très complexe à réaliser dans la mesure où il faudrait parvenir à évaluer l'impact de ces jeux, depuis leur préparation jusqu'à la libération, sur la disposition à se réinsérer sinon à ne pas commettre de nouvelles infractions. Pour apporter des résultats rigoureux, il faudrait alors être capable d'isoler le facteur préparation aux jeux pénitentiaires de toute autre forme d'activités suivies durant la peine (activités de formation, professionnelles, culturelles, ...) pour ensuite évaluer son effet après la libération, plus ou moins proche selon les personnes détenues, comme nous l'avons vu supra, durant une période strictement définie au terme de laquelle on pourrait considérer que la personne est définitivement réinsérée. Si cet objectif relève selon nous de la gageure, à l'exception de cas très spécifiques où le libéré se retrouve dès sa sortie directement pris en charge par un club sportif, recruté en tant que joueur ou encadrant et ne fait acte d'aucune récidive, l'ambition de montrer que ce qui est entrepris durant la peine peut servir à réintégrer la société dans de meilleures conditions demeure parfaitement envisageable. Les objectifs fixés dans le projet des jeux peuvent à ce titre faire ressortir des éléments qu'il peut être intéressant de considérer dans la préparation à la sortie.

« Après des mois d'entraînement et un long voyage en voiture pour participer aux jeux pénitentiaires 2014, notre première récompense a été le site idyllique, la qualité d'accueil de l'organisation et la gentillesse des bénévoles. »

« Les jeux se sont déroulés sur un site magnifique. »

« Le site, le cadre étaient géniaux, le fait d'être à la mer, voilà, c'était les deux choses les plus marquantes : voir la mer et avoir des médailles. L'ambiance avec cela, la cohésion, les appartements, tout cela participait au projet. »

Selon l'un des référents du sport régionaux, « la dimension collective, transcendée par une ambiance et une cohésion de groupe sortant de l'ordinaire, a sans nul doute été l'un des principaux moteurs de la réussite de cette semaine de jeux et du respect des consignes prescrites ».

Ces constats ont également été repris dans les témoignages des personnes détenues :

« L'émotion était la surprise, surpris de voir la qualité de l'accueil, du site, pas d'engueulades, le spectacle de début était très beau. Vous vous rendez compte ? On était 200 à être dehors, 200 détenus et pas d'évasion, d'embrouille, que de la confiance. »

« Ce qui m'a marqué dans ces jeux, c'était la bonne ambiance, la multiplicité des activités proposées, la joie et l'envie de se dépasser, salvateur. »

« La cohésion d'équipe de la DI qui s'est construite a été une fierté, cette création d'un état d'esprit a été une véritable réussite humaine. »

Comme nous le soulignons, cette cohésion a pour certains commencé dès l'engagement dans les jeux, que ce soit avec des intervenants extérieurs, les moniteurs de sport ou le soutien d'autres personnes détenues. On

peut également avancer que le transport a représenté une source de solidarité au sein des équipes, avec, en l'occurrence, les bus affrétés de Paris dans lesquels de grands moments de cohésion ont été observés.

Très probablement, la cohésion de la délégation parisienne a apporté durant toute la semaine une touche très spécifique à cette vie en dehors des jeux. Ainsi, tel que l'exprimait un moniteur de sport, « Ils allaient chez Réau, Fresnes, Fleury, par contre je leur demandais de ne pas rentrer trop tard et ils ont toujours respecté les horaires. » Ces rencontres entre personnels et personnes détenues des établissements s'organisaient autour du partage de plats qu'ils prenaient le temps de préparer. Comme le soulignait un moniteur de sport, « Les gars, ils étaient fiers de préparer ensemble des plats, c'était pour eux un moment de partage important. »

Prenant la forme de sorties en villes, de commandes de pizzas ou plus simplement de moments de partage autour des tables prévues par l'organisation, les soirées passées durant cette semaine ont d'une manière plus générale participé à la constitution de relations fortes entre l'ensemble des participants. Sur ce sujet, un référent sport interrogé précisait que « les personnes détenues avaient cette semaine appris à vivre en collectivité et à respecter les règles de vie en communauté et que le fait de vivre avec les autres les avait responsabilisés, de même que l'effort collectif ressenti dans la pratique sportive, le sentiment d'appartenir à une équipe, de réussir ensemble, ce qui est porteur de valeurs, d'une symbiose. » Dès lors, on peut comprendre plus aisément pourquoi cette semaine n'a pas été exclusivement une semaine de pratiques sportives centrées sur les épreuves mais aussi de quelle manière cette manifestation a servi de support à l'expression d'émotions liées à une véritable aventure humaine.

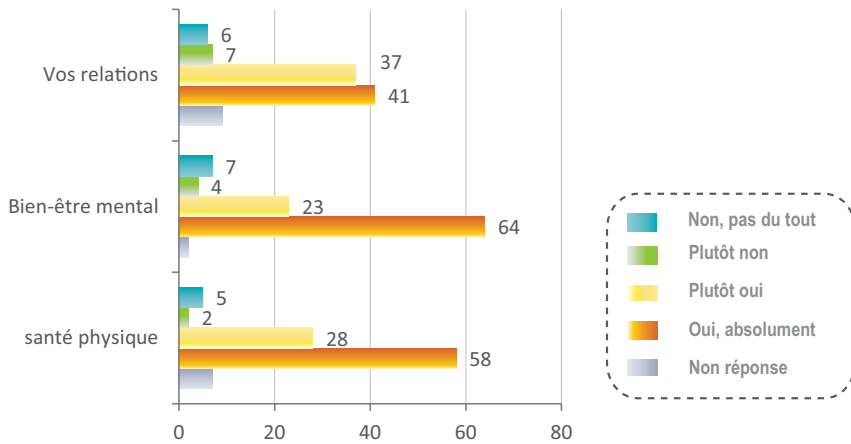
### 2.3.2. Les jeux pénitentiaires : une source de bien-être ?

Le volet santé étant un objectif déclaré du projet, des questions sur la santé et le bien-être ont été posées aux personnes détenues afin d'évaluer au moment même de la compétition leur état de forme.

Par précaution, nous précisons que les réponses apportées à ces questions relèvent de l'autodéclaratif et

ne découlent pas de diagnostics établis par des médecins. Nous rappelons néanmoins que l'ensemble des questions posées sur la santé des personnes détenues ont été rédigées en collaboration avec des médecins du CODES 83.

### Graphique 18 : Pensez-vous que votre participation aux jeux va vous permettre d'améliorer l'état de votre forme physique, mentale et relationnelle ?



A l'exception des questions suivantes, cette question a été posée plusieurs mois avant le déroulement des jeux. Les réponses apportées indiquent que 58% des répondants pensent que leur participation aux jeux va contribuer à l'amélioration de leur santé physique. Dans une moindre mesure, 28% d'entre eux sont plutôt d'accord avec cette hypothèse.

Des résultats identiques sont observés pour l'état de la forme mentale. Concernant la qualité des relations avec leur entourage, les réponses apportées sont sen-

siblement plus modérées, même si les répondants restent globalement persuadés que leur participation aux jeux améliorera la qualité de leurs relations.

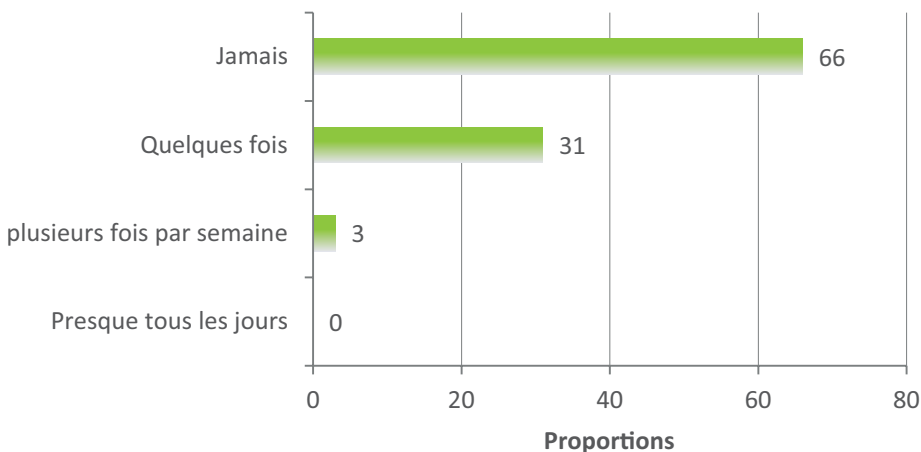
Globalement donc, si l'on conçoit la santé à partir du triptyque, « physique-psychologique-social », selon la définition de l'OMS<sup>32</sup>, les personnes détenues participant à l'évènement demeurent persuadées que leur préparation leur permettra d'améliorer leur santé d'une manière générale.

### 2.3.3. Les bonnes dispositions physiques, mentales et relationnelles des engagés

Sans aucunement prétendre à rendre compte scientifiquement de l'état de santé général de chacun des engagés, les réponses apportées fournissent des indications précieuses sur les pratiques touchant au domaine de leur santé.

Parmi ces domaines, l'alimentation est le premier abordé. L'appétit, l'absorption de fruits et légumes et le suivi d'un régime alimentaire nous sont effectivement apparus comme étant des indicateurs pertinents à évaluer en vue d'aborder leur bien-être physique.

### Graphique 19 : Ces dernières semaines, avez-vous manqué d'appétit ?

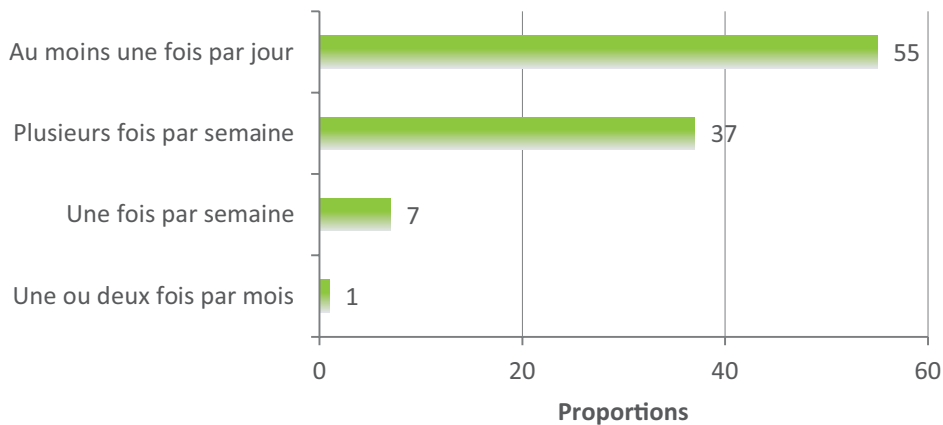


Globalement, les réponses apportées à ces questions indiquent que 66% des personnes détenues ne manquent pas d'appétit. Par ailleurs, 55% d'entre elles

prêtent une certaine attention à leur alimentation, dans l'intégration de cinq fruits et légumes par jour en l'occurrence (graphique suivant).

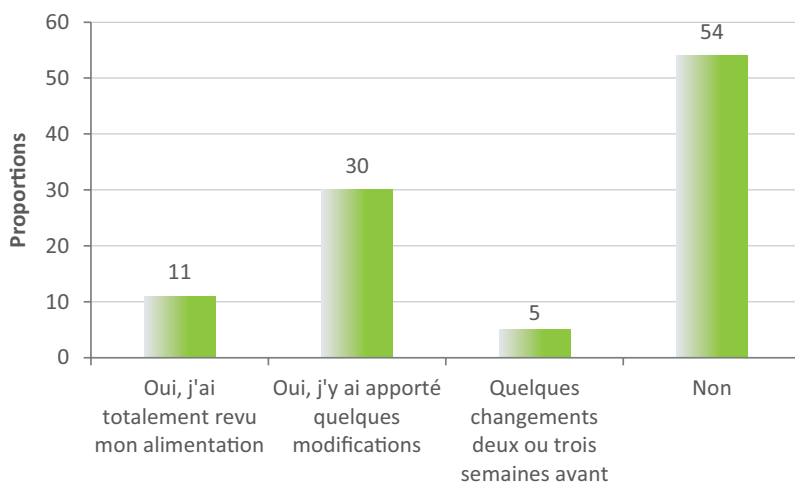
<sup>32</sup> L'Organisation Mondiale de la Santé définit la santé comme un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

### Graphique 20 : Vous mangez des fruits et des légumes :



En outre, comme l'indique le graphique suivant, 41% des répondants ont déclaré avoir adopté des modifications alimentaires, plus ou moins importantes avant les jeux.

### Graphique 21 : Avez-vous suivi un régime alimentaire adapté à la préparation des jeux pénitentiaires ?



54% des répondants ont apporté une réponse négative tandis que 46% ont déclaré avoir plus ou moins modifié leur alimentation. Il est important ici de préciser que ce résultat ne signifie pas que les 54% de répondants n'ayant entrepris aucun changement mangent déséquilibré, dans la mesure où ce qu'ils ingèrent peut au préalable avoir déjà fait l'objet d'une attention particulière. Toutefois, il amène à penser que des personnes détenues ont parfaitement conscience de l'impact d'une alimentation équilibrée sur la santé et le bien-être. Il traduit également qu'un objectif sportif peut servir de levier à la mise en œuvre de nouvelles habitudes nutritionnelles.

En outre, d'autres questions leur ont été posées sur leur poids et si l'on peut observer que la moitié des répondants pensent être à leur poids de forme, 36% déclarent se sentir avec quelques kilos de trop et 4%

en état de surpoids important. Dans une perspective identique, les personnes détenues ont été interrogées sur leur consommation de tabac. A la question, « combien de cigarettes fumez-vous par jour ? », 28% ont déclaré moins de 10, 12% entre 10 et 20 et 59% ont répondu être non-fumeurs. Au final, 41% d'entre eux déclarent donc consommer du tabac, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne nationale si l'on se réfère aux données de l'INPES<sup>33</sup>.

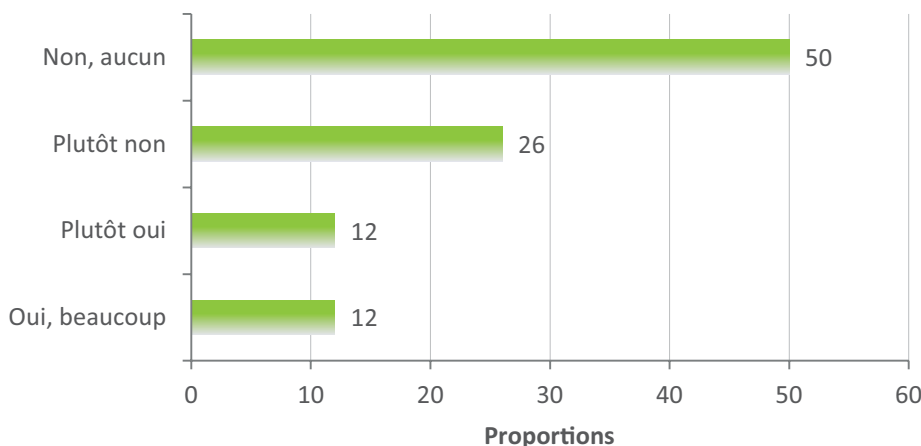
Dans le cadre de ce questionnaire, la question du sommeil a également suscité des interrogations dans la mesure où le repos fait partie intégrante d'un équilibre de santé. Avoir un bon sommeil participe à notre bien-être et représente à ce titre une fonction capitale de notre santé, sa privation chronique pouvant entraîner des conséquences fâcheuses<sup>34</sup>.

<sup>33</sup> Donnée évaluée par cet institut à 36% chez les hommes de 15-85 ans. <http://www.inpes.sante.fr/10000/themes/tabac/consommation/profils-fumeurs.asp>

<sup>34</sup> Prise de poids, diabète, augmentation de la douleur, dépression, aggravation des troubles respiratoires et cardiovasculaires, endormissement, troubles relationnelles...



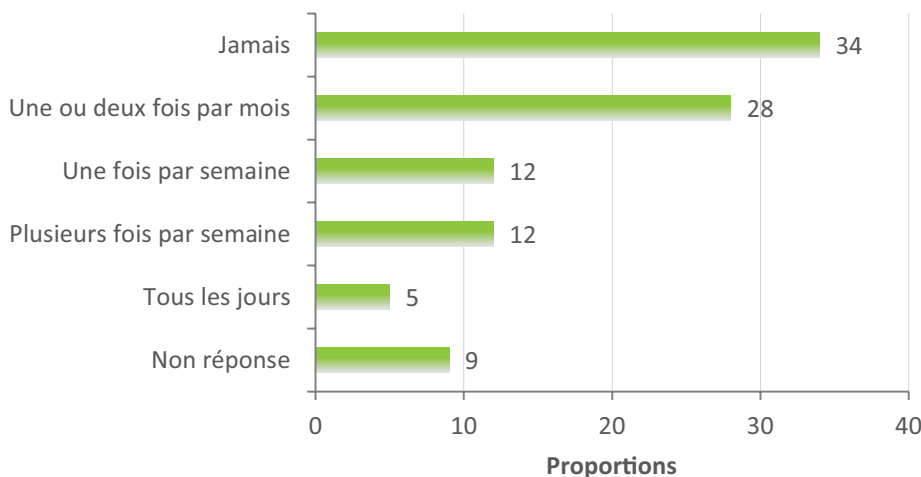
### Graphique 22 : Ces dernières semaines, avez-vous rencontré des problèmes de sommeil ?



76% des répondants ont déclaré ne rencontrer aucun, sinon peu de problèmes de sommeil, ce qui se rapproche des études menées par les instituts spécialisés sur la qualité du sommeil en général<sup>35</sup>. Ces données ne permettent certes pas d'aboutir à la conclusion liant pratiques sportives et qualité du sommeil mais a minima de constater l'inexistence d'écarts élevés avec le monde extérieur.

Les engagés sont-ils stressés ? Les études portant sur le sujet indiquent que les causes du stress proviennent essentiellement des conditions de travail qui regroupent plusieurs facteurs tels que l'insécurité au travail, les surcharges de travail et le harcèlement. Forts de ce constat, nous serions donc ici tentés de répondre que cet état découle des conditions de détention, du sentiment d'insécurité, des situations économiques et au fait de se sentir harcelés.

### Graphique 23 : Vous sentez-vous stressé ?

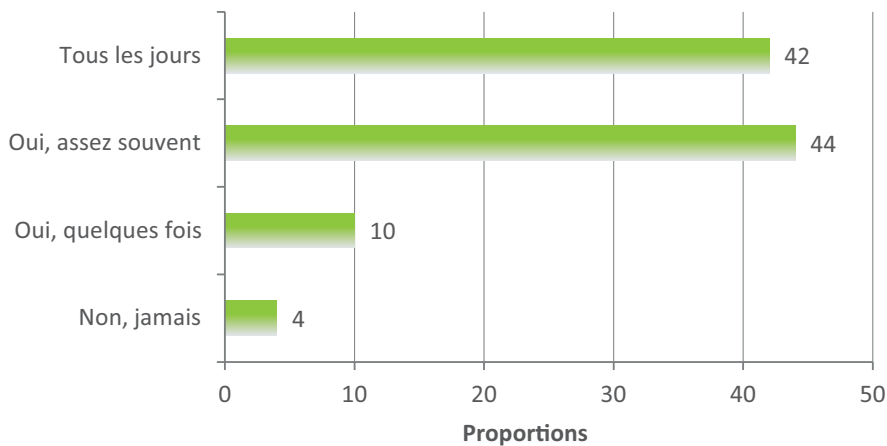


Selon leurs déclarations, 34% ne seraient jamais stressés et 28% une ou deux fois par mois, soit au total 63% de répondants ayant déclaré l'absence prégnante de stress. A l'inverse, 37% précisent que c'est un ressenti qu'ils éprouvent au moins une fois par semaine. Ces données restent difficilement comparables avec celles du monde libre dans la mesure où les sources de stress diffèrent significativement. Pour cette raison, il demeure complexe d'avancer si ces données sont

élevées ou non. En outre, 97% des répondants ont déclaré ne prendre aucun médicament pour réduire cet état, ce qui signifierait que le stress n'est pas véritablement un problème majeur pour les répondants. Ce constat pourrait d'ailleurs expliquer en partie la part élevée d'individus ayant déclaré avoir été en bonne humeur ces dernières semaines avec 86% de réponses recueillies pour ceux qui l'ont été « tous les jours » et « assez souvent ».

<sup>35</sup> Gourier-Fréry C., Fuhrman C., Les troubles du sommeil - Synthèse des études menées à l'Institut de veille sanitaire. Saint-Maurice: Institut de veille sanitaire; 2012 ; Rapport sur le sommeil, décembre 2006. Ministère de la Santé et des solidarités.

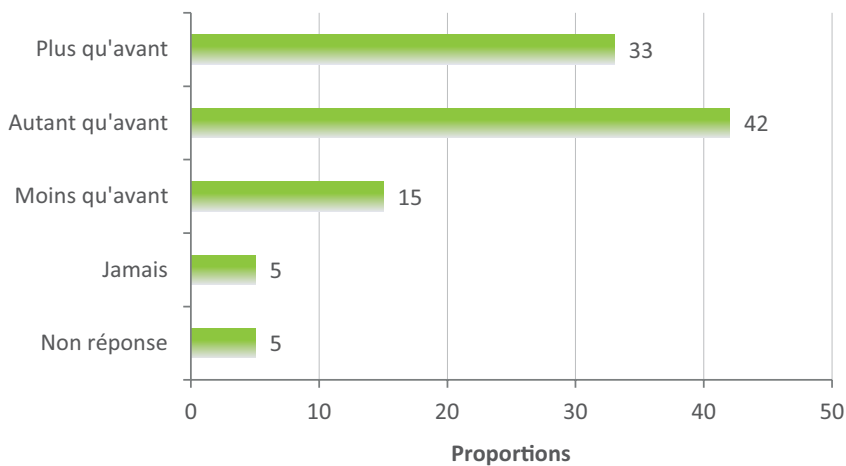
**Graphique 24 : Ces dernières semaines, avez-vous été de bonne humeur ?**



Dans une perspective identique, 33% de ces mêmes répondants ont indiqué s'enthousiasmer plus qu'avant et 42% autant, ce qui laisse supposer, avec les statis-

tiques relatives à la bonne humeur, que les personnes détenues interrogées sont majoritairement dans un état de bien-être mental.

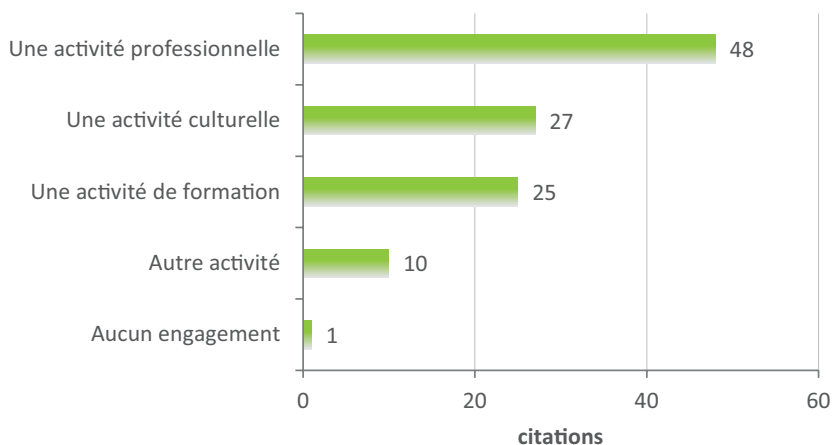
**Graphique 25 : Vous enthousiasmez-vous à l'avance à l'idée de faire certaines choses ?**



En dernier lieu, une question sur les engagements dans des activités professionnelle, culturelle, de formation leur a été posée afin d'évaluer si leur pratique sportive était accompagnée d'autres types d'engage-

ments. Nous posons ici l'hypothèse que l'engagement dans une activité annexe peut être un indicateur central du bien-être social, via l'appartenance à un groupe et la sociabilité qui en découle.

**Graphique 26 : Depuis les derniers mois, dans quels types d'activités vous-êtes-vous engagé ? (plusieurs réponses possibles)**





Parmi les réponses, 48% ont déclaré s'être engagés dans une activité professionnelle, 27% dans une activité culturelle et 25% dans une activité de formation. Seule une personne n'a déclaré aucun engagement, ce qui signifie que sur les 81 répondants à cette question, 80 personnes suivent à minima une activité en plus de l'activité sportive. Bien que nous ne disposions pas des données relatives à l'intensité et la fréquence de ces activités, ces informations indiquent que les personnes détenues impliquées dans les jeux pénitentiaires ne restent pas inoccupées durant leur peine.

Globalement donc, les réponses apportées par les personnes interrogées traduisent un bon état de santé, malgré une propension à fumer légèrement supérieure à la moyenne nationale. En complément de ces indi-

### 2.3.4. Une aventure humaine

De nombreux entretiens ont abordé la dimension humaine de l'évènement. Au-delà de son caractère sportif, les jeux ont permis à ceux qui les ont vécus de vivre une expérience hors du commun, ne serait-ce que parce qu'ils s'inscrivaient en rupture quasi-totale avec le quotidien de la détention.

Aussi, à l'instar de nombreux projets chronophages et énergivores pour leurs organisateurs, le bilan final demeure celui d'« une super expérience », « agréable d'un point de vue humain et sportif » dont les superlatifs utilisés pour qualifier cette semaine ne manquent pas :

« Formidable, l'organisation, le travail réalisé avec une intelligence sociale, à mes yeux, ça a été le top. »

« C'est une satisfaction personnelle, sur le plan humain, j'ai vu des choses remarquables. »

« Cela reste une aventure inoubliable (1er surveillant) »

Que ce soit l'organisation, le site, l'aventure, les témoignages des personnels pénitentiaires indiquent combien cette semaine leur a également permis de se remobiliser autour de leurs missions, voire de se réconcilier avec le sens de leur métier :

« Cette semaine de rêve, en compagnie des coéquipiers d'Angoulême et de Bayonne restera gravée dans nos mémoires pour toujours. Vivement les prochains Jeux Pénitentiaires. »

« Au retour, je me suis dit, « tout ça c'est donc possible ». Il y a les moyens de faire quelque chose, de bouger les murs. » (réf sport)

« Globalement, manifestation extraordinaire, en tant que professionnel, cela m'a requinqué, tu touches du doigt le sens de ton action. »

Les témoignages apportés sur l'arrêt du tabac et la diminution de sa consommation durant la préparation et le déroulement des jeux, l'adoption d'une alimentation plus équilibrée chez certains, la régularité des entraînements physiques, les rencontres avec des partenaires extérieurs, l'obtention de permissions de sortir sportives, la projection dans les jeux, sont autant de critères qui permettent de poser l'hypothèse forte d'un effet positif du projet sur la santé globale des engagés. En outre, le déroulement des épreuves, la cohésion et la solidarité qui en sont ressorties, l'absence d'incidents, l'enthousiasme parfois excessif exprimé face à l'objectif qui les prenait en photo, indiquent dans une perspective identique, que le bien-être ressenti durant les jeux était au rendez-vous.

« Ces jeux pénitentiaires ont été pour moi l'apothéose d'un travail mené aussi bien au quotidien que dans ma carrière de moniteur de sport. »

« Un souvenir gravé à vie »

En outre, nous n'omettrons pas ici de signaler l'organisation d'un repas quelque peu improvisé le vendredi soir, agrémenté d'un discours du référent du sport en prison de la région de Marseille qui a marqué les esprits et ponctué cette aventure sportive :

« Le dernier soir était vraiment génial. Heureusement il y a eu cette fameuse dernière soirée, des équipes avaient fait des courses... le message de Sabry a beaucoup touché les gens. »

« Le discours de Sabry le vendredi soir était tout bien. On a tous fait des erreurs mais il faut avancer. On ne peut pas changer le passé mais on peut changer l'avenir. C'était un discours du cœur qui a dû les marquer. Ces jeux ont été une réussite On est sorti des clichés, des idées reçues. »

« On remerciera jamais assez Sabry pour tout ce qu'il a fait. On était émus, avec Emma aussi, on était émus. »

L'aventure humaine vécue traduit ainsi et avant tout l'expression d'émotions fortes ressenties dans l'effort de la préparation, la projection dans le temps, l'appréhension de la sortie et de la rencontre avec d'autres personnes détenues, le partage de moments de forte cohésion et surtout le sentiment de vivre une expérience inédite. Cette expérience demeure à ce titre une expérience forte qui aura marqué les esprits.







### 2.3.5. Autre espace, autre positionnement, autre regard

En complémentarité de ce sentiment de bien-être, le renvoi d'une image positive par des « autrui significatifs » - moniteurs de sport, organisateurs, bénévoles, arbitres, personnels pénitentiaires divers (directeurs, CPIP, personnels de surveillance) – apporte une plus-value essentielle aux considérations personnelles. Nous pensons en effet que les engagements individuels ont été récompensés par la validation salubre émise par des encadrants dont les témoignages suivants, tirés d'entretiens menés avec des personnes détenues et des personnels, fournissent de bonnes illustrations :

« Le chef a participé avec nous, on a eu de lui une image un peu différente du quotidien professionnel. On s'est régalés, on a partagé un moment sportif. On s'est baladés dans le CREPS, on a visité les installations de qualité. »

« Enrichissement humain, positionnement professionnel. On les voit sous un autre angle, certains méritent vraiment d'être accompagnés. Cela change du contexte carcéral, des entretiens. »

« Montrer une image positive, être accepté, je me suis senti libre aux jeux, grâce au sport, les échanges entre individus, partager une même passion. J'ai participé au semi, au trail en fait ! Le directeur de l'établissement m'a soutenu durant les trois derniers tours, c'était un compagnon de course. Je lui ai adressé un courrier sur ce partage émotionnel. »

Certains extraits attirent tout d'abord l'attention sur l'importance du changement du lieu de rencontre. Le premier extrait rend ainsi compte d'un moment sportif partagé dans un espace inédit (CREPS) au vu de leur profil respectif (une personne détenue et un personnel gradé). Le second extrait met en perspective les bénéfices tirés de cette rupture avec le quotidien, les positionnements habituellement tenus et le changement de considérations qui en découlent. Le dernier quant à lui, insiste sur le partage émotionnel tiré du soutien apporté dans le dépassement de soi par un chef d'établissement à une personne détenue. De cette cohabitation est née une proximité de circonstance sur laquelle reviennent les propos suivants :

« Une semaine avant, j'avais eu une perm familiale qui m'a moins marqué, c'est vous dire. On a fait du sport, cohabité avec des personnels pénitentiaires. »

« Des personnels étaient là pour les détenus, d'autres plus pour eux. Ils nous ont remerciés et leur regard a changé sur les personnes détenues, la réciprocité est vraie aussi. »

La scène se déroule pendant le tournoi de tennis de table. L'un des organisateurs du projet s'approche de moi et me demande si je veux assister à des retrouvailles entre une mère et son fils. A peine ai-je le temps de lui répondre, qu'il file en direction des vestiaires, accompagné d'une personne détenue. D'abord hésitant, je me décide ensuite à les suivre dans le dédale des couloirs du gymnase. Je tombe alors sur une étreinte qui n'avait pas eu lieu depuis 7 ans. L'émotion intense et intime qui se dégage m'invite à me retirer.

« Dommage, absence de JAP, mais la manif était trop loin. Au final, une véritable symbiose s'est créée entre personnels, CPIP, moniteurs de sport, surveillants et personnes détenues. »

Changements de regards, ambiance sportive homogénéisant ne serait-ce que d'une manière ponctuelle les rôles respectifs à tenir, les jeux pénitentiaires ont été perçus comme une voie, une étape dans un processus de réinsertion où le bien-être ressenti agissait comme un carburant et la prise en charge comme un moteur.

« Mon moteur est de ne jamais oublier pour qui tu le fais, l'optique de la détention. C'était pour eux à minima, du bon temps et au mieux une démarche de réinsertion. »

« Pour Robin et Guillaume, les jeux n'ont pas changé les gars mais les ont confortés dans l'idée qu'ils étaient dans la bonne voie. »

« Par rapport à la réinsertion ? Je ne sais pas, la confiance qu'on leur a accordée, au moins ils se poseront la question de leur avenir et du regard qu'on a porté sur eux, même si je sais que cela reste utopique. »

Le sport présente ainsi l'avantage de parvenir dans le cadre de ce type de manifestation à édifier une communion des consciences à partir de laquelle il devient possible d'espérer des conversions soudaines, tel cet engagé proclamant qu'après avoir vécu cela, « on ne pouvait pas repartir en prison ».

« Par contre, ce que je trouve énorme ici, c'est flagrant parce qu'il y a autant les détenus, les surveillants. Tout est mélangé et tout le monde se respecte pour le sportif qu'il est, pas pour ce qu'il représente. Parce que c'est vrai que l'on peut se dire, « ils représentent la pénitentiaire » donc, du coup, ils peuvent être mal vus et là, il est représenté en tant que sportif et ça, c'est très agréable ! »

De telles considérations de circonstance peuvent toutefois se voir renforcer par l'impact d'une autre variable qui est celle de la famille. Autorisée à assister au déroulement des épreuves, la présence des familles aux jeux a apporté à cette manifestation une ouverture sur le monde extérieur et donné l'opportunité aux personnes détenues d'associer à cette permission de sortir sportive une rencontre possible avec ses proches.







Le déroulement des jeux ayant lieu dans le sud-est de la France, les personnes engagées provenant de cette région ont été les plus concernées du fait de la proximité géographique facilitant l'accès au CREPS. Ces rencontres ont souvent donné lieu à l'émergence de grandes émotions qui ont amplifié le bien-être généralisé décrit plus haut, sinon réactivé le sentiment d'occuper une place en rupture avec les préoccupations familiales :

« Cette permission de sortir m'a permis de voir ma famille que je n'ai pas vue depuis 9 mois. »

« Depuis 5 ans et demi, j'avais pas vu la famille et cette perm m'a permis de revoir du monde. »

« Les jeux ont été surtout pour moi l'occasion de voir ma fille dans le cadre d'une permission de sortir spor-

ative. Quand j'ai revu ma fille que je n'avais pas revue depuis longtemps, je me suis dit « mais qu'est-ce que je fous ici ? »

La présence de membres familiaux sur le site des jeux a également eu comme impact de valoriser les personnes détenues dans la mesure où leur participation leur a permis de se montrer sous un autre angle, fortement considéré dans nos sociétés occidentales, celui du sportif. Avec toutes les émotions qui ont accompagné ces rencontres, cette mise en scène les a amenés à se présenter autre, en décalage avec leur situation pénale, rompant de fait avec leur condition d'infortune. Comme l'exprimait un CPIP, « ça nous permet de voir les détenus sous un autre angle, avec leur famille, de les voir père, avec leurs enfants. »

Nous sommes le mercredi 24 septembre et l'heure de la finale de tennis de table a sonné. Sous le regard attentif de Jacques Secrétin, ancien champion français de tennis de table, les deux adversaires disputent les premières balles d'échauffement. Le public, composé d'une soixantaine de personnes, retient son souffle. Chacun des deux protagonistes a éliminé tous ses adversaires. L'un d'entre eux est moniteur de sport ; l'autre, une personne détenue. La tension est palpable. Non pour ces identités respectives, mais parce que l'enjeu engagé, la médaille d'or, est l'objectif que seul le gagnant atteindra. Sans doute aussi, parce que les deux enfants et la femme de la personne détenue assistent à la scène. Papa est en finale et tout le monde le regarde. Mais en fin de partie, le score donne raison à son adversaire. La plus grande des deux filles laisse échapper quelques larmes... avant de fondre en sanglots. Le moniteur de sport, visiblement ému face à la déception de la fillette, est désenchanté. Il rejoint la famille, échange quelques propos, pour apaiser les enfants... et s'apaiser lui-même. »

### 2.3.6. Retours

« Le retour a été un calvaire. J'ai dormi trois jours. La course m'avait cassé les jambes d'entrée. »

A l'instar du tour de France cycliste pénitentiaire, le retour en détention est une question qui suscite des interrogations, notamment chez ceux qui sont restés plusieurs jours. En dépit du fait que des permissions de sortir avaient déjà été accordées pour certains, consécutivement plus expérimentés que d'autres à cet exercice de retour en cellule, l'excès de pratique sportive, conjugué à un environnement remarquable et une ambiance cohésive, présente des risques spécifiques liés à cette soudaine rupture. Comme le synthétisait une personne détenue, « Le retour a été un peu délicat car vous êtes dans un complexe au top et on vous ramène enfermés ». Aussi, dans un tel projet où l'organisation et la prise en charge des participants a suscité tant d'efforts, le retour en cellule peut générer d'âpres réactions. Qu'en est-il concernant les jeux pénitentiaires ?

« Vous faites que penser à Saint- Raphaël, on en re-parle encore. Les gens aussi m'en reparlent encore. »

« La rentrée des jeux a été difficile pour certains. Les participants sont encore très portés par les jeux. Ils se rendaient vraiment compte de l'investissement des organisateurs dans ce projet, ça les a beaucoup touchés. »

Globalement, les entretiens que nous avons menés après les jeux indiquent des retours davantage marqués par l'aventure vécue plutôt que par le retour en cellule. Ces retours ont notamment été facilités par le partage de souvenirs avec d'autres personnes détenues mais aussi des personnels pénitentiaires avec qui une relation particulière s'est parfois nouée :

« Après en avoir parlé avec d'autres détenus, pour les détenus qui ont vécu cela, c'est inoubliable ? ils en parlent encore, des liens se sont vraiment tissés avec eux. On s'est connus dans l'épreuve. »

« Les retours se sont finalement mieux passés que prévu, il y a eu du tutoiement pendant les jeux et il a fallu revenir à la normale mais le respect est resté, comme l'estime. »

« Les surveillants et les CPIP ont vu qu'on n'était pas des sauvages, on se tutoyait là-bas, mais maintenant on se vouvoie, il reste quand même un petit plus, une petite affinité entre nous. »

« Avec la sortie de personnels, on a l'impression qu'il y a une meilleure considération de leur part, une relation de confiance qui est née. »

« Au retour, le regard des profs de sport, personnels, CPIP, autres détenus avait évolué. Le regard dépend du contexte relationnel et des circonstances. »

Au-delà de ces échanges, la continuité des jeux a également été assurée par une pérennisation des entraînements sportifs auxquels certaines personnes détenues ont continué de s'adonner en détention, parfois dans la perspective de renouer avec des entraînements après leur libération :

« Aujourd'hui, je continue à m'entraîner sérieusement, je compte reprendre à la sortie pour devenir semi pro. Alors, je cours, je m'entraîne. »

« Après je sais que globalement, ils ont continué à s'entraîner. »

« Mis à part cela, il y a eu plusieurs détenus qui ont eu des contacts avec les fédérations et pour qui un avenir sportif peut être envisageable. »

« Je voudrais continuer la boxe avec Tendil ensuite. »

A défaut de pouvoir évaluer rigoureusement l'avenir de ces propos, la ferveur observée avant, durant et

après les jeux nous permet de constater l'existence d'une mobilisation importante autour de cet événement. Néanmoins, les déclarations relatives au bien-être ressenti dans la phase de préparation et le déroulement des jeux, les changements de positionnement et de considération occasionnés par la manifestation par les personnels pénitentiaires et les personnes détenues, l'impact de cette expérience sur leur image respective, constituent des éléments favorables à la préparation à la sortie. De même, l'intensité des émotions vécues lors des retrouvailles familiales peut avoir déclenché l'avènement de déclics psychologiques les dissuadant de ne plus commettre d'infractions à l'avenir. En outre, la définition d'objectifs et leur atteinte, la remise de médailles, la reconnaissance déclarée par les personnes détenues de la qualité du projet et de la confiance que l'administration pénitentiaire leur a accordée, les rencontres avec des acteurs extérieurs (bénévoles, organisateurs, clowns, partenaires) et les échanges qui en ont découlé, la cohésion collective et l'absence d'incidents, représentent autant de facteurs susceptibles de participer au processus de réinsertion. Certes, tous ces facteurs doivent être modulés selon le degré d'engagement des participants dans le projet, certains n'ayant comme nous l'avons souligné participé qu'une journée à ce projet, d'autres encore n'ayant pas pu se préparer comme ils l'auraient espéré. Toutefois, si l'on considère les gains en termes de capitaux physique, mental et relationnel, la plus-value apportée par ce projet à la santé de ses participants demeure élevée.





## Partie 3. L'enquête de satisfaction

L'enquête de satisfaction menée auprès des participants a permis de recueillir 128 questionnaires remplis par des moniteurs de sport (34), des personnels de surveillance (10), des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (2), deux référents sport DISP, des personnes détenues (79) et une personne placée en semi-liberté. Ces questionnaires ont essentiellement été passés auprès de participants qui sont restés plusieurs jours sur le site, donc qui ont été hébergés.

Comme de nombreuses évaluations de satisfaction, ces questionnaires ont été remplis à la fin des jeux de manière à ce que les répondants réagissent à chaud sur ce qu'ils venaient de vivre. Cette méthode présente ainsi l'intérêt de recueillir des informations non pas extirpées de souvenirs lointains mais issues d'un vécu récent. Quelques fois, ces enquêtes de satisfaction sont complétées par une évaluation différée qui

apporte des éléments de connaissance recueillis plusieurs mois après l'évènement en question. L'écoulement de cette période permet effectivement aux répondants de disposer d'un certain recul sur leur expérience, d'échapper à la dimension émotionnelle de l'évènement fraîchement vécu et d'aborder avec plus de réflexion les considérations qu'ils y portent.

Pour chaque thème évalué, quatre items ont été le plus souvent proposés : très satisfaisant, plutôt satisfaisant, plutôt insatisfaisant et très insatisfaisant. En complément, d'autres types de questions ont été posées avec la possibilité de répondre littéralement (questions ouvertes), avec une note (de 0 à 10) ou des items plus appropriés à la question que ceux définis plus haut.

Cette enquête a été enrichie d'extraits d'entretiens et des observations réalisées lors de l'évènement.

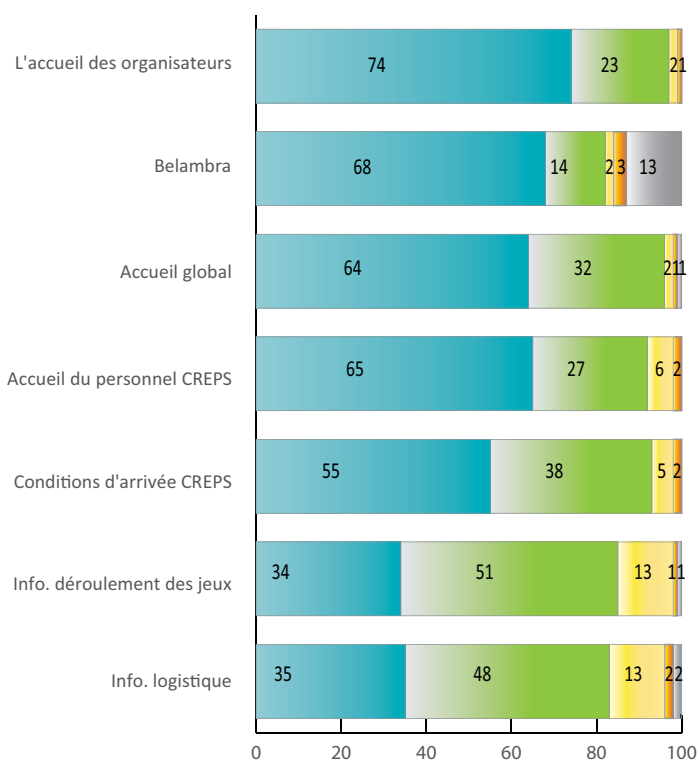
### 3.1. Une qualité d'accueil très satisfaisante

L'évaluation de l'accueil est un point très important à évaluer dans ce type de manifestation dans la mesure où sa qualité est une des garanties du bon déroulement de la manifestation. Les conditions de repos, l'accueil humain, la communication sur les épreuves, l'arrivée, représentent à ce titre des indicateurs qu'il convient d'interroger pour évaluer les premiers ressentis des personnes accueillies. Voici leurs réponses.

Tout d'abord, quelques propos introductifs sur la ma-

nière dont s'est déroulé l'accueil nous paraissent essentiels à aborder. A titre d'information, l'accueil s'est effectué pour la majorité des participants le jour de l'ouverture des jeux, soit le lundi 22 septembre 2014, mais des délégations sont également arrivées à destination au cours de la semaine. Tous les participants n'ont par exemple pas pu assister à la cérémonie d'ouverture. Leur arrivée a en conséquence été plus discrète, surtout lorsqu'il s'agissait de participants qui repartaient le soir, sans passer par l'étape « Belambra ».

#### Graphique 27 : Précisez votre niveau de satisfaction concernant les points suivants\* :



\*Les non répondants (NR) représentent les participants qui n'ont pas été hébergés.

Les déclarations faites par ces 128 répondants indiquent une très bonne qualité d'accueil avec des proportions de satisfaits dépassant les 80% et parfois même les 90%. Parmi les points les plus appréciés, l'accueil des organisateurs recueille des avis extrêmement positifs avec 74% de personnes très satisfaites et 23% plutôt satisfaites, soit un total de 97% de satisfecit. Comme nous le verrons plus loin, l'ouverture nationale de ce projet, la possibilité donnée à toutes les DISP de participer, voire à tous établissements, les personnels et toutes les personnes détenues condamnées, ont permis de recueillir ces hauts suffrages de satisfaction. Pour cette raison, au-delà même de l'accueil des organisateurs, il s'agit également d'apprécier l'organisation accueillante, portée par des personnels pénitentiaires de niveaux divers, qui, comme nous l'avons vu supra, a nécessité le développement de moyens importants que les répondants ont sans doute voulu saluer ici.

Dans la même perspective, le second point le plus révélateur de ces appréciations demeure l'hébergement qui a été une véritable réussite pour ceux qui y ont séjourné. Durant la semaine, une grande partie des participants<sup>36</sup> a effectivement été logée au club du Belambra, au pied du massif de l'Estérel. La beauté du site et la qualité de ses infrastructures ont fait partie intégrante du projet. De plus, sa proximité géographique avec le CREPS et sa grande capacité d'accueil font de ce village un partenaire adapté à l'organisation de ces jeux.

L'accueil du personnel du CREPS rencontre également plus de 90% de personnes satisfaites, dont 5% de très satisfaites. Nous retrouvons ici l'accueil réservé par des personnels de ce centre sportif à des personnels pénitentiaires et des personnes détenues. Dans le cadre de leur quotidien, ces personnels n'entretiennent strictement aucune relation avec le monde

pénitentiaire. Il convient à ce titre de saluer l'accueil de qualité que ces personnes ont réservé à l'ensemble des participants, accueil dont il ne faudrait surtout pas sous-estimer l'importance du fait de l'écho plus global de l'accueil sociétal auquel il renvoie. L'appréhension liée à cet accueil par les personnes détenues est effectivement une émotion fréquemment ressentie lors des premières sorties qui peut plus ou moins rapidement être réduite sinon amplifiée du fait de rencontres malveillantes. Ainsi, l'accueil réservé par les personnels du CREPS représente d'une manière plus globale celui que la société peut réserver aux sortants de prison et porte donc en soi une des clés de la réinsertion de ces personnes dans la place sociale.

Bien qu'un cran en dessous, les conditions d'arrivée au CREPS s'inscrivent dans la même logique d'un fort satisfecit. L'enregistrement de cette baisse des personnes « très satisfaites » peut provenir de la distance qu'elles ont parcourue, 48 répondants ayant souligné que la situation géographique du CREPS avait été pour eux un problème à régler<sup>37</sup> dans le cadre de leur engagement dans les jeux. Toutefois, tous n'ont pas déclaré que ce transport avait nui à la qualité de leur arrivée sur le site.

Les informations sur le déroulement des jeux et d'ordre logistique réunissent une majorité de mentions positives avec toutefois un petit bémol puisque presque 20% des répondants déclarent ne pas avoir été satisfaits par la communication faite sur certains points. Ces observations concernent plus spécifiquement les délégations arrivées au cours de la semaine. En effet, celles arrivées en début de semaine ont bénéficié de davantage de temps pour s'approprier le lieu et les espaces du site concernés par les épreuves à l'inverse des autres participants qui ont manqué d'informations pour localiser le lieu des épreuves.

### 3.2. Un cadre et un environnement de très bonne qualité

Le CREPS du Boulouris se situe dans le sud-est de la France, quasiment en bord de mer, visible du stade où se sont déroulées les épreuves d'athlétisme et les rencontres de football. Il appartient à la commune de Saint-Raphaël dont Boulouris est un des quartiers résidentiels apprécié pour son calme. L'environnement dont bénéficie cette commune combine climat et végétation de type méditerranéen.

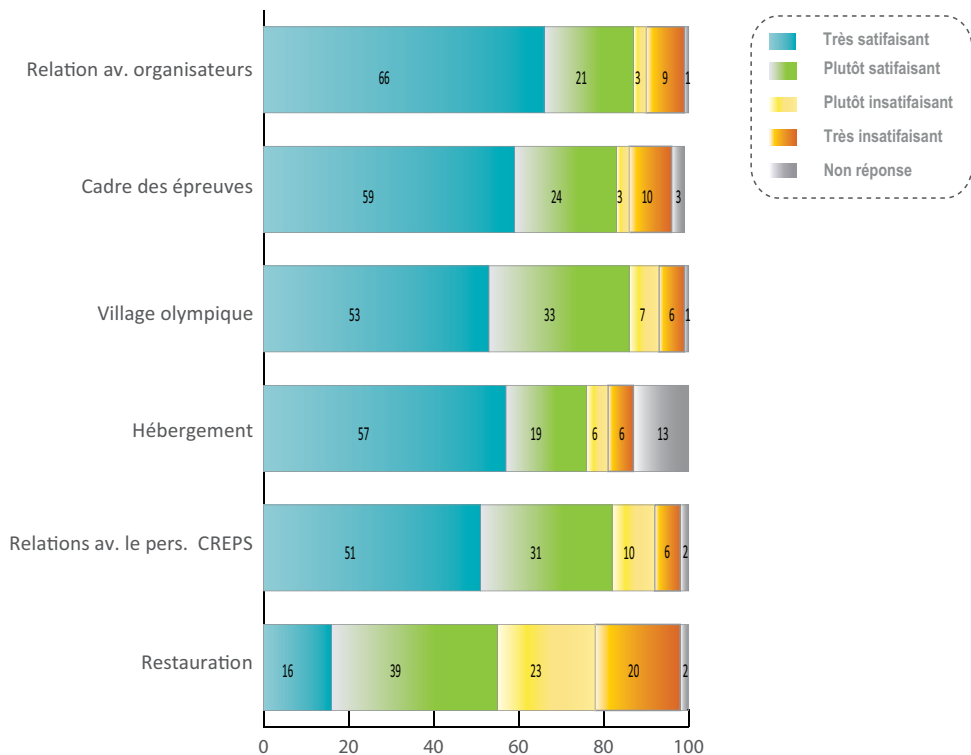
Le CREPS dispose d'un stade d'athlétisme, de deux aires de lancer, d'une halle polyvalente, de deux gymnases deux salles de danse et d'arts martiaux, d'une salle de musculation, d'un terrain de tir à l'arc, d'une

salle de tir sportif, d'un boudrome, d'un terrain de beach-volley, de cinq courts de tennis et d'une base de voile. La qualité de ces infrastructures sportives, dédiée à la formation sportive de jeunes espoirs, constitue certainement un des atouts majeurs de la réussite des jeux pénitentiaires. Voici ce qu'en ont pensé les participants interrogés. Globalement, l'évaluation du cadre et de l'environnement dans lequel se sont déroulés les jeux pénitentiaires a été très positive, bien que quelque peu en-dessous de celle de l'accueil. Aucun des thèmes évalués ne dépasse les 90% de satisfecit.

<sup>36</sup> Les personnes encadrantes et les personnes détenues de la région de Marseille rejoignaient leur établissement chaque soir. Consécutivement, ils n'ont pas été hébergés et n'ont parfois pas assisté aux remises de médailles.

<sup>37</sup> Certains moniteurs de sport nous ont même déclaré que cette distance avait été dissuasive vis-à-vis de leur participation.

**Graphique 28 : Concernant le cadre et l'environnement, indiquez votre degré de satisfaction :**



De nouveau, la palme revient aux organisateurs avec qui les relations se sont avérées très satisfaisantes pour deux tiers des répondants et plutôt satisfaisant pour un cinquième d'entre eux. Neuf personnes détenues se sont déclarées très insatisfaites, ce qui peut paraître surprenant et qui n'a malheureusement pas pu être expliqué.

Vient ensuite le cadre des épreuves qui aurait pu connaître des niveaux plus élevés au vu de la qualité et de la beauté du site, de sa proximité avec la mer et du climat dont les participants ont bénéficié durant cette semaine. Pour exemple, il est étonnant d'observer que plus de 17 répondants ont exprimé leur insatisfaction du cadre dans lequel se sont déroulées les épreuves. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées sur ce point. A titre d'illustration, le parcours du semi-marathon et du 10 kilomètres n'ont pas été sans (mauvaise) surprise pour les participants avec un dénivelé et une surface qui relevaient davantage d'un cross plutôt que d'une course sur route. En outre, on peut également imaginer que les distances parcourues par les plus éloignées géographiquement ont quelque peu compliqué leur arrivée sur le site.

Au total, ce n'est toutefois pas moins de 83% des répondants qui ont été satisfaits, sinon très satisfaits (59%) du cadre des épreuves.

Le village olympique a été très apprécié, malgré une fréquentation irrégulière et en deçà de ce que les organisateurs attendaient. L'animation des stands a malgré tout séduit les participants en dépit des déclarations

de 17 personnes qui ont déclaré leur insatisfaction. Comme nous le soulignons supra, il est probable qu'un déficit de signalisation relative au lieu des épreuves soit à l'origine de ces considérations, sinon un manque de valorisation du village et des activités qui y étaient proposées.

Concernant l'hébergement au club Belambra, trois quarts des répondants ont rendu compte de leur enthousiasme vis-à-vis des conditions dans lesquelles ils ont été accueillis. Comme nous le soulignons plus haut, 16 répondants, représentés en bleu sur le graphique, n'ont pas répondu à cette question précise du fait qu'ils n'aient pas dormi sur le site. 14 personnes n'ont pas été satisfaites de ces conditions d'hébergement, autant de personnels que de personnes détenues. Ces insatisfactions proviennent essentiellement du partage de l'intimité entre personnels et personnes détenues, qui n'a pas toujours été bien vécu, d'autant plus que cette modalité organisationnelle n'avait pas toujours été précisée aux participants. Un surveillant gradé nous informait à ce titre de son refus définitif de partager sa chambre avec une personne détenue ; de même, des changements d'hébergement ont été demandés par des CPIP pour des raisons identiques. Aussi, alors que la majorité des participants se sont accommodés de cette situation, d'aucuns n'y ont vu la possibilité de s'arranger. L'abandon de rôles constaté dans les épreuves sportives a donc rencontré quelques limites dans le partage des hébergements.

Au vu des réponses suivantes, nous pouvons imaginer que les relations avec le personnel du CREPS sont res-

tées très cordiales, même si les déclarations sont légèrement en dessous de la qualité de l'accueil ressenti par les répondants, avec 21 citations mentionnant des insatisfactions.

En dernier lieu, la restauration se révèle être le maillon faible de l'organisation avec plus de 40% d'appréciations négatives. Pour des questions de quantité mais

aussi de qualité, les repas sont loin d'avoir réuni l'approbation des répondants. En outre, l'opportunité de s'approvisionner, de choisir les produits, de les cuisiner et de les consommer en comité restreint après les épreuves sportives de la journée, fournit un autre élément d'explication aux absences constatées au repas du soir.

### 3.3. La préparation et le déroulement des épreuves sportives

Les appréciations portées sur le déroulement des épreuves sportives constituent l'un des points essentiels de cette évaluation. Point d'orgue du projet, il représente l'aboutissement d'une période de préparation organisationnelle, du point de vue de la mise en œuvre des activités – programmation, mobilisation de ressources humaines, d'infrastructures sportives... – mais aussi de préparation personnelle (entraînements sportifs, définition et atteinte d'objectifs...).

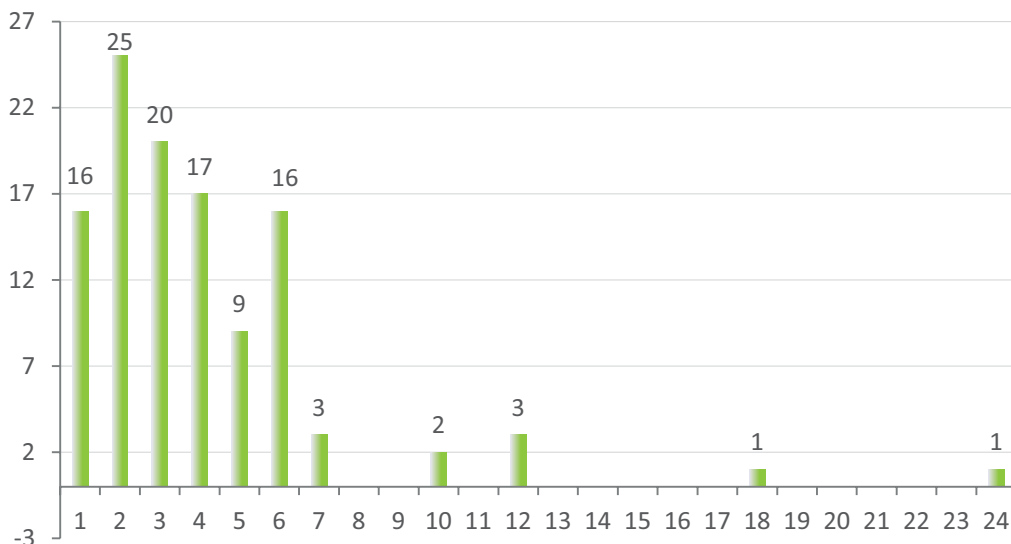
Tout d'abord, l'appréciation de la date à laquelle les participants ont pris connaissance de cet événement demeure une information de première importance dans la mesure où elle permet ou non la programmation d'entraînements adaptés aux objectifs fixés. Cette question a donc été posée dans le questionnaire. En voici les réponses :

#### 3.3.1. La préparation aux épreuves sportives et les entraînements

En moyenne, les répondants ont déclaré qu'ils ont pris connaissance des jeux pénitentiaires 4 mois avant leur déroulement, soit au cours des mois de mai et de juin.

Toutefois, comme l'indique le graphique ci-dessous, cette période varie de 1 mois à 24 mois.

Graphique 29 : Nombre de mois écoulés entre la prise de connaissance des jeux et leur déroulement - Effectifs



Quatre mois, c'est en fait une période bien inférieure à ce qu'espéraient les organisateurs, l'information ayant trait à ces jeux ayant été diffusée bien avant via des supports multiples et variés. L'une des possibles explications relève de la situation pénale des personnes détenues à qui l'information des jeux a pu être transmise après seulement que la permission de sortir ait été accordée par le juge d'application des peines. Un

grand nombre de moniteurs de sport ont effectivement attendu cette décision avant d'engager des personnes dans le projet.

Ce qui peut paraître surprenant est que cette période que l'on peut considérer comme quelque peu réduite n'ait pas pour autant affecté la satisfaction des participants, comme l'indique le tableau suivant :



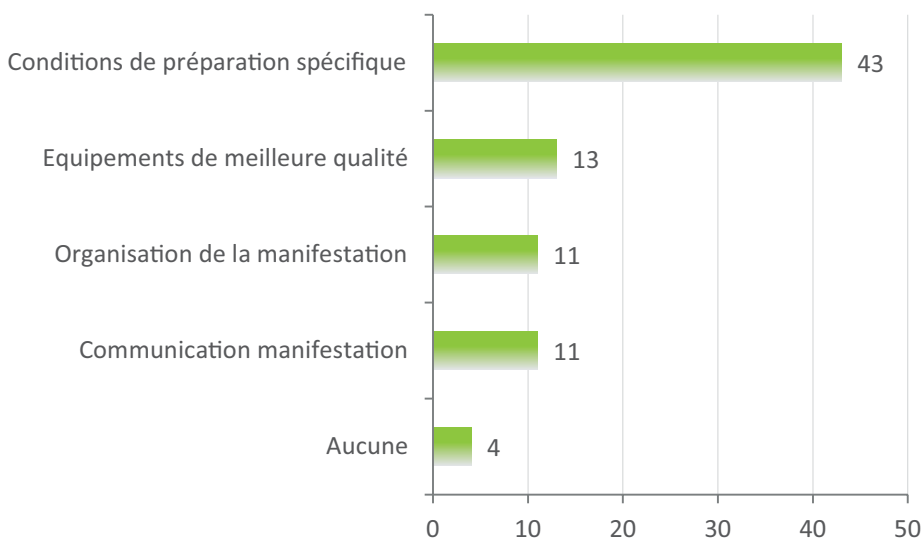
**Tableau 8 : Évaluation de la satisfaction de la durée et des conditions de préparation – Proportions**

	Durée de préparation suffisante	Conditions de préparation satisfaisantes
Non réponses	2	2
oui, tout à fait	37	31
Plutôt oui	48	52
Plutôt non	11	10
Non, pas du tout	2	5
Total	100	100

85% des répondants ont répondu être plutôt satisfaits sinon tout à fait satisfaits de la durée de la période durant laquelle ils se sont préparés à l'évènement. La colonne suivante apporte certes un élément de réponse, 83% d'entre eux déclarant s'être préparés dans de bonnes conditions, mais un autre élément de réponse réside également, comme nous l'avons vu, dans le fait que les sportifs concernés étaient déjà pour la majorité des sportifs réguliers et qu'à ce titre, une pé-

riode de quatre mois leur a largement suffi à mettre en place une préparation spécifique. De plus, comme nous l'avons vu supra, les déclarations relatives aux objectifs fixés et atteints ont montré des taux élevés d'atteinte des objectifs fixés. Pour cette raison, on peut donc supposer que les participants ont pensé que la période de préparation a été suffisante.

**Graphique 30 : Quelle est ou quelles sont les améliorations qui aurai(en)t pu favoriser votre préparation ?**



Interrogés sur les points qui auraient pu favoriser leur préparation, les répondants ont majoritairement mentionné les conditions dans lesquelles ils se sont entraînés, certains évoquant la fréquence des entraînements, d'autres la nécessité de connaître au plus tôt, qu'ils soient moniteurs de sport ou personnes détenues, l'identité des partants. Concernant ce dernier point, les dates de certaines commissions d'application des peines se sont effectivement révélées un peu tardives au vu de l'évènement à préparer. En conséquence, les conditions de préparation aux épreuves ont présenté de grands écarts entre établissements, défavorisant de fait les derniers sélectionnés. De la

connaissance de ces engagements et de ces permissions découle de fait la fréquence des entraînements qu'il est possible de programmer, de même que leur contenu. La création d'entraînements spécifiques et de séances supplémentaires en interne, l'aménagement de permissions de sortir, la qualité des apprentissages, délivrés via, par exemple, la venue de spécialistes extérieurs et de pratiquants du monde libre, illustrent l'essentiel des améliorations possibles mentionnées par les participants.





Parallèlement, d'autres points d'améliorations ont été cités tels que l'accès à de meilleurs équipements sportifs (vêtements, matériels sportifs adéquats, gymnase et piste d'athlétisme), ou encore l'apprentissage relatif à la récupération et l'information sur les épreuves et leur déroulement. A ce sujet, l'exemple le plus cité est la nature quelque peu pentue des courses pédestres qui s'apparentaient davantage à du trail qu'à des courses sur route classiques. Le parcours cycliste a également

été cité comme illustration des points à améliorer, ainsi que l'épreuve de boxe et celle du rameur. Enfin, quatre répondants ont déclaré être parfaitement satisfaits de leur condition de préparation.

Après cette présentation des conditions de préparation, nous nous sommes ensuite penchés sur le niveau de satisfaction des participants quant aux conditions dans lesquelles se sont déroulées les épreuves.

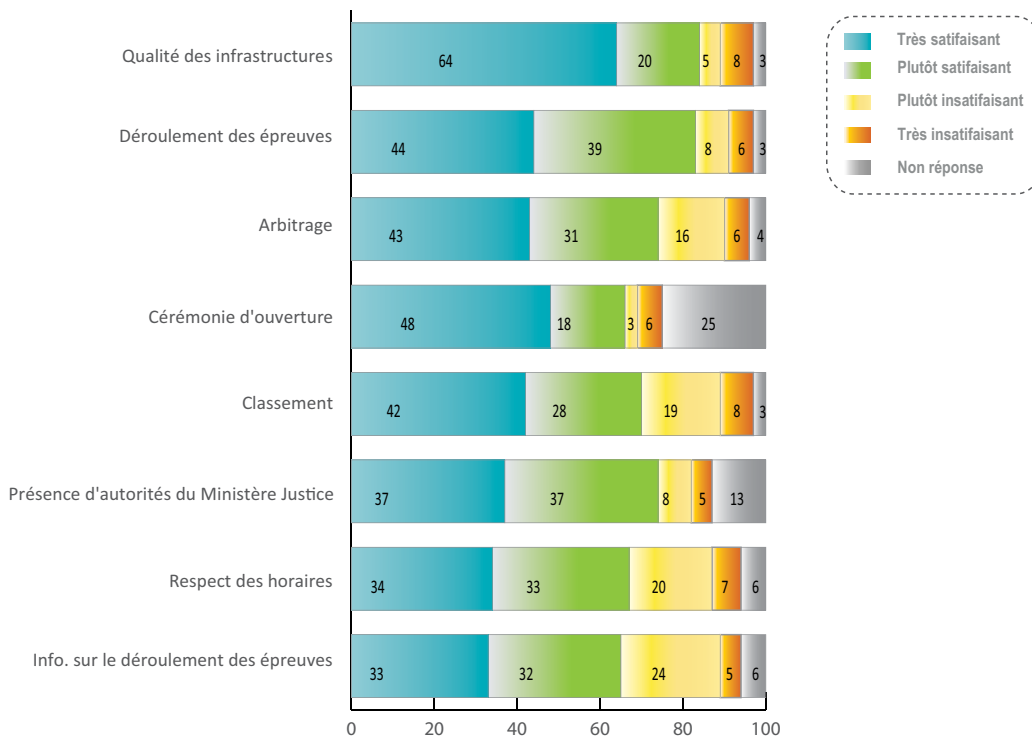
### 3.3.2. Le déroulement des épreuves sportives

Parmi les items relatifs aux conditions de pratique, la qualité des infrastructures sportives est celui qui de loin a été le plus plébiscité avec 84% de personnes globalement satisfaites dont 64% de très satisfaites.

Viennent ensuite cinq items, regroupant chacun plus de 70% de satisfaits, avec en seconde position, le déroulement des épreuves qui devance de peu l'arbitrage.

C'est là une vive reconnaissance que les pratiquants rendent aux organisateurs dans la mesure où ces derniers ont mis un point d'orgue sur ces deux points en sollicitant des professionnels fédéraux du sport. En assurant le bon déroulement des épreuves, les organisateurs ont ainsi garanti un esprit sportif, une ambiance conviviale tout en optimisant la transmission de valeurs propres au respect de la règle et de l'adversaire.

**Graphique 31 : Satisfaction des conditions dans lesquelles se sont déroulées les épreuves - proportions**



« Si la cérémonie d'ouverture n'accroche pas, les jeux perdront beaucoup en qualité ». Tels sont les mots exacts employés par l'un des principaux organisateurs des jeux à l'aube de leur ouverture. Au vu de ces données, l'objectif est atteint avec 66% de répondants satisfaits, voire très satisfaits. Ce challenge n'était toutefois pas gagné d'avance dans la mesure où la diversité des profils composant le public induisait autant

de difficultés à satisfaire tout le monde. La décision de proposer un spectacle sur l'Homme et ses cultures continentales fut à ce titre prise pour répondre à la variété des regards qui y étaient portés. En dépit du fait que la proportion de non réponses fasse probablement écho aux personnes qui n'ont pas eu la chance d'y assister, elle a, au vu des résultats, rencontré une belle réussite.





Quelques observations éparses méritent également d'être soulignées au sujet du tournoi de football organisé le dernier jour :

« *Au foot, les matchs étaient un peu trop courts, la finale je n'en parle même pas, c'était trop rapide.* »

« *Organisation moyenne pour le foot, surtout pour la finale.* »

Le témoignage du référent sport de la DISP de Marseille établit le même constat en évoquant des difficultés liées au domaine matériel et aux ressources humaines. L'un des points forts de l'organisation, l'encadrement des compétitions effectué par des professionnels du sport, rencontrait là sa plus grande faille. La gestion du temps avait également été critiquée pour le basket mais ce vendredi, les équipes du tournoi de football ne cessaient en plus de se recomposer, ce qui au final aboutit à une perte de sens des rencontres entre équipes.

Nous avons volontairement traité la question du classement à part. En effet, bien que les chiffres indiquent une satisfaction très honorable, une question plusieurs fois posée durant les jeux, et même après, mérite d'être soulevée dans le cadre de ce travail d'évaluation. Pourquoi ne pas avoir classé les personnels pénitentiaires séparément des personnes détenues ? Les personnels pénitentiaires disposant de davantage d'équipements sportifs et de temps libres présentent effectivement de bien meilleures chances que les personnes détenues pour remporter les médailles. Ils ne peuvent consécutivement être alignés de manière égalitaire sur les performances physiques et mentales des personnes engagées dans l'évènement. De très nombreux échanges ont ainsi circulé sur ce point entre participants et organisateurs, les personnes détenues se sentant dépossédées de médailles tandis que des personnels pénitentiaires y voyaient l'opportunité de se mettre en valeur et de bénéficier d'une reconnaissance professionnelle auprès de leurs pairs. Cette interrogation en amenait une autre : les jeux pénitentiaires étaient-ils exclusivement destinés aux personnes détenues ? En concevant le projet des jeux (organisation, logistique, budget...), ces derniers n'étaient pas destinés de manière exclusive aux personnes détenues. La phase de préparation a mobilisé tant de monde qu'il serait quelque peu réducteur de considérer que les jeux pénitentiaires n'étaient pas ceux de l'ensemble des personnels qui s'y sont investis, sans d'ailleurs nécessairement y participer. Le texte suivant, tiré du journal des jeux du mardi 23 septembre, offre une illustration éclairante sur le fonctionnement de binômes réussi :

« *Le plaisir de partager, de souffrir, de communier entre tous les concurrents sur un parcours vallonné très sélectif, c'est la course à pied. Des bien belles ren-*

*contres... Guillaume, le moniteur de V. et vainqueur de l'épreuve qui accompagné d'Abdullah qu'il entraîne, me raconte ses séances de préparation. Audrey, la monitrice des sports de D. avec qui je partage un tour de circuit... Vincent, le directeur d'A. qui soutient son pensionnaire et lui évite la chute. Rabi, d'Ensisheim, avec qui je trotte en récupération après son abandon. Il me fait part de sa joie d'être là et s'impatiente d'accomplir son baptême de plongée en fin d'après-midi. Thierry, l'aumônier des B., athlète de très bon niveau régional fier d'avoir amené Djamel au bout pour sa première expérience avec une belle performance à la clef. Une matinée bien remplie, riche en émotions où les barrières tombent.* »

La considération des jeux sous l'angle des épreuves soulève davantage d'interrogations. S'il était posé comme hypothèse que les personnels pénitentiaires soient avant tout des accompagnateurs, la possibilité de s'inscrire aux épreuves leur était également offerte. Dès lors, s'agissait-il pour eux d'accompagner les personnes détenues dans l'effort ou se voyaient-ils la possibilité, après les avoir encadrés plusieurs mois durant la phase de préparation, de profiter de cette aubaine pour bénéficier d'une reconnaissance potentielle de leurs dispositions sportives ? D'un point de vue pragmatique, cet enjeu a plus spécifiquement touché les courses pédestres<sup>38</sup> au cours desquelles l'accompagnement des personnes détenues a revêtu des formes diverses et variées du binôme personnel pénitentiaire (moniteur de sport, chef d'établissement)/ personne détenue) indéfectible, jusqu'au moniteur de sport seul en tête, ou tel autre arrivé mais revenant soutenir la personne détenue pour achever la course. L'interprétation du rôle à tenir dans la course a donc rencontré des variantes plutôt qu'elle n'a été l'application stricte d'un règlement. Le témoignage suivant, recueilli auprès d'une personne détenue, montre la voie d'une certaine sagesse d'esprit :

« *Si les moniteurs de sport ont raflé plus de médailles, c'est aussi peut-être parce qu'ils sont plus forts que nous, ça m'est un peu passé par-dessus la tête tout cela. Je n'ai pas eu le sentiment que les jeux devaient être pour les détenus ou pour les personnels, chacun a fait comme il l'a senti et c'était bien comme cela, je n'ai pas de jugement là-dessus.* »

Nous laisserons toutefois, le dernier mot sur ce sujet à l'un des grands organisateurs du projet :

« *Je ne suis pas pour différencier les classements. Je pense que c'est contre l'esprit de ce projet. Je crois vraiment que les personnels pénitentiaires doivent plus jouer le jeu, mais bon c'est un autre débat. De plus, le classement différentiel ne vaut que pour l'épreuve de 10 kms et du 21 kms...* »

<sup>38</sup> La boxe n'a attiré que des personnes détenues à l'inverse du tennis qui n'a attiré que deux d'entre elles.





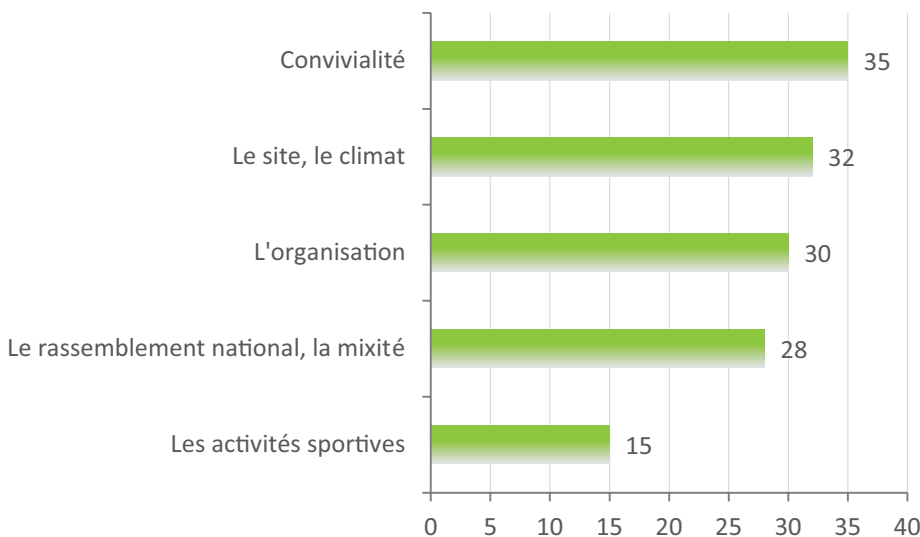




### 3.4. Les points forts des jeux

Interrogés sur le ou les points forts des jeux, le traitement des réponses à cette question ouverte a donné les résultats suivants.

#### Graphique 32 : Selon vous, quel est le point fort de cette manifestation ? Citations recodées



Globalement, quatre points forts ont été cités : la convivialité, le site et le climat, l'organisation et le rassemblement national. Parmi eux, aucun ne se détache nettement avec de 28 à 35 citations chacun. Bien au-delà des activités sportives, des épreuves et de la compétition, ce sont donc des indicateurs ayant trait à l'environnement et à l'ambiance qui ont marqué les esprits avec des écrits relatifs aux relations pacifiques entre les personnes, le fair-play, l'état d'esprit, la cohésion de groupe, la chaleur humaine, l'entente, la solidarité, le partage autour du sport, les valeurs du sport et le respect.

Puis, le site et le climat, dont nous avons regroupé les citations en une catégorie rappellent l'environnement magnifique, idéal, avec notamment la possibilité de se baigner dans la mer. Dans une même logique, le climat ensoleillé – pas une goutte de pluie durant la semaine – et, moins souvent citée, la qualité des infrastructures participent à cet engouement général pour l'environnement dont les participants ont bénéficié.

L'organisation des jeux pénitentiaires dans sa globalité a également été plébiscitée. On pourrait y intégrer toutes les catégories mais le regroupement spécifique réunit l'ensemble des réponses de participants décl-

rant avoir tout apprécié, avec quelques déclinaisons relatives à la gentillesse des organisateurs, leur disponibilité et la qualité de leur prise en charge.

De même, le caractère national de l'évènement a marqué les esprits, ceci d'autant plus qu'il s'est effectué sans heurt. Les rencontres entre personnes détenues et personnels pénitentiaires qui, bien que provenant de différents horizons, sont parvenus à vivre en cohésion a été conçue comme l'une des grandes réussites de cette manifestation mixant des profils bien différents et de laquelle sont ressorties des impressions de revalorisation et de confiance pouvant être faite aux personnes détenues.

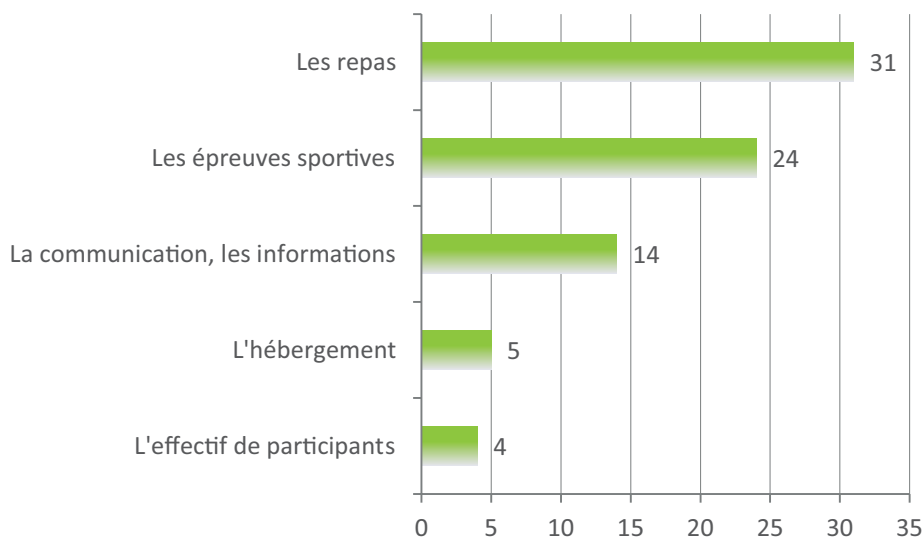
Il peut être surprenant de constater que les activités sportives n'ont pas été citées autant sinon plus que les catégories précédentes. 15 personnes les ont mentionnées, évoquant essentiellement la diversité des épreuves et, plus rarement, le plaisir ressenti dans la pratique. La remise des récompenses et les activités annexes ont été citées respectivement à deux et une reprise.

### 3.5. Les points des jeux à améliorer

Comme le soulignait un répondant, « il y a toujours quelque chose à améliorer », sous-entendant qu'en dépit de la bonne marche du projet, des remaniements peuvent toujours subvenir pour en augmenter la quali-

té. A cette question qui leur a été posée, les réponses ne furent toutefois pas toutes aussi laconiques, voire quelque peu critiques à l'égard de certains points que nous allons maintenant présenter.

#### Graphique 33 : Les points à améliorer – Citations recodées



Bien plus ciblées que les points forts, les réponses mentionnées font apparaître deux catégories qui sont les repas et les épreuves sportives. Tout d'abord, concernant les repas, un répondant sur 4 a mentionné ce qu'ils ont défini comme une défaillance du projet, surtout pour des sportifs, qui ont besoin de s'alimenter plus que la normale. Qui plus est, il s'avère après nous en être informés, que les tarifs appliqués étaient quelque peu élevés au vu de la prestation. C'est ainsi qu'en dépit d'être payés, de nombreux repas n'ont pas été consommés. En fait, le refus de se rendre aux repas du soir, c'est à ce moment que les désistements étaient les plus nombreux, ne résultant pas uniquement de la qualité des repas distribués mais aussi d'une volonté d'échapper le temps d'un soir à certaines contraintes organisationnelles, tel que le signaient ces participants :

« Le soir, on a fait des bonnes bouffes, ça nous permettait de décompresser, sans contrainte horaire. »

« On ne mangeait pas au CREPS, c'était comme en détention, on préférait aller faire les courses, acheter de la viande, du poisson. »

Ce constat nous a permis d'avancer l'idée que les repas, l'alimentation, la cuisine, participaient plus largement à une forme d'affranchissement des contraintes et ajoutaient une dimension festive à l'évènement. Au cours des entretiens, cette liberté de consommation s'est d'abord exprimée de manière très simple, tel ce participant déclarant être entré dans une boulangerie

acheter un croissant parce qu'il n'en avait pas mangé depuis plusieurs mois, ajoutant qu'il « était normal d'avoir ce type d'envies ». Mais la bonne ambiance relevée à l'unanimité par les participants de la DISP de Paris a surtout été expliquée par la convivialité régnant le soir autour de la table, des courses faites et de la préparation des dîners :

« On était entre nous, pas de problème, on leur a montré qu'on pouvait le faire. Parfois, pour manger, on était presque à 10 15, après avoir fait les courses au supermarché. On a fait les courses, on a acheté de la viande, des boulettes, des merguez, gambas : le luxe! »

« On a pu vraiment cuisiner avec des plaques à induction, faire de la vraie cuisine. »

« Pour manger, on était tous ensemble, on se connaissait tous un peu, on était dans l'appart de Patrick, on faisait à manger pour tout le monde. »

« On a été contents de manger de la viande fraîche. Ici on mange du poulet mais parfois, on en fait une overdose. »

« On n'avait pas beaucoup à manger là-bas. En même temps, c'est vrai, c'était l'excuse pour aller manger dehors ! (rires), il y avait des restos à côté, on a mangé des pizzas aussi. »

Sans doute, ces comportements mériteraient davantage d'être développés dans le cadre plus global des permissions de sortir. Quoi qu'il en soit, cette réappropriation de l'alimentaire mérite à titre préventif d'être



soulignée en vue des prochains jeux car il paraît fort probable de voir ces agissements se reproduire et ce quelle que soit la qualité des prestations proposées par le CREPS.

Peu citées dans les points forts de la manifestation, les épreuves sportives le sont davantage dans les points faibles relevés par les répondants. Toutefois, le détail des citations laisse apparaître beaucoup de diversité. Concernant l'organisation, des remarques ont été établies sur le déroulement des épreuves avec notamment l'organisation du 10 kilomètres et du semi-marathon la même journée. Pour ces mêmes épreuves, le tracé a également fait l'objet d'observations puisqu'il s'apparentait davantage à celui d'un trail plutôt qu'à celui d'une course pédestre sur terrain plat. Deux citations ont mentionné la pétanque qu'il aurait fallu organiser sur une journée de manière à « aller au bout des épreuves ». De même, des griefs sur l'arbitrage et quelques points de règlements ont été soulevés, notamment pour les épreuves de basket et de volley, leurs auteurs préconisant l'existence d'un règlement par épreuve et son respect. A titre d'illustration, l'auto-arbitrage dans certaines épreuves serait à supprimer, à l'instar du minutage de sets qui était « fantaisiste ». L'arbitrage en boxe a également fait l'objet de discussions au sujet de décisions prises à l'avantage de pratiquants plus connus que d'autres. En dernier lieu, l'existence d'un classement pour les personnels et d'un classement pour les personnes détenues est préconi-

sée par certains répondants pour les raisons évoquées plus haut, et pour les épreuves de course pédestre.

En troisième lieu, la communication aurait selon certains mérité d'être plus étendue. Pour exemple, l'affichage des épreuves et leur localisation sont des points qui auraient pu être mieux travaillés via l'implantation d'un panneau récapitulatif sur lequel auraient été affichés le plan du CREPS, les épreuves datées et localisées, les résultats, les activités annexes...

Enfin, si l'hébergement a globalement été très apprécié, quelques personnes ont émis quelques réserves sur le fait de partager sa chambre, car cela présentait plusieurs types de désagréments qui les avaient ennuyés. Assurer à chacun une chambre individuelle n'aurait au final pas relevé du même coût.

En dernier lieu, quelques points divers et variés ont relevé qu'il y aurait pu y avoir plus de monde, pour plus de concurrence, la frustration de ne pas dormir sur le site, la longueur du trajet... amenant l'un des organisateurs à en tirer les conclusions suivantes :

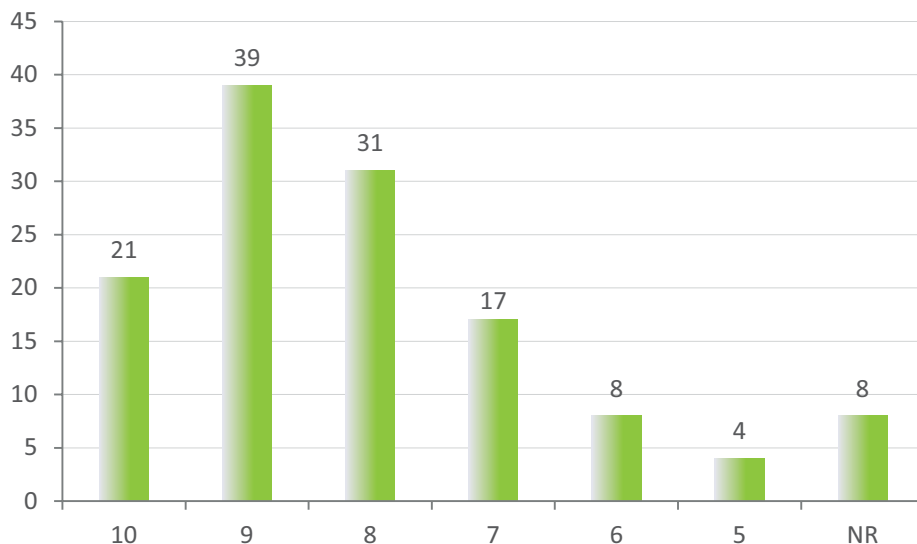
*« Les sites doivent travailler sur la durée de leur séjour. On en a déjà parlé mais ce n'est pas le même projet quand tu viens une journée ou que tu restes la semaine. Je pense que pour l'édition 2016, on doit vraiment mettre tout le monde sur le même type de séjour avec a minima au moins une nuit sur site. »*





### 3.6. Satisfaction générale

#### Graphique 34 : Sur dix, quelle note attribueriez-vous à cette expérience ?



Au final, c'est une note de 8,3 qui a été attribuée par les participants. Étayée par les propos qui précèdent et qui suivent, elle reflète la grande satisfaction que les participants ont ressentie durant cette manifestation. En guise de remarques libres, 38 répondants ont d'abord souhaité procéder à des remerciements et se sont servis de ce travail pour le retranscrire. Ces remerciements s'adressent aux organisateurs, dont un grand nombre à Sabry Beldjilali, mais aussi à tous ceux qui de près ou de loin ont autorisé leur participation à cette sortie : le ministère de la Justice, l'administration pénitentiaire, les référents sport des DISP, les chefs d'établissements, les personnels pénitentiaires qui ont encadré les phases préparatoires et leur présence aux jeux, les moniteurs de sport.

Les bénévoles ayant apporté leur aide ne sont pas non plus en reste avec des témoignages éloquentes. En outre, les raisons de ces remerciements concernent essentiellement l'autorisation de sortir dont ils ont bénéficiée mais aussi « l'ouverture sportive et humaine », « le magnifique accueil et la chaleureuse humanité » rencontrés, « No comment ! Que du bonheur... ». Certains demandent même l'organisation de jeux pénitentiaires d'hiver...

Pour d'autres, 26, les remarques libres ont été l'occasion de retranscrire des propositions d'améliorations déjà évoquées dans les points faibles (classement personnes détenues et personnels pour les épreuves du 10 et du 21 kilomètres, questions d'arbitrage de la boxe et de la pétanque, repas...) ou des propositions novatrices, tels les propos exprimés sur les cérémonies de remises des médailles trop peu fréquentées en raison du retour en détention de participants le soir même, la participation plus élevée des femmes, la programmation d'épreuves nautiques, d'animations le soir... Quelques regrets sur le tracé du semi-marathon et la confrontation avec des personnels mieux entraînés ont également été exprimés.

Enfin, plus de dix personnes ont exprimé leur souhait de voir cette manifestation, « cette belle aventure humaine » se pérenniser parce qu'elle donne une belle image du milieu carcéral et représente un excellent outil de réinsertion.



## Conclusion

Les jeux pénitentiaires viennent donc enrichir l'offre sportive carcérale. Depuis plusieurs années, cette offre sportive a, comme nous l'avons mentionné, connu une évolution spécifique liée à l'essor de projets régionaux et nationaux. Cette extension de l'espace géographique, commun à tous ces projets, ne doit cependant pas faire oublier les différentes manières qu'ils ont d'investir l'espace social. A l'inverse de l'éco trail, mêlant personnes détenues avec des participants du monde libre, les jeux pénitentiaires étaient exclusivement destinés aux personnels pénitentiaires et aux personnes détenues, tandis que la participation de personnes extérieures, sans lien direct avec la manifestation, était proscrite.

La dynamique impulsée par ce projet a de loin dépassé le champ sportif en s'étendant à la hiérarchie pénitentiaire et à tous ses services. Une mobilisation transversale de cette ampleur est quasiment inédite dans le champ pénitentiaire. Au final, il apparaît que l'engagement d'une personne détenue résulte de l'autorisation de la direction de l'administration pénitentiaire à organiser ce projet, mais aussi de celles du juge d'application des peines à autoriser la sortie, des sélections pénale, médicale et sportive effectuées par les services administratif et sportif des établissements, sans omettre l'engagement des chefs d'établissements à participer à cet évènement. Le sport en prison n'est définitivement pas indépendant des logiques carcérales mais bien intégré dans la fonctionnalité de tous ses services et de la complexité de ses dispositifs. Qui plus est, l'effet de l'onde sportive impulsée par l'évènement s'est étendu au-delà du dispositif organisationnel en produisant des effets « secondaires » tels que :

- la mobilisation collective dans certaines détentions de la population carcérale autour de l'évènement ;
- le bénéfice que certains personnels pénitentiaires ont tiré de cette dynamique en réactivant le sens qu'ils donnent à leur mission professionnelle ;
- la capacité que ce projet a eu à faire ressurgir des problèmes locaux, relatifs aux ressources humaines en sport par exemple, mais aussi au budget, aux conventions nationales et à leur application régionale. Ainsi, l'évaluation de ces impacts présente l'intérêt d'interroger l'offre sportive du parc pénitentiaire au niveau national et au niveau local.

### ***Quelle place pour les projets sportifs dans les missions de l'administration pénitentiaire ?***

L'organisation de ce projet interroge les missions de l'AP et la manière de les mettre en œuvre. A ce titre, il soulève un enjeu social relatif au sens de la peine d'enfermement, soumis au principe de « la loi d'airain » selon lequel la prison ne doit pas porter le niveau de vie des détenus au-dessus de celui du travailleur le moins bien payé dans notre société. Plus encore ce principe interroge la légitimité même de telles entreprises réparatrices qui, conçues comme une source de satisfaction et de plaisir, rencontreraient des difficultés à participer à la logique de l'emprisonnement, de la punition, voire l'élaboration mentale de la culpabilité<sup>39</sup>.

Organiser les jeux pénitentiaires avec les risques encourus, représentait à ce titre un véritable challenge. Le travail opéré durant la phase de préparation, la sélection des engagés établie par les personnels pénitentiaires et les juges d'application des peines et l'encadrement de la manifestation l'ont relevé avec succès, avec l'absence d'incident perturbant le déroulement des jeux. De même, il est essentiel de signaler à quel point les comportements des personnes détenues ont également été respectueux des consignes qui leur avaient été transmises.

### ***Une communication discrète***

Remarquons également la faible médiatisation dont ont fait l'objet ces jeux de 2014. Quelques articles ont certes été publiés mais en comparaison avec le tour de France cycliste pénitentiaire, qui avait à l'inverse connu une médiatisation internationale, la rédaction d'articles de presse et la diffusion d'images télévisuelles ont été rares. C'est là un constat unanime qui a interrogé certains partenaires, soucieux de véhiculer une image valorisante de leur instance auprès de l'opinion publique. L'absence de conférence de presse a probablement joué un rôle sur ce résultat final. En outre, on peut s'interroger sur la volonté de l'administration pénitentiaire de communiquer sur cet évènement auprès de l'opinion publique. Lors d'un entretien, un chef d'établissement nous expliqua clairement que tout ce que fait l'administration pénitentiaire ne peut pas être compris par tous les citoyens ; qu'il existe des logiques d'actions internes qui peuvent échapper au monde libre et qu'à ce titre, tout ne peut être diffusé. C'est ainsi que ce projet fut validé.

<sup>39</sup> Ce principe est traité par plusieurs auteurs tels Rusche G. et Kircheimer O., 1939, *Sozialstruktur und Strafvollzug*, éd. Française Peine et structure sociale. Histoire et « théorie critique » du régime pénal, Paris, Cerf, coll. Passages ; ou encore Bentham J., *Panoptique*, Ed. Mille et une nuits, 2002 (réédition, l'original datant de 1791) où il précise dans sa règle de sévérité (p.25) qu'« on ne doit pas rendre sa condition (celle du prisonnier) meilleure que celle d'individus de cette même classe qui vivent dans un état d'innocence et de liberté ». En outre, Robert Badinter évoque régulièrement ce principe dans les discours qu'il prononce sur le traitement des personnes détenues.

### **Une expérience adaptée à la diversité des profils**

L'une des conclusions auxquelles les résultats de ce travail a permis d'aboutir est l'extrême diversité des modes d'appropriation de cette manifestation. Selon notre analyse, ce constat provient de la variété des objectifs du projet (reprise d'une pratique sportive, bilan de santé, intensification des entraînements, initiation à une discipline spécifique, programmation des séances ...) et du profil pénal des participants (nature des infractions, durées et reliquat de peines...).

Ainsi, aux durées très variables des permissions autorisées, ont correspondu des modes d'appropriation de ces jeux tout aussi variés. Une personne détenue affirmait ainsi qu'elle avait trouvé ces jeux « plus festifs que sportifs », tandis que d'autres étaient inscrits dans des logiques de participation compétitive, consumériste ou initiatique.

En conséquence, l'un des objectifs les mieux remplis des jeux a été la capacité à proposer une offre de pratiques sportives suffisamment large pour répondre à la variété des profils pénaux et sportifs présents à cette manifestation. Autrement dit, les jeux sont parvenus à assurer l'existence d'un autre type de jeu, consistant à instaurer des marges de manœuvre, entre le débutant et le compétiteur, l'approche festive et l'approche disciplinaire, l'approche pédagogique et l'approche ludique.

### **La participation aux jeux pénitentiaires comme étape du parcours pénal**

Un autre élément de conclusion concerne l'inscription de cette sortie dans le parcours pénal. Nous avons vu qu'en moyenne, les personnes détenues étaient à un an de la sortie. Globalement, nous pouvons donc en déduire que pour des personnes engagées dans le projet, ces jeux survenaient en fin de peine.

En plus de cette dimension temporelle, l'inscription de ces jeux dans les parcours pénaux s'est également exprimée par l'existence d'un règlement rappelant les principes généraux de fonctionnement et du déroulement des épreuves. En se substituant au cadre réglementaire du cadre carcéral, l'instauration de ce cadre sportif est effectivement apparue indispensable pour prévenir l'avènement d'incidents potentiels dans le cours des compétitions et durant les autres temporalités (restauration, soirées...). Les règles qui y sont édictées se sont ainsi édifiées de manière implicite comme un véritable contrat social à respecter. En ce sens, il n'est pas excessif d'avancer l'idée que cet événement sportif représente une étape préparatrice à la sortie où la confiance accordée par l'administration pénitentiaire s'est exprimée dans un espace sécurisé, délimité par les enceintes du CREPS de Boulouris et du village d'accueil, et réglementé (horaires de sortie à respecter...). En outre, la perspective de sortir dans les mois suivants incitait vivement une bonne partie des parti-

cipants à faire preuve d'un comportement satisfaisant. Le fait n'est pas nouveau. Les permissions de sortir sportives remplissent depuis leur existence un double rôle en permettant aux personnes détenues de réintégrer l'espace social tout en étant accompagnées par des personnels pénitentiaires, le plus souvent des moniteurs de sport. De plus, ces sorties sportives servent également l'intérêt des permissionnaires en leur permettant de réintégrer l'espace social via l'espace sportif qui leur sert de couverture identitaire en apaisant les appréhensions qu'ils ressentent à retrouver le monde libre. Pour les jeux, cette absence de lien avec le monde extérieur, peut de fait sembler paradoxale si l'on se réfère à la logique des permissions de sortir qui implique une réintégration de l'espace social. Elle l'est moins si l'on considère que la logique de ce principe de progressivité est de permettre à leurs bénéficiaires de réintégrer physiquement le monde libre et d'être dispensés de la stigmatisation dont ils peuvent faire l'objet lors de ces sorties. Cette double rationalité sécuritaire, incarnée par le cadre pénal de leur sortie et la couverture sportive, a permis ainsi à plus de 150 personnes détenues de renouer avec le monde extérieur dans un cadre protecteur.

### **Un effet positif sur les personnes détenues participantes**

Cette évaluation a également permis de dresser un bilan de l'impact d'une telle expérience sur les personnes détenues qui y prennent part. Les évaluations établies sur la santé des participants ont indiqué que d'une manière globale, la pratique sportive et leur engagement dans le projet participent activement à maintenir un état de santé satisfaisant. A ce titre, il n'est pas excessif d'avancer que la pratique régulière d'un sport et l'engagement dans des projets sportifs ne peuvent que favoriser les conditions de la sortie. Cette amélioration ne peut toutefois qu'émaner d'entraînements réguliers et du respect d'une discipline corporelle durant plusieurs mois. Si le déroulement des jeux apparaît comme la consécration du projet, il a également permis de fixer un objectif à l'ensemble de détenus participants, les obligeant ainsi à s'engager dans une logique d'effort bien en amont de l'évènement.

### **Et après ?**

Au-delà de l'évènement, quels sont les bénéfices que l'administration pénitentiaire, ses personnels et les personnes détenues tirent de cette expérience et de leur engagement ? Sans chercher l'exhaustivité, nous avons vu que pour les moniteurs de sport, l'engagement dans ce projet avait été pour certains l'objet d'apprentissages desquels ils avaient tiré des enseignements sur la manière d'organiser une manifestation, l'opportunité d'exercer leur réelle vocation en préparant des sportifs à des épreuves, un moyen de

nouer des contacts avec les autres services de leur établissement, bref, un engagement qui les avait amenés à donner du sens à leurs pratiques professionnelles. Concernant les personnes détenues, la définition de cet impact est plus complexe. Les nombreux entretiens menés avec certains d'entre eux, deux mois après la manifestation, indiquent en effet des situations très variées dont le point commun réside dans le souvenir d'un projet certes flamboyant mais dont les retombées ne manquent pas de poser un certain nombre de questions.

La variété des situations rencontrées provient tout d'abord des situations pénales définies dans l'étude. L'indicateur principal, le reliquat de peine, indiquait qu'en moyenne, les personnes engagées étaient à un an de leur sortie. Le graphique 13 indiquait ainsi l'existence de 90 personnes détenues libérées en 2014-2015 et de 78 libérées après 2015, soit plus d'un an après leur participation aux jeux. Les premiers mois succédant à l'évènement ont ainsi vu plusieurs dizaines de participants libérés. Pour ces personnes, la participation aux jeux demeure indéniablement un outil de réinsertion avec notamment la possibilité de profiter des bénéfices tirés de leurs pratiques sportives à leur sortie. A l'inverse, pour ceux dont le reliquat de peine est plus élevé, l'impact des jeux s'inscrit dans le cours de leur peine. La perspective de sortie leur paraît de fait plus lointaine et l'impact de leur engagement sur le cours de leur peine interroge.

Tout d'abord, du point de vue du retour en détention, les témoignages recueillis indiquent des situations très variées avec pour certains, la rédaction de rapports individualisés présentés aux commissions d'application des peines pour d'autres, l'organisation d'un pot avec la direction, et pour une majorité, l'inexistence d'écrits ou de retours sur cette expérience. Le constat de cette absence est d'autant plus surprenant que la préparation des jeux avait mobilisé de nombreux services dont les missions n'avaient pas ou peu de lien avec le champ sportif. Autrement dit, l'effervescence créée dans la phase de préparation rompt totalement avec l'absence de considération émise au retour de l'évènement dans certains établissements. Ce vide perçu n'est pas exclusif aux jeux. L'évaluation du Tour de France cycliste pénitentiaire avait abouti à des conclusions proches de celles-ci mettant en avant l'inexistence d'accompagnement susceptible de mettre à profit les engagements individuels dans le projet. Certes, les résultats de ces deux études se rejoignent également sur la pacification des relations entre surveillants et surveillés pendant la préparation aux jeux, leur déroulement et le retour en détention. Le changement de situations d'échanges entre ces protagonistes, induit par les manifestations sportives, surtout lorsqu'elles se déroulent en dehors des murs, avait alors généré des remaniements relationnels ayant perduré à leur retour en détention. Tou-

tefois, au vu de la mobilisation déployée pour que ce projet ait lieu, nous pensons que le bénéfice généré, du moins l'exploitation de sa réussite, pourrait aller bien au-delà.

Une prise de recul sur cet évènement nous invite à nous interroger sur l'objectif final d'un tel projet : doit-il être considéré comme une fin en soi ou comme un outil mobilisable pour l'individualisation des peines ?

A l'instar du tour de France cycliste pénitentiaire, et d'une multitude d'autres projets sportifs, le danger réside dans le fait que les jeux se limitent au final à une dimension occupationnelle rompant avec le potentiel énorme qu'ils présentent dans leur interdisciplinarité. L'usage de ces ressources pourrait en effet suivre plusieurs voies. Parmi elles, la création de passerelles entre les actions sportives d'envergure menées et les programmes de réinsertion et de lutte contre la récidive figure parmi les plus intéressantes. Dans une perspective identique, l'intégration par les services d'insertion et de probation de cette expérience dans les projets de sortie, la lutte contre la désocialisation et le parcours d'exécution de la peine, pourraient être des démarches bénéfiques dans le traitement pénal. Ce réinvestissement des acquis de ces expériences dans le prolongement d'autres types de prise en charge permettrait effectivement d'assurer une continuité à ce type de projet et de fournir aux services d'insertion et de probation des éléments de connaissance supplémentaires sur les personnes dont ils ont la charge.

Toute la chaîne pénale pourrait ainsi tirer bénéfice de cette approche globale de l'individu, des enseignements qu'il est possible de tirer de ces jeux, des compétences qu'ils ont acquises, des médailles obtenues. Les personnes détenues sont dans une spirale d'échecs dans ce qu'ils entreprennent et ces échecs renforcent leur résignation, leur sentiment négatif, ce qui les maintient dans leurs comportements violents, leur perception négative de l'environnement sur lequel ils n'ont finalement aucune prise. A l'inverse, le chemin de la réussite n'est pas quelque chose d'automatique mais résulte d'un apprentissage, d'une dynamique progressive, d'une image plus positive qui se construit petit à petit.

Les jeux pénitentiaires peuvent s'inscrire dans le projet d'exécution de peine, voire dans un projet de sortie, car ils peuvent entraîner un déclic, générer un travail sur la résignation et représenter un support de la reconnaissance sociale que les participants peuvent en tirer. Les médailles, la confiance accordée et ressentie, la cohésion collective et la solidarité, le respect d'autrui et de la règle, l'absence d'incidents, la multiplicité des photos et la fierté d'y apparaître - à opposer aux photos des dossiers pénaux - sont autant de facteurs à faire valoir auprès des conseillers d'insertion et de

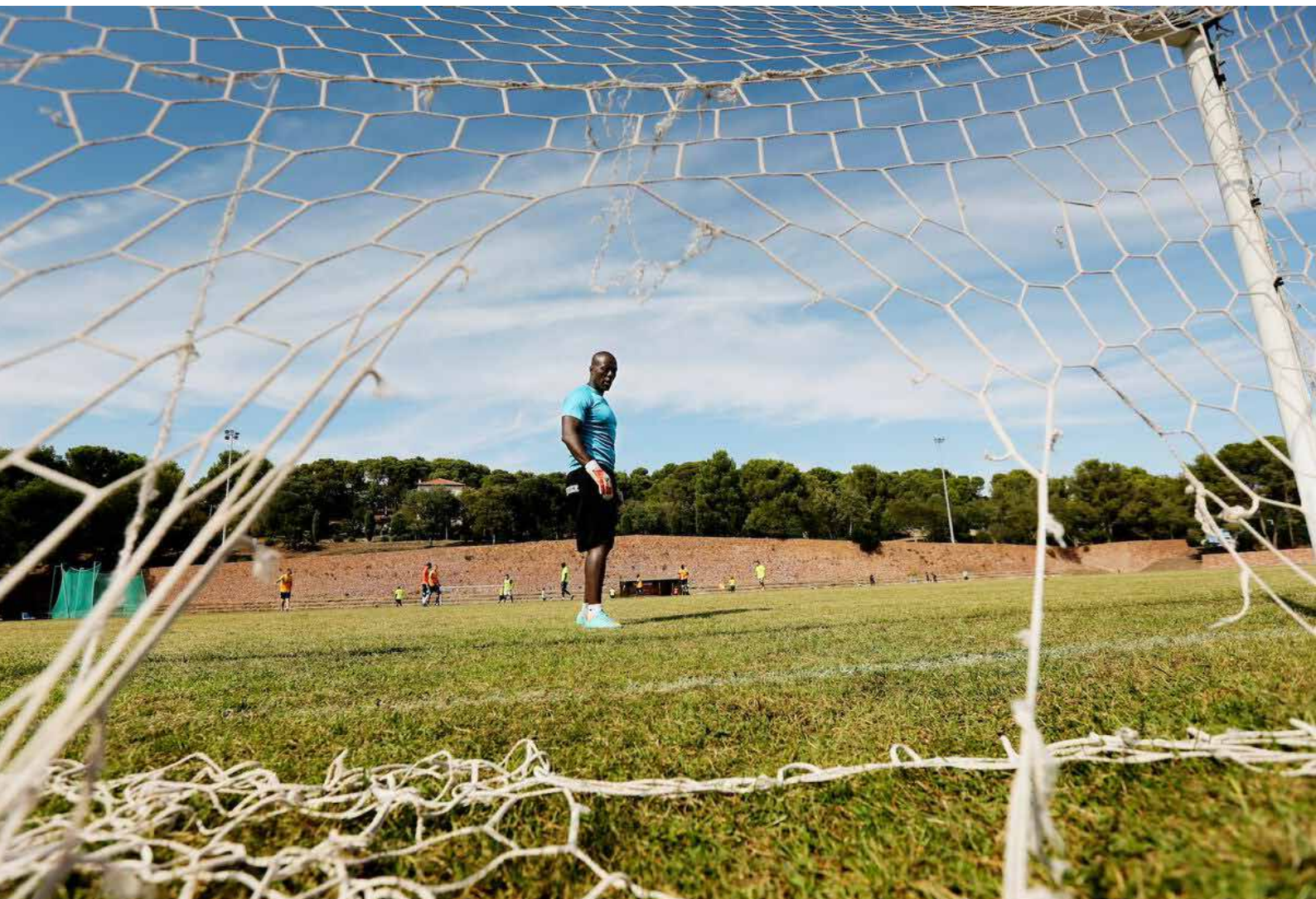


probation mais aussi auprès des juges d'application des peines.

Il s'agirait alors de mettre davantage en avant ces comportements et chercher à réveiller ce que leur participation aux jeux a impliqué chez eux. L'inscription d'un bilan individualisé de l'engagement dans le projet pourrait ainsi faire l'objet d'un suivi mais aussi redynamiser un parcours individuel. Car si le projet a traversé tous les services pénitentiaires, l'expérience vécue présente l'avantage de pouvoir remonter en tant qu'action individuelle dans les dossiers. La participation aux jeux pourrait ainsi permettre de construire des passerelles vers d'autres formes de prise en charge. Nous pensons

à titre d'illustration aux deux femmes toxicomanes de la maison d'arrêt de Nantes pour lesquelles l'entraînement et l'objectif du semi-marathon ont activement servi de cure de désintoxication et de remise en forme ou encore ceux pour qui la présence de la famille aux jeux a permis de renouer des liens.

Le projet des jeux offrirait ainsi des perspectives aux engagés et aux personnels pénitentiaires qui ont la charge de les encadrer le temps de leur peine.



## Quelques préconisations

Malgré le fait que la majorité des préconisations qui suivent soient déjà mentionnées dans le texte de ce rapport, notamment dans le chapitre intitulé « Points des jeux à améliorer », nous avons pensé qu'il pourrait être utile de les synthétiser dans les lignes suivantes.

- clarifier / homogénéiser les frais de transports (DISP, établissements, associations, SPIP). Mutualiser les frais de transports pour encourager la participation des établissements les plus éloignés réduirait les difficultés de certains établissements à s'engager. Désigner un responsable « transport » qui s'en occuperait au niveau national ou régional ;
- davantage communiquer sur l'événement, organiser une conférence de presse ;
- dynamiser le village santé en le promouvant davantage, en y intégrant (encore) plus d'activités, avec une disposition des stands plus « ouverte » ;
- mettre plus à l'honneur le travail et l'investissement des moniteurs de sport, par exemple en les faisant monter sur le podium lors de la cérémonie d'ouverture ou de clôture, en prenant une photo les regroupant, en leur décernant un autre type de médailles...
- améliorer la logistique : afficher la localisation des épreuves, les horaires. Afficher les vainqueurs des épreuves précédentes, les temps et les scores et y ajouter les records du monde (années, sportifs, lieu...).
- améliorer les repas (composition et quantité), en prenant en compte le plaisir des participants à manger entre eux ...
- mieux informer les participants du déroulement des épreuves (exemple de la course à pied)
- clarifier les engagements sportifs des personnels dans les épreuves individuelles
- assurer l'arbitrage par des professionnels dans toutes les épreuves
- éviter absolument la reconstitution d'équipes en cours d'épreuves
- homogénéiser le nombre de jours de sortie (faire au moins une nuit ou deux sur place pour les participants de toutes les DISP) de manière à favoriser l'insertion de tous les participants et leur remettre leur médaille sur le podium ;
- réinvestir cet événement dans le parcours d'exécution des peines et mobiliser davantage les services d'insertion et de probation. Les personnels de ces services qui ont participé à l'évènement en gardent un grand souvenir.



# Table des matières

Introduction.....	7
Partie 1. L'évaluation des objectifs institutionnels.....	11
1.1.L'évaluation des objectifs généraux.....	11
1.1.1.Un projet exclusif dans la dynamique d'autres projets exclusifs étendu à plusieurs disciplines sportives et à toutes les DISP.....	11
1.1.2.L'aboutissement d'un argumentaire destiné à convaincre la DAP de s'engager dans ce pari démesuré.....	13
1.1.3.L'aboutissement d'une campagne promotionnelle de l'évènement : des DISP aux établissements.....	13
1.1.4.L'aboutissement d'une lourde charge administrative.....	13
1.1.5.Les jeux pénitentiaires sur le marché de l'offre sportive.....	15
1.1.6.L'aboutissement d'une campagne promotionnelle de l'évènement visant à fidéliser des partenaires et à étendre un réseau relationnel.....	16
1.2.Les objectifs généraux déclinés.....	24
1.2.1.Un projet très mobilisateur pour les moniteurs de sport.....	24
1.2.2.L'impulsion d'une dynamique sportive, condition d'un engagement aux jeux.....	25
1.2.3.Les animations santé au village.....	28
Partie 2 : les jeux du point de vue des participants.....	35
2.1.Qui sont les personnes détenues qui ont participé aux jeux pénitentiaires ?.....	35
2.1.1.Un genre et des âges rappelant ceux de la population mère.....	31
2.1.2.Les jeux comme étape du parcours pénal des participants.....	36
2.2.Le volet sportif et technique.....	42
2.2.1.Questions de motivations... hédonistes.....	42
2.2.2.Une projection spatiotemporelle dans le cours des peines.....	43
2.2.3.De l'or dans les yeux.....	45
2.2.4.Des jeux inscrits dans le cours de pratiques sportives régulières.....	45
2.2.5.Une intensification des pratiques sportives quotidiennes.....	47
2.2.6.Des contacts avec des intervenants extérieurs oxygénants.....	48
2.2.7.Les reprises de pratiques sportives.....	49
2.3.Un volet sanitaire et social.....	50
2.3.1.Le respect de la charte sportive.....	50
2.3.2.Les jeux pénitentiaires : une source de bien-être ?.....	51
2.3.3.Les bonnes dispositions physiques, mentales et relationnelles des engagés.....	52
2.3.4.Une aventure humaine.....	56
2.3.5.Autre espace, autre positionnement, autre regard.....	58
2.3.6.Retours.....	60



Partie 3 : l'enquête de satisfaction.....	63
3.1. Une qualité d'accueil très satisfaisante.....	63
3.2. Un cadre et un environnement de très bonne qualité.....	65
3.3. La préparation et le déroulement des épreuves sportives.....	66
3.3.1. La préparation aux épreuves sportives et les entraînements.....	66
3.3.2. Le déroulement des épreuves sportives.....	69
3.4. Les points forts des jeux.....	74
3.5. Les points des jeux à améliorer.....	75
3.6. Satisfaction générale.....	77
Conclusion.....	79
Annexes.....	87

# **Annexes**



# Projet



## Le sport, facteur d'insertion

Septembre 2014

## Sommaire

- 1) Présentation générale
  - 1.1 Résumé du projet
  - 1.2 Les différentes phases du projet
- 2) Objectifs
  - 2.1 Les objectifs généraux
  - 2.2 Les objectifs spécifiques
- 3) Participants
- 4) Disciplines et activités annexes dans le cadre du projet
  - 4.1 Disciplines
  - 4.2 Programme
  - 4.3 Activités annexes
- 5) Budget prévisionnel et partenariats

## 1) Présentation générale

### 1.1 Résumé du projet

Les « Jeux Pénitentiaires », permettront à des personnes détenues impliquées dans un projet d'exécution des peines dans lequel l'activité sportive tient une place importante, de préparer leur sortie et leur retour dans la société civile. Pour mener à bien ce projet, la Direction de l'Administration Pénitentiaire s'appuiera sur ses services déconcentrés dans les Directions Interrégionales, les établissements pénitentiaires et sur un réseau de partenaires auxquels elle déléguera des responsabilités dans l'organisation et la mise en œuvre du projet.

Les personnes détenues qui s'inscriront à cette manifestation devront, en lien avec les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation et sur décision de l'autorité judiciaire compétente, bénéficier de permissions de sortir afin de participer aux épreuves organisées dans la(les) discipline(s) dans lesquelles elles souhaitent s'engager.

Les Jeux Pénitentiaires 2014, expérimentés en 2012 par la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires PACA Corse, rassembleront sur la même semaine, des compétitions et des animations sportives (initiation à certaines activités) ainsi que des informations notamment en matière d'éthique sportive (prévention contre le dopage, lutte contre les addictions).

Ces Jeux seront encadrés par une cérémonie d'ouverture et une cérémonie de clôture, les remises de médailles s'effectuant au fil des compétitions.

Les installations sportives se situent sur le CREPS de Boulouris dans le Var, mitoyen d'un centre d'hébergement collectif.

### 1.2 les différentes phases du projet

#### **Information sur le projet**

Au niveau national : présentation à la réunion des Directeurs Interrégionaux, à la réunion des DPIPPR, à la réunion des référents sport et culture.

Au niveau interrégional : présentation par le DISP ou son adjoint lors d'une réunion des Chefs d'établissement, des chefs des services pénitentiaires d'insertion et de probation et des surveillants, moniteurs de sport.

Au niveau local : présentation lors de la commission locale de programmation sportive (ou toute autre instance équivalente) et information des personnes détenues.

#### **Participation des établissements pénitentiaires**

##### Présentation des disciplines et inscriptions aux épreuves

- Affichage du programme sportif en détention ;
- Choix des disciplines retenues par chaque établissement en fonction de plusieurs critères (type d'établissement, structures d'entraînement, ...).

##### Inscriptions dans le cadre de la programmation sportive

Chaque établissement détermine sa stratégie de préparation par rapport à l'événement final en fonction :

- des surveillants, moniteurs de sport ou du référent local coordonnateur du projet ;
- des intervenants extérieurs ;
- des activités sportives déjà offertes dans l'établissement.

##### Choix du format de la participation

Les épreuves sportives se dérouleront par journée(s). Le temps de présence se fera en fonction du profil des personnes détenues en lien avec la DISP PACA Corse, organisatrice, de façon à valider les inscriptions et gérer les déplacements et l'hébergement.

##### Plan d'entraînement au niveau local

Le service des sports de chaque établissement établira son programme pédagogique selon le schéma suivant :

- séance d'entraînement type ;
- travail par cycles ;
- venues d'équipes extérieures ;
- venues de personnalités sportives, de responsables de fédérations, de clubs ;



- > organisation de tournois internes, de courses ;
- > participations à des épreuves de droit commun.

#### Mise en place d'une stratégie interrégionale

Dans le cadre du choix des épreuves, chaque DISP visera à promouvoir l'engagement de ses équipes au regard notamment de la dynamique collective de la préparation sportive et de la gestion des déplacements.

Une coordination dans chaque interrégion sera ainsi nécessaire avant les Jeux :

- > pour le déplacement ;
- > pour l'hébergement ;
- > pour la participation sportive ;
- > pour le transport et la logistique.

#### Modalités d'inscription des équipes (gestion par la DISP PACA Corse)

Un espace de saisie en ligne sera prévu permettant :

- > un accès sécurisé (identifiant+ mot de passe) ;
- > un formulaire en ligne pour la saisie des participants ;
- > une édition de listes avec tri en temps réel (date, âge, provenance...).

#### Mise en place d'une délégation interrégionale

- > lors de la cérémonie d'ouverture, un tee-shirt de couleur permettra d'identifier chaque DISP ;
- > un chef de délégation sera désigné par DISP et en sera le référent.

#### Participation aux Jeux Pénitentiaires 2014

Le projet final a pour objectif de fédérer l'ensemble des acteurs autour de la semaine d'épreuves sportives : les personnes détenues, les surveillants moniteurs de sports, les personnels pénitentiaires, médicaux et paramédicaux, les intervenants sportifs, les enseignants et les bénévoles.

## 2) Les objectifs

### 2.1 les objectifs généraux

Les Jeux Pénitentiaires 2014, organisés au mois de septembre sur le site du CREPS de Boulouris, doivent être compris comme l'aboutissement d'une période d'entraînement et de pratique régulière d'activités sportives au sein des établissements pénitentiaires souhaitant participer.

Ces Jeux doivent permettre de créer une dynamique autour du sport pendant les mois qui précèdent l'évènement et constituent en fait, la période d'entraînement. Bien au-delà de la performance sportive, c'est l'implication et la persévérance des personnes détenues, encadrées par les moniteurs de sport ou les personnels de surveillance volontaires, autour d'un projet global de pratique sportive, d'actions de prévention pour la santé mais également d'inscription dans un projet collectif qui devra constituer l'élément prédominant pour la sélection à une participation à la manifestation elle-même.

Pour les personnels pénitentiaires, la participation aux Jeux Pénitentiaires peut se décliner ainsi :

- > Valoriser l'encadrement et l'animation d'une activité sportive en s'appuyant notamment sur le partenariat national noué par la DAP avec le mouvement sportif et décliné localement ;
- > Entraîner les personnes détenues dans la dynamique d'un projet collectif à dimension éducative en lien avec le mouvement sportif et visant l'insertion sociale et la prévention de la récidive ;
- > Motiver les personnes détenues et les aider à se fixer des objectifs en leur donnant les moyens de les atteindre ;
- > Contribuer à la restauration, au maintien et/ou à l'amélioration de la santé physique et psychologique des participants. La pratique d'une activité physique régulière et adaptée permet de restaurer le goût de l'effort et l'estime de soi ainsi que de modifier ses comportements en matière d'addictologie notamment.

## 2.2 les objectifs spécifiques

### 🏆 *Un volet sportif*

Pour les personnes détenues la participation aux Jeux Pénitentiaires doit permettre :

#### Au niveau physique

- Retrouver et entretenir sa condition physique. A cette fin, le moniteur de sport met en place un bilan de la condition physique des personnes détenues. Il fixe en commun avec elles une série d'objectifs à très court terme puis construit un plan d'entraînement à plus long terme.
- Prendre conscience du goût de l'effort et s'approprier un plan d'entraînement sur le long terme, en s'investissant pour atteindre cet objectif.
- Maintenir ses efforts sur une longue période. Le tandem « moniteur de sport/ personnes détenues » doit travailler sur l'objectif à long terme et sur les buts fixés à très court terme qui permettent de s'auto-évaluer et de maintenir, voire d'augmenter, ses efforts.

#### Au niveau technique

- Être capable de se préparer : le temps de préparation est de neuf mois environ. Il s'agit de planifier ce temps en le décomposant de la manière suivante :
  - Découverte des disciplines proposées ;
  - Sélection d'une discipline selon les capacités de la personne détenue et les conseils du moniteur de sport, en fonction du format du séjour possible ;
  - Détermination d'un plan d'entraînement ;
  - Programmation d'une (ou plusieurs) épreuve(s).
- Connaître son niveau sportif : accepter d'être coaché, de suivre les conseils du moniteur de sport devenu entraîneur et référent sur cette discipline ;
- Connaître ses limites, ses possibilités de progression : entrer dans une pratique de préparation à une compétition, en acceptant le cadre et les contraintes. De ce fait, reconnaître l'autorité du moniteur de sport constitue un premier gage d'implication ;
- Être capable de se fixer des objectifs ambitieux mais réalisables ;
- Se préparer à s'entraîner de manière soutenue. Toute sélection suppose la connaissance de la discipline, une exigence au niveau des performances et l'évaluation du niveau d'exigence ;
- Surmonter, en équipe, les difficultés, raisonner en terme d'efforts collectifs, s'entraider même au-delà de la concurrence ;
- Se fixer des objectifs au cours des entraînements, s'adapter durant la préparation en fonction de son niveau, de son état de forme, avoir un temps d'auto-évaluation et accepter l'évaluation.

### 🏆 *Un volet social et sanitaire*

#### Au niveau citoyen

- Respecter l'esprit et les valeurs de l'olympisme : connaître les objectifs du projet, en comprendre les finalités, respecter les règles du corps arbitral, accepter les consignes de l'entraîneur, se mesurer aux autres avec éthique et fair play ;
- Respecter le règlement intérieur du projet.

#### Au niveau réinsertion

- Se reconstruire en portant collectivement le projet à son terme ;
- Retrouver le niveau de bien-être nécessaire à toute réinsertion. Pour être prêt à changer ou à se reconstruire, il faut être dans de bonnes conditions psychologiques, dans une phase d'équilibre ou de retour à l'équilibre ;
- Faire preuve de sa capacité à atteindre ses objectifs. Montrer ce dont on est capable renforce l'estime de soi.

### Au niveau sanitaire

- Participer aux animations et programmes de prévention (dopage, addictions, hygiène de vie, ...) ;
- S'inscrire dans un suivi médical régulier.

Les Jeux pénitentiaires constituent une opportunité de travailler avec les personnes détenues et les moniteurs de sport sur des thématiques liées aux usages de drogue et aux addictions. Dans ce cadre des actions de prévention seront mises en œuvre avant et durant les Jeux Pénitentiaires afin de fournir aux participants des connaissances en matière d'addictions, de permettre la réflexion autour de la gestion des consommations et d'aborder la modification des comportements face à la consommation de produits toxiques.

## 3) Les participants

Ce projet s'adresse à un public de personnes détenues majeures qui avant leur incarcération étaient déjà impliquées dans une pratique sportive, à celles souhaitant en reprendre une mais aussi à celles qui désirent découvrir ou s'initier à une discipline sportive.

Certains établissements pénitentiaires proposent de véritables parcours sportifs. Il faut considérer la participation à une activité sportive comme un processus constitué de plusieurs phases :

- essayer plusieurs sports offerts par l'établissement ;
- en sélectionner un ;
- continuer à le pratiquer ;
- poursuivre l'activité de façon régulière et pérenne.

Dans le cadre de ce projet, ce parcours pourra être proposé par les moniteurs de sport dans la continuité de leur activité :

- première étape : sport pour tous (ensemble des activités offertes au sein de la détention) ;
- seconde étape : le spécifique (choix de l'une d'entre elles) ;
- troisième étape : permissions de sortir sportives ;
- quatrième étape : la libération avec l'inscription dans un club.

## 4) les activités mises en œuvre dans le cadre du projet

### 4.1 Disciplines en compétition

#### Sports collectifs :

basket ball, football et volley ball

#### Sports individuels :

tennis de table, tennis, pétanque, badminton, boxe et athlétisme (semi-marathon, 10 Kms, vitesse, courses en relais, disque, poids, saut...)

#### Courses cyclistes sur circuit fermé :

course contre la montre et course en relais par équipe.

## 4.2 Programme de compétition au cours de la semaine du 22 au 26 septembre 2014

Base nature de Fréjus				
	Début des épreuves	matin	Après-midi	Fin de journée
Mardi 23	9 h	Course vélo contre la montre, semi-marathon	Course vélo en relais	16h30
CREPS de Boulouris				
	Début des épreuves	matin	Après-midi	Fin de journée
Lundi 22	9h45	Cérémonie d'ouverture	Cross 10 km - Pétanque	18h30
Mercredi 24	9h30	Athlétisme	Tennis de Table	17h
Jeudi 25	9h30	Basket ball	Volley ball	17h
Vendredi 26	9h30	Football	Boxe	17h

## 4.3 Activités annexes durant les temps libres

Initiation à la plongée :

- apprendre à respirer sous l'eau
- baptême de plongée en mer avec délivrance d'une attestation

Canoë :

- initiation sur canoë double
- parcours en mer avec bateau assistance

VTT :

- parcours sur place
- initiation mécanique

Colloque éthique et fair play :

- informations sur le dopage
- règles de bonne conduite en sport

## Référentiel par disciplines

Sport	Disciplines en lice	Conditions d'inscription	Nombre de participants	Observations
Athlétisme	10kms	- avoir organisé un 10kms en interne ou - participer à une compétition de droit commun à l'extérieur de 10kms	Illimité	parcours bosselé type cross
	21kms	- avoir organisé un 21kms en interne ou - participer à une compétition de droit commun à l'extérieur de 21kms	Illimité	
	poids	2 épreuves à organiser au minimum en détention	60	Les compétiteurs participent à toutes les épreuves, classement sur la totalité des épreuves mais aussi en individuel
	longueur		60	
	3000m		25	
	800m	30		
	4x100 relais	Participants déjà au 100m	48 - 72	Course par équipe
Pétanque	Concours en triplète	Concours interne ou externe	Illimité	Boules de pétanques fournies sur demandes*. Possibilité de faire une équipe multi DISP *(dans la limite des stocks disponibles)



Cyclisme	Contre la montre	Séance de home trainer à l'intérieur des sites obligatoires	Illimité	Circuit fermé sur la base nature de Fréjus. Vélos sur demande (dans la limite des stocks disponible) Possibilité d'une équipe inter DSIP. Mécaniciens présents lors de la course. Équipes de 4 à 6 personnes. Possibilités d'équipes mixtes
	Course par équipe en relais	Entraînement en extérieur et participation à au moins une course de droit commun. Licences à la journée.	Illimité	
Boxe	Pré-combat	Intervenant boxe ou moniteurs de sports diplômés responsable de la préparation. Compétiteurs licenciés à la fédération de boxe	32	Catégorie de poids de 3 en 3. A partir de 52 kg et jusqu'à + de 91 kg. 2 combats dans la journée maximum.
Tennis de table	Individuel	Tournoi interne ou externe	80	Raquettes et balles fournies sur demande (dans la limite des stocks disponible) Matches de poules et de classement 5 tableaux maximum 16 personnes par tableaux
Tennis	Individuel	Tournoi interne ou externe Terrains de tennis disponibles en détention	32	Raquettes et balles fournies sur demande (dans la limite des stocks disponible) Matches de classement
Volley	Par équipes de 3	Tournoi interne ou externe Rencontre amicale avec une équipe extérieure	24 équipes	Tenues réversibles fournies par l'organisation
Basket	Par équipes de 3	Tournoi interne ou externe Participation au tournoi de Bercy valide l'inscription pour le site	48 équipes	
Rameur	Équipe 4X500m	Nécessite un rameur de type Concept 2 en détention	16 équipes	Équipes jusqu'à 4 personnes
	Individuel 1000m	Temps de référence obligatoire à présenter à l'organisation	Illimité	
Football	Football à 7	Tournoi interne ou externe Rencontre amicale avec une équipe extérieure	16 équipes	Tournoi sur pelouse. Jeux de maillots à fournir
Badminton	Individuel	Tournoi interne ou externe	32	Raquettes et volants fournies sur demande

## Projet d'évaluation des jeux pénitentiaires 2014 22-26 septembre – CREPS du Boulouris

### Champ et objectifs de l'évaluation

L'observatoire de la formation de l'Énap a été sollicité par la DISP de Marseille pour évaluer les jeux pénitentiaires qui se dérouleront du 22 au 26 septembre 2014 au CREPS du Boulouris.

Cet évènement n'est pas exclusif dans la mesure où des jeux régionaux se sont déroulés en 2012 dans cette même DISP. Cet évènement ayant rencontré un franc succès, il a été décidé d'étendre son organisation au niveau national à l'ensemble des DISP métropolitaines, des services et des établissements qui en dépendent. Il en découle que les participants à cette manifestation, personnels pénitentiaires et personnes détenues, pourront théoriquement provenir de l'ensemble de ces services et de ces établissements. Du fait de la dimension nationale de cette manifestation, il revient à la DAP le rôle de maître d'ouvrage en promouvant l'évènement et en communiquant sur sa programmation.

De la même manière, la participation aux épreuves sportives définies par le comité d'organisation impose aux participants l'élaboration et le respect d'un programme technique et physique.

Dans le cadre d'une évaluation de ce projet, deux niveaux d'étude se dessinent :

- Un niveau organisationnel : notre regard portera ici sur l'organisation de l'évènement par la DAP, soit l'ensemble des moyens utilisés pour organiser et promouvoir le projet : la communication, les actions diverses, les réunions, le budget, les partenariats, la logistique, la dynamique créée autour de la préparation de l'évènement et l'encadrement assuré par les personnels pénitentiaires. Ce compte-rendu des moyens mis en œuvre permettra ainsi d'évaluer les objectifs généraux définis dans le projet officiel.
- Un niveau individuel : notre regard portera sur l'objectif même de la manifestation - préparation à la sortie des détenus et retour dans la vie civile - que l'on déclinera à partir des objectifs spécifiques fixés dans la plaquette du projet, à savoir : le volet sportif (physique et technique) et le volet sanitaire et social (citoyen, réinsertion et sanitaire).

### Dispositif et modalités d'évaluation

Afin de cerner les contours et les enjeux de ces deux niveaux d'étude, ce travail d'évaluation se déroulera en trois temps.

- D'abord, en amont de la manifestation, dans la mesure où la préparation de ces jeux représente un objet d'évaluation à part entière. La communication institutionnelle autour du projet, sa promotion, l'organisation, le budget, la logistique... sont autant de thèmes à traiter dans le cadre d'une telle étude. De même, l'encadrement et la mobilisation autour de ce projet dans les détentions, à l'instar des projections mentales et des préparations physiques individuelles, constituent des objets d'étude méritant d'être évalués pour rendre compte plus exhaustivement de l'impact que ces jeux peuvent avoir avant même qu'ils n'aient lieu.
- Dans un second temps, le déroulement de l'évènement doit pouvoir faire l'objet d'une évaluation à chaud, tant auprès des organisateurs qu'auprès des participants afin de mesurer l'atteinte des objectifs fixés initialement par le comité de pilotage. A titre d'illustration, il s'agira d'évaluer les actions menées par la MILDT à partir des indicateurs proposés dans les fiches ou encore, à partir de questionnaires élaborés scientifiquement, d'interroger le niveau de satisfaction des participants envers la manifestation et leur représentation sur leur état de forme physique et mentale.
- A terme, une troisième évaluation, différée, sera également menée, afin de saisir l'impact de la réalisation de ce projet plusieurs mois après, toujours auprès de l'administration, d'une part, et des participants, d'autre part.

Pour recueillir les matériaux servant à notre évaluation, plusieurs techniques de recueil de données sont envisagées.

- La participation à des réunions avec les acteurs de ce projet (comités de pilotage, PMJ2, CODES 83, référents sport DISP...) pour s'informer de l'organisation et de l'impact des jeux (communication,

promotion, calendrier, budget...) et pour échanger sur leurs modalités d'évaluation (production d'indicateurs, recueil de données...)

- L'élaboration et la diffusion de questionnaires auprès des participants (en début de préparation, lors de la manifestation et quelques mois suivant son déroulement) pour mesurer longitudinalement l'impact de ces jeux sur leur état de forme physique et mentale. Ce recueil privilégiera les établissements pour peine dans la mesure où les probabilités de retour de la troisième vague de questionnaires y seront supérieures du fait des situations pénales des personnes détenues. Pour autant, il n'est pas exclu que les maisons d'arrêt en soient également destinataires dans le cas où les participants provenant d'établissements pour peine seraient trop peu nombreux pour assurer une étude statistique.
- La programmation d'entretiens avec les organisateurs et les participants afin de recueillir leurs conceptions sur cette manifestation est également envisagée, en complément de l'analyse quantitative engagée.
- Le déplacement dans les établissements inscrits durant la phase de préparation pour évaluer l'encadrement et la mobilisation créée autour de ce projet. De même, plusieurs déplacements en aval de la manifestation devront être programmés pour évaluer de manière différée l'impact de ces jeux via des entretiens avec les encadrants et les participants.

La collecte de ces informations, leur analyse et leur confrontation avec les résultats initialement visés permettront ensuite d'établir des constats qu'il s'agira d'interpréter et d'expliquer. En outre, ces éclairages pourront aboutir à la formulation de préconisations permettant l'amélioration de l'organisation de projets futurs.



**DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE**

SOUS-DIRECTION DES PERSONNES PLACÉES  
SOUS MAIN DE JUSTICE

Bureau des politiques sociales et d'insertion  
PMJ 2

Paris, le

**05 FEV. 2014**

NOTE

à

Mesdames et Messieurs les directeurs interrégionaux  
des services pénitentiaires

Monsieur le Directeur  
de l'École nationale d'administration pénitentiaire

dossier suivi par :  
Marie-José Jusserand  
Nathalie Faure  
01 49 96 21 41 et 26 95

**Objet :** Orientations 2014-2015 en matière culturelle et sportive

La mise en œuvre d'activités culturelles et sportives est un élément essentiel des conditions de la vie en détention et de la resocialisation des personnes détenues, elles s'inscrivent dans la dynamique d'un parcours d'exécution de peine, de la préparation à la sortie et d'une réinsertion réussie.

Grâce à l'implication de l'ensemble des personnels pénitentiaires mais aussi, au sens de l'article 3 de la loi pénitentiaire, à la mobilisation de tous les partenaires qui concourent à l'exercice de nos missions, le développement de ces activités connaît un dynamisme et une diversité particulièrement exemplaires.

La pratique sportive et l'approche culturelle doivent se vivre au quotidien dans les établissements afin d'être les outils efficaces d'une politique de resocialisation et de réinsertion pour des personnes souvent en manque de repères.

Si l'organisation d'événements, en lien avec nos partenaires nationaux, est un levier pertinent de valorisation d'une pratique quotidienne, c'est bien dans ce cadre quotidien que la pratique sportive et l'accès à la culture doivent être appréhendés pour rythmer la vie des personnes détenues.

Aussi, afin d'inscrire ces activités dans la durée et d'en faciliter la programmation, je souhaite vous faire connaître mes orientations pour les deux années à venir.

**1/ Orientations en matière sportive**

La diversification des activités sportives en détention se doit d'être poursuivie. La publication du Guide des activités sportives en milieu carcéral devrait faciliter la mise en œuvre d'activités sportives au sein des établissements en permettant à l'ensemble des personnels de l'administration pénitentiaire, intervenant et éducateurs sportifs fédéraux de disposer d'une connaissance commune des modalités de pratique sportive, mais aussi du fonctionnement et de l'organisation des différentes structures impliquées dans ces partenariats.

**DAF**

Adresse postale : 13, place Vendôme - 75042 PARIS Cedex 01  
Bureaux situés : 8 - 10, rue du renard - 75004 PARIS  
Tél. 01 44 77 60 60 - Fax. 01 49 96 27 59



- La programmation 2014 en matière du sport s'articulera essentiellement autour des **Jeux Pénitentiaires** dont la phase finale se déroulera du 22 au 26 septembre 2014.

Eléments de dynamisation de la pratique sportive au cours de l'année 2014 pour les personnes détenues et notamment celles qui en sont le plus éloignées, les jeux pénitentiaires rassembleront sur le site du CREPS de Boulouris dans le Var, des compétitions et des animations sportives ainsi que des formations et des informations, notamment en matière d'éthique sportive (prévention contre le dopage, lutte contre les addictions). Le slogan de cette manifestation « **Le sport, un facteur d'insertion** » doit permettre d'illustrer, bien au-delà de la performance sportive, l'implication et la persévérance des personnes détenues autour d'un projet global de pratique sportive, d'actions de prévention pour la santé mais également d'inscription dans un projet collectif. Cette dimension devra au demeurant être prédominante lors de la sélection des candidats à la manifestation elle-même. Ce projet nécessitera une forte mobilisation des services, la création de synergies et l'association de tous ceux qui contribuent à la prise en charge des personnes détenues : ce projet prendra tout son sens par l'implication, de manière régulière et tout au long des prochains mois, des personnes détenues déjà sportives. Il devra également avoir pour objectif, au-delà de la pratique sportive de compétition, d'amener les populations plus éloignées de cette pratique à la découvrir.

- Par ailleurs, au titre des projets d'envergure nationale, plusieurs événements sportifs seront organisés en 2014 :
  - l'Eco-Trail, qui se déroulera les 29 et 30 mars prochains, avec le soutien de la Fondation Française des jeux ;
  - le Tournoi de basket pénitentiaire le 9 mai au stade Pierre de Coubertin, avec le soutien de la Fédération française de basket-ball.
  - Une action autour de la boxe est également à l'étude.

Des projets sportifs interrégionaux doivent également être mis en oeuvre, dans une approche complémentaire, en 2014, à celle des Jeux Pénitentiaires, notamment en termes de discipline sportive mobilisée.

La richesse des actions mises en œuvre sera encore valorisée en juin 2014 lors d'une conférence européenne « Sport et prison », organisée sous l'égide du Conseil de l'Europe et du Comité national olympique et sportif français.

- La situation des publics âgés et/ou en perte d'autonomie continue d'être un point d'attention particulier

Ce public spécifique fait l'objet d'une attention partagée avec le ministère chargé des sports et quatre fédérations affinitaires multisports, partenaires de la DAP : Education Physique dans le Monde Moderne - sports pour tous (EPMM), Education Physique et de Gymnastique Volontaire (EPGV), Union Nationale Sportive Léo Lagrange (UNS Léo Lagrange) et Fédération Française de sport adapté (FFSA). Une convention spécifique est en cours de finalisation avec ces partenaires, visant à mutualiser leurs expériences et leurs outils respectifs qui vous seront ensuite communiqués pour une déclinaison sur l'ensemble du territoire.

## 2/ Orientations en matière culturelle

En inscrivant sa programmation annuelle dans un projet global au sein de la détention, le SPIP contribue à favoriser les liens entre le « dehors et le dedans », en s'intégrant dans un réseau partenarial riche : les institutions et associations culturelles présentes sur leur territoire, les directions régionales de l'action culturelle et les collectivités territoriales.

Les services pourront s'appuyer sur les outils méthodologiques développés en annexe de la circulaire du 3 mai 2012 relative à la mise en œuvre des projets culturels destinés aux personnes placées sous main de justice et aux mineurs sous protection judiciaire ainsi que sur le guide « Images à voir, images

à faire », qui sont des ressources utiles pour structurer les projets développés et faciliter leur appréhension tant par les publics visés que par les personnels pénitentiaires et du secteur culturel.

- La lutte contre l'illettrisme et le développement de la lecture

Une dimension prioritaire sera portée en faveur de l'animation des bibliothèques en détention, structures pivots à partir desquelles s'articulent, dans la mesure du possible, les projets et liens entre l'éducation, la formation et la culture permettant de créer des synergies entre les équipes pénitentiaires et les enseignants intervenant en détention. Pour la mise en œuvre de cette mission, vous veillerez à favoriser la formalisation de conventions entre l'établissement pénitentiaire, le SPIP et la bibliothèque municipale, territoriale ou d'agglomération de son territoire, afin de soutenir non seulement l'acquisition d'ouvrages, CD et DVD, mais aussi tous les aspects qui concourent au fonctionnement et à la vivacité de ces structures (présence de bibliothécaires, formation des détenus auxiliaires bibliothécaires, ...)

- Les actions d'éducation à l'image

La dimension audiovisuelle permet la mise en œuvre d'activités variées (projections-débats, ateliers de programmation et/ou de création, rencontres avec des professionnels de l'image). La mise en œuvre d'un canal vidéo interne (matériel, programmation de la chaîne) doit être favorisée, avec pour objectifs l'information des personnes détenues et la projection de programmes culturels. Les partenariats avec les festivals de cinéma et/ou les salles de cinéma locales doivent être développés. Au niveau national, le renforcement de l'offre de contenus mis à disposition sera poursuivi, afin de faciliter la constitution de fonds audiovisuels pérennes dans les médiathèques.

- Les actions dans le domaine des arts vivants et les sites du patrimoine

Si le partenariat avec les musées nationaux est un vecteur permettant d'impulser des actions au niveau local, celles-ci doivent bénéficier de votre soutien qui pourra, notamment, se traduire par des conventionnements permettant leur pérennisation.

Mes services sont destinataires, dans le cadre de remontées trimestrielles, d'informations relatives aux actions dans le domaine des arts vivants (musique, théâtre, danse, cirque, arts de la rue,...) et en lien avec les sites du patrimoine (musées, Fonds Régional d'Art Contemporain, sites historiques, etc.).

Afin de constituer une banque de données des actions réalisables, mise ensuite à la disposition des DISP, je vous demande d'attacher une attention particulière à ces remontées trimestrielles et de sensibiliser les établissements et les services à l'importance de ces informations.

Le bureau des politiques sociales et d'insertion est à votre disposition pour soutenir la mise en œuvre de ces activités, expertiser les partenariats envisagés et valoriser leur mise en œuvre effective.



Isabelle GORCE



28 OCT. 2014

**LA DIRECTRICE DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE**

NOTE

à l'attention de

Madame Lara Danguy des Déserts  
Conseillère pénitentiaire  
et politiques interministérielles

Objet : Bilan des Jeux Pénitentiaires 2014PJ : Journaux des Jeux pénitentiaires

Conformément à votre demande, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après un bilan synthétique des Jeux Pénitentiaires 2014 qui se sont déroulés du 22 au 26 septembre 2014 sur le site du CREPS de Boulouris dans le Var.

Je vous précise qu'une évaluation globale de cette action est en cours d'élaboration par un sociologue de l'ENAP spécialement mandaté à cet effet. Son analyse portera à la fois sur la préparation de l'événement, son déroulement et ses apports a posteriori.

S'agissant du bilan chiffré, 39 établissements pénitentiaires des 9 DISP métropolitaines étaient représentés. Au total, 346 personnes ont participé aux épreuves sportives dont :

- 184 PPSMJ (dont 9 femmes), soit environ 540 jours de permissions de sortir
  - 35% ont séjourné une semaine
  - 40% ont séjourné 3 jours
  - 25% ont effectué des allers et retours sur 1 journée (DISP Marseille)
- 162 accompagnateurs : personnels pénitentiaires et animateurs sportifs

L'organisation logistique était assurée par 60 personnes. Une équipe projet de 6 permanents pénitentiaires a été dédiée à la coordination des différents aspects concourant à la mise en œuvre d'une telle opération. Par ailleurs, l'apport des 54 bénévoles impliqués dans les fonctions support d'accueil et d'organisation, mais également de communication quotidienne autour des épreuves, doit être particulièrement remarqué.

La gestion des compétitions (arbitrage, juges, officiels, ...) était quant à elle, assurée par environ 60 représentants des ligues régionales et des fédérations sportives (tennis de table, athlétisme, aviron, boxe, pétanque, cyclisme, badminton, tennis et football), ce qui démontre d'un réel intérêt du milieu sportif pour les actions de réinsertion.

120 médailles ont été remises aux vainqueurs des différentes épreuves. La DISP de Paris, qui comptait 8 établissements pénitentiaires participants, s'est vue attribuer la médaille d'Or pour le nombre de ses équipes récompensées, suivie par celles de Marseille et de Rennes.

**DAP**

Adresse postale : 13, place Vendôme - 75042 PARIS Cedex 01  
Bureaux situés : 8 - 10, rue du renard - 75004 PARIS  
Tél. 01 44 77 60 60 - Fax. 01 49 98 28 69

Le budget définitif est en cours de finalisation, l'enveloppe prévisionnelle étant globalement respectée avec une répartition des recettes qui s'établit ainsi :

- 50% émanant des partenaires et fondations privés
- 30% émanant de fonds publics (MILDECA et Conseil régional)
- 20 % de l'Administration Pénitentiaire

Sous réserve de consolidation, les principaux postes de dépenses se répartissent de la façon suivante :

➤ CREPS (restauration et infrastructures)	28 000 €
➤ BELAMBRA (hébergement)	43 000 €
➤ Actions prévention santé	30 000 €
➤ Logistique	31 000 €
➤ Compétitions	15 000 €
➤ Communication/DISP et cérémonie d'ouverture	18 000 €

S'agissant d'un premier bilan qualitatif, il est d'ores et déjà possible d'affirmer que cet événement, dont la dimension nationale semble avoir exercé un réel impact tant au niveau des participants qu'au niveau des partenaires, s'est déroulé de façon très satisfaisante grâce notamment :

- aux personnels mobilisés sur l'accompagnement et l'encadrement des délégations, notamment les référents sport des DISP ;
- aux bénévoles, dont l'équipe de rédaction du « Journal Des Jeux », facteur essentiel de cohésion de groupe ;
- à un bon état d'esprit général et un excellent comportement des participants sur le plan de l'éthique sportive et du fair play lors des compétitions (respect des règles du jeu, des installations et des organisateurs) ;
- à l'implication du mouvement sportif et des fédérations pour l'organisation des compétitions ;
- à la qualité des infrastructures du CREPS et du site d'hébergement ;
- à la présence possible de familles (67 recensées le premier jour), venues encourager leur proche.

Il convient de noter que le volet « prévention de la santé et des addictions » s'est révélé très positif par la richesse des différentes actions proposées et du partenariat local et national, du travail en amont et de l'implication de personnes détenues (Groupe santé communautaire de Toulon).

Le CNOSF a d'ailleurs enregistré cet événement comme action d'utilité publique compte tenu des actions conduites dans ce domaine tout au long de la semaine. Ce travail conjoint autour du sport et de la santé comme outils de réinsertion des personnes détenues vient conforter le partenariat que mes services ont noué avec la MILDECA pour favoriser les actions de prévention des addictions et de mésusage des médicaments dans les établissements pénitentiaires.

Enfin, cet événement a suscité tant l'intérêt de la presse écrite, que celui des radios et des télévisions. En effet 4 médias régionaux et 10 médias nationaux ont fait le déplacement et réalisé des reportages.

Isabelle GORCE







DIRECTION DE LA RECHERCHE  
ET DE LA DOCUMENTATION

Département de la recherche  
Observatoire de la formation  
Affaire suivie par :  
Laurent Gras  
Tél. : 05.53.98.91.33  
[laurent.gras@justice.fr](mailto:laurent.gras@justice.fr)



Agen, le 12 juin 2014

Le Directeur de  
L'École Nationale d'Administration Pénitentiaire

à

Mesdames, Messieurs les chefs  
d'établissement participant aux jeux  
pénitentiaires

**Objet : Evaluation des jeux pénitentiaires**

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les informations suivantes : l'Observatoire de la formation de l'Enap a été sollicité par Philippe Peyron, DISP de Marseille, pour évaluer les jeux pénitentiaires qui se dérouleront du 22 au 24 septembre 2014 (le projet d'évaluation est en pièce jointe).

Dans ce cadre, une étude longitudinale est programmée afin d'évaluer l'impact qu'un tel projet pourrait avoir sur le bien-être des personnes détenues y participant.

En coopération avec le CODES 83, un questionnaire a été réalisé à cette fin et sera envoyé prochainement aux moniteurs de sport dans les établissements engagés dans ce projet de manière à ce qu'ils les diffusent auprès des personnes détenues qui sont aujourd'hui susceptibles de participer à l'évènement.

Par le traitement statistique de ces réponses, nous tenterons de saisir leur état de bien-être en début de préparation au projet à partir de quelques indicateurs que nous avons sélectionnés.

Quelques semaines avant le déroulement de cette manifestation, une seconde vague de questionnaires leur sera envoyée de manière à établir un comparatif entre le début et la fin de la phase préparatoire.

En complément, l'Observatoire de la formation organisera également des entretiens avec certains participants (détenus) durant la semaine des épreuves.

En vous remerciant par avance de toutes les facilités que vous voudrez bien accorder au déroulement cette étude.

Le directeur de la recherche  
et de la documentation  
**Paul Mbanzoulou**





# De l'or dans les yeux

## Comité de rédaction :

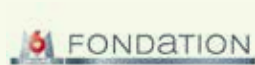
Directeur de la publication : *Philippe Pottier*  
Comité de rédaction : *Laurent Gras*

## Conception graphique et impression :

*Unité édition,*  
Département Ressources documentaires,  
Direction de la recherche et de la documentation (Énap)



**DRJSCS Provence-Alpes-Côte-d'Azur**  
Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale



Fondation SFR  
Engagez pour l'égalité des chances



  
École nationale  
d'administration  
pénitentiaire

440 av. Michel Serres, CS 10028 - 47916 AGEN cedex 9  
Tél : +33 (0)5 53 98 98 98 - Fax : +33 (0)5 53 98 98 99  
[www.énap.justice.fr](http://www.énap.justice.fr)  
[www.e-nap.énap.intranet.justice.fr](http://www.e-nap.énap.intranet.justice.fr)



[www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)  
[@justice\\_gouv](https://twitter.com/justice_gouv)